

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la gestion**Projet de plan-programme pour 2021****Note du secrétariat******Résumé*

Le projet de plan-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour 2021 est soumis à la Commission pour examen.

Tout a été mis en œuvre pour qu'il soit tenu compte des priorités des États membres lors de l'élaboration du projet de plan-programme, qui traduit aussi l'ambition du secrétariat d'aider les États membres à parvenir à la prospérité en Asie et dans le Pacifique grâce au développement inclusif et durable. Plusieurs considérations ont guidé son élaboration, notamment le lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il a également été tenu compte des enseignements tirés de l'application de précédents programmes de travail ainsi que des résultats d'une série d'évaluations extérieures. Le projet de plan-programme vise en outre à rendre la CESAP plus apte à atteindre les objectifs visés en assurant un juste équilibre entre ses activités normatives, analytiques et de renforcement des capacités et en tirant le meilleur parti de ses atouts propres, notamment par l'adoption d'approches multisectorielles mettant particulièrement l'accent sur les questions qui revêtent un caractère régional. Le plan-programme s'appuie sur l'établissement de partenariats avec d'autres organismes, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, et met en lumière les liens entre les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, dans l'intérêt de tous les États membres.

Le projet de plan-programme pour 2021 comprend deux sections : 1) un avant-propos de la Secrétaire exécutive et 2) le projet de plan-programme pour 2021 et des informations sur l'exécution du programme pour 2019, qui présentent l'orientation générale du programme de la CESAP et le programme de travail de chacun des sous-programmes ou éléments de sous-programmes. Chaque sous-programme ou ensemble d'éléments de sous-programmes comprend sept sections : 1) objectif du sous-programme ou des éléments s'y rapportant ; 2) stratégie ; 3) exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés ; 4) exécution du programme en 2019 ; 5) résultats escomptés pour 2021 ; 6) textes des organes délibérants définissant les mandats et 7) produits retenus pour la période 2019-2021.

La Commission souhaitera peut-être fournir de nouvelles orientations au secrétariat quant au projet de plan-programme.

Après avoir été examiné par la Commission, le projet de plan-programme pour 2021 sera étudié par le Comité du programme et de la coordination et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Le projet de budget-programme du Secrétaire général pour les entités du Secrétariat sera ensuite soumis à l'Assemblée générale pour approbation à sa soixante-quinzième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 mai 2020).

** ESCAP/76/L.1/Rev.1.

*** La soumission tardive du présent document est liée à l'examen interne mené par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui relève du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Il n'a pas été revu par les services d'édition.

Table des matières

Avant-propos.....	3
Orientations générales	4
Sous-programme 1 Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	13
Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation	20
Sous-programme 3 Transports.....	29
Sous-programme 4 Environnement et développement.....	35
Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	44
Sous-programme 6 Développement social	53
Sous-programme 7 Statistiques	61
Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement	68
Sous-programme 9 Énergie.....	102

Avant-propos

L'Asie et le Pacifique ont des raisons d'envisager l'avenir avec optimisme. Une éthique de travail rigoureuse, une fibre entrepreneuriale, un flair technologique et une volonté d'innovation ont fait de notre région le moteur de la croissance économique mondiale. Plus de 60 % de la population mondiale et 60 % des jeunes de la planète vivent en Asie et dans le Pacifique, et l'avenir est façonné par les habitants de cette région. Tous ces facteurs soulignent le potentiel et l'importance de la région pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cependant, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a généré de nouvelles incertitudes quant à l'ambition de la région d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elle menace de creuser les inégalités et d'aggraver la vulnérabilité de millions de personnes. Elle a stoppé les activités productives, ce qui a eu des répercussions sur la connectivité, le commerce, le tourisme et les liens financiers. Tout ceci aura une incidence significative sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique dans les années à venir.

Dans ce contexte, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est encore plus déterminée à accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable et à maximiser la contribution de la région au développement durable mondial.

La CESAP a participé activement aux discussions menées au Secrétariat sur la réponse à apporter à la COVID-19 à l'échelle du système. De plus, pour s'assurer de la pertinence de ses activités, elle a publié une analyse multidisciplinaire sur les conséquences de la COVID-19 et sur les mesures visant à y faire face en Asie et dans le Pacifique. Parmi les principales mesures à prendre au niveau régional et sous-régional, il convient d'investir davantage dans la protection sociale, de renforcer les politiques financières et monétaires au profit des petites et moyennes entreprises, de faciliter la connectivité et le commerce et d'intensifier l'action climatique. J'ai également entrepris de réviser en ce sens les produits prévus.

La CESAP va maintenant mettre à profit les mois qui nous séparent de 2021 pour concevoir des façons novatrices d'atténuer les effets néfastes de la pandémie et d'œuvrer collectivement, dans le système des Nations Unies, pour aider les États membres à mettre en œuvre des politiques axées sur la dimension humaine qui leur permettront de reconstruire en mieux et de mettre en œuvre de manière durable le Programme 2030. Je suis optimiste.

Il est important de noter que la CESAP soutiendra en priorité les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour les aider non seulement à faire face aux multiples bouleversements à court terme, mais aussi à maintenir le cap sur les objectifs à moyen terme, comme la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Elle tirera parti des possibilités de collaboration avec les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents et jouera son rôle pour favoriser un partenariat multisectoriel, notamment en élaborant un plan d'action régional pour aider les pays à faire face aux conséquences de la pandémie.

La réussite du programme dépendra de la capacité de la CESAP de mobiliser des cadres de coopération régionale et sous-régionale solides et efficaces. La Commission vise à canaliser les initiatives des entreprises pour construire des sociétés et des économies plus inclusives, à coopérer avec les universités et les laboratoires d'idées pour mener des recherches et des analyses de pointe et à s'associer avec ses États membres pour conclure des accords intergouvernementaux ambitieux. En promouvant des solutions intégrées aux nouveaux problèmes rencontrés par la région, elle apportera une contribution unique à la décennie d'action pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique
et sociale pour l'Asie et le Pacifique
(Signé) Armida Salsiah **Alisjahbana**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 19.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est la plateforme intergouvernementale des Nations Unies chargée du développement de cette région ; elle aide ses membres et membres associés à intégrer les trois piliers du développement durable. Grâce à ses travaux de recherche, à sa dimension intergouvernementale et à ses activités de renforcement des capacités, la CESAP aide ses membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de neuf sous-programmes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment dans la résolution 37 (IV) du Conseil, en application de laquelle la CESAP a été créée. L'appareil de conférence de la Commission est réexaminé périodiquement et a été récemment restructuré en application de la résolution 2015/30 du Conseil et de la résolution 73/1 de la CESAP pour que ses opérations soient conformes aux exigences énoncées dans le Programme 2030.
- 19.2 Les travaux de la CESAP consistent à mobiliser la coopération régionale afin d'accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les quatre thèmes communs que sont : a) la dynamique démographique, la pauvreté et les inégalités ; b) l'économie durable et le financement du développement, y compris le commerce et l'investissement ; c) la connectivité durable, notamment les infrastructures dans le domaine des transports, de l'énergie, de l'informatique et de la communication et la facilitation du commerce ; d) l'environnement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ayant touché de nombreux États membres de la CESAP, le secrétariat présentera une analyse des conséquences socioéconomiques ainsi que des mesures prises dans tous ses domaines d'activité.
- 19.3 Les données et les statistiques ainsi que la science, la technologie et l'innovation restent les principaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. Le renforcement des liens avec les organisations sous-régionales et les partenaires de développement est une approche stratégique essentielle pour la CESAP dans l'exécution de son programme. Le soutien fourni par la Commission vise à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et d'appliquer des politiques propices au développement durable, notamment dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 19.4 Plus de la moitié des membres et membres associés de la CESAP font partie des catégories des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement. La Commission a fourni un soutien ciblé à ces pays dans l'exécution de leurs programmes d'action respectifs, en particulier dans le cadre de ses sous-programmes 1 et 8. Par exemple, dans son rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2019: Structural Transformation and Its Role in Reducing Poverty*), elle a examiné les effets de la transformation structurelle sur la réduction de la pauvreté. Elle a également examiné, dans un rapport distinct, les liens qui existent entre la transformation structurelle, la réduction de la pauvreté et le financement du développement dans les pays en développement sans littoral. Les supports de connaissances que constituent ces rapports ont été utilisés dans le cadre de concertations et d'activités de renforcement des capacités en vue du reclassement des pays les moins avancés. La CESAP collabore avec les entités des Nations Unies aux niveaux régional et mondial, notamment en sa qualité de membre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt pour les pays les moins avancés.

- 19.5 Afin d'appuyer de manière plus concertée et coordonnée la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CESAP a décidé que la coordination de cet appui se ferait désormais sous l'égide du Bureau de la Secrétaire exécutive. Le fait que les travaux relatifs aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement soient directement supervisés par la Secrétaire exécutive permettra de mieux cibler et coordonner la planification de ce volet important du programme, de le rendre plus visible et de mieux communiquer à ce sujet, notamment en ce qui concerne la lutte contre le fardeau supplémentaire qu'entraîne la pandémie de COVID-19. La nouvelle section chargée des pays en situation particulière poursuivra l'exécution des mandats existants et le renforcement de la coordination entre les sous-programmes, en particulier avec les bureaux sous-régionaux. Ce changement devrait se traduire par un renforcement de l'appui apporté aux activités visant à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 dans les pays qui en ont le plus besoin afin que la région progresse dans l'exécution du Programme 2030.
- 19.6 En 2021, la CESAP aidera ses États membres à accélérer l'exécution du Programme 2030 dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité : la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental et le développement des capacités. Dans cet effort, elle sera guidée par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 74/4 dans laquelle l'Assemblée a appelé à une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée dans sa résolution 73/9, est le cadre de référence au niveau régional. Conformément à ses mandats et aux orientations données par les États membres, la CESAP redoublera d'efforts pour mettre à profit ses compétences sectorielles afin de contribuer aux quatre thèmes communs mentionnés au paragraphe 19.2 ci-dessus et de tenir systématiquement compte des données et statistiques ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme 2030.
- 19.7 La CESAP orientera ses travaux de recherche sur les politiques de manière à éclairer la prise de décisions concernant les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable. Pour renforcer ses activités de recherche, d'analyse et de développement des connaissances, en particulier sur les questions nouvelles, la Commission prendra exemple sur des réseaux d'experts créés de longue date tels le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Les produits de la CESAP dans le domaine de la recherche alimenteront les délibérations intergouvernementales et les initiatives de développement des capacités. Afin de renforcer et d'enrichir ses travaux de recherche et d'analyse, la Commission continuera de travailler en étroite collaboration avec les laboratoires d'idées de la région.
- 19.8 Étant la plus représentative des instances intergouvernementales d'Asie et du Pacifique, la CESAP continuera d'instaurer des conditions propices à l'élaboration de politiques novatrices en faveur d'un développement régional intégré, partagé et durable et à la recherche d'un consensus sur des normes et accords permettant de relever les défis communs. Les cadres intergouvernementaux de la Commission reposent sur les activités de recherche et d'analyse menées par son secrétariat sur des questions nouvelles et d'une grande importance. Ces cadres, initiatives et accords intergouvernementaux, qu'ils soient le fruit de processus mondiaux, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ou de processus régionaux, comme la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », sont autant d'instruments permettant aux États membres d'atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, en 2021, le programme s'efforcera de mettre en place un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.
- 19.9 Compte tenu des priorités définies dans les cadres mondiaux et régionaux et des besoins et demandes d'appui à la mise en œuvre de ces cadres au niveau national, une assistance technique sera fournie

aux États membres dans des domaines tels que la politique macroéconomique et le financement du développement, la connectivité durable des infrastructures et la facilitation du commerce durable, les technologies, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain durable, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, le développement social, la statistique et l'énergie. Dans le cadre de son sous-programme transversal intitulé « Activités sous-régionales de développement », le programme veillera à ce que les travaux menés par la Commission dans les différents secteurs et avec les États membres soient guidés par les priorités arrêtées au niveau régional. Il veillera également à ce que ces priorités se traduisent par des résultats concrets aux niveaux sous-régional et régional et que les résultats régionaux alimentent les initiatives nationales de développement durable. Dans ce but, il travaillera en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

- 19.10 De concert avec un large éventail de partenaires, notamment ses États membres, d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile, la CESAP soutient le suivi et l'examen du Programme 2030. Dans ce cadre, elle continue de définir les modalités d'un renforcement des échanges avec le secteur privé en s'inspirant de l'expérience du Réseau des entreprises durables de la CESAP. La CESAP a également institutionnalisé un réseau de coordination des grands groupes à l'appui de ses activités de suivi et d'examen du Programme 2030. L'appui que la Commission fournit à ses États membres pour le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux régional et mondial continuera de reposer sur des travaux analytiques, des débats intergouvernementaux et des activités de renforcement des capacités. Dans le cadre de ses activités, la CESAP a aidé 10 pays d'Asie et du Pacifique à préparer les examens nationaux volontaires qui ont été présentés en 2019 au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2021, la CESAP et ses partenaires poursuivront les activités suivantes :
- a) Convoquer tous les ans le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, principal forum multipartite de suivi et d'examen dans la région, pour débattre des priorités et des besoins de la région dans le domaine du développement durable ;
 - b) Établir des rapports d'activité annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable et formuler des recommandations pour accélérer les progrès dans la région ;
 - c) Appuyer la transmission du savoir entre pairs et renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne la planification des examens nationaux volontaires, la cohérence des politiques, la participation des parties prenantes et les données et statistiques.
- 19.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les gouvernements maintiennent et renforcent leur attachement à la Commission en tant que principale instance de la région Asie-Pacifique permettant de mobiliser la coopération régionale afin de relever les défis transfrontières et communs ;
 - b) Les gouvernements continuent de fournir des données sur le développement et d'autres informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux existants ;
 - c) Les restrictions imposées à la circulation des personnes, des biens et des services du fait de la pandémie de COVID-19 sont suffisamment assouplies ;
 - d) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.
- 19.12 La CESAP prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces questions forment un domaine thématique des sous-programmes 6 et 7. Dans le plan-programme pour 2021, les contributions des sous-programmes 2, 4 et 5 et de toutes les composantes du sous-programme 8 dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et de l'égalité des genres sont énoncées dans leurs cadres respectifs. L'obtention de résultats concernant les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre dans les programmes seront guidées par la

politique d'égalité des genres de la Commission et par un plan de mise en œuvre (2019-2023). Des initiatives similaires ont été lancées en faveur de l'inclusion du handicap.

- 19.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CESAP s'associera, dans le cadre de ses travaux, à des organisations, processus et plateformes sous-régionaux qu'elle soutiendra, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique, le Forum des îles du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Elle renforcera également son rôle traditionnel de promotion et de facilitation de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des partenariats régionaux.
- 19.14 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAP continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de coordonner les travaux des entités du système des Nations Unies pour le développement dans la région, d'autant plus qu'elle assume la coprésidence du mécanisme de coordination régionale et des groupes de travail associés, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement. De concert avec les autres commissions régionales, elle promouvra la coopération interrégionale en faveur d'un développement durable, résilient et partagé et veillera à ce que les perspectives régionales pèsent réellement sur les décisions mondiales et à ce que ces dernières soient réellement transposées au niveau régional.
- 19.15 La Commission continuera d'organiser sur demande des activités d'information à destination du grand public, y compris des organisations universitaires, au sujet de ses travaux et de ceux de l'ONU en général, conformément à sa stratégie de communication et d'information.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 19.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/16	Renforcement du Conseil économique et social	69/288	Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action
		71/321	Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes

	compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent		du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/19 74/120 74/152	Les océans et le droit de la mer Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale Le droit au développement
73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
73/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
73/163	Droits de l'homme et extrême pauvreté		
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est		
73/330	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
73/332	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
73/334	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	74/234 74/235 74/238	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) Participation des femmes au développement Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	74/239 74/242	Coopération Sud-Sud Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
74/9	La situation en Afghanistan	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre		

Résolutions du Conseil économique et social

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
1895 (LVII)	Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »	2015/30	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous		budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2018/25	Transformation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en une organisation intergouvernementale non rattachée au système des Nations Unies	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2019/3	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	2019/27	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/1	Déclaration d'Incheon	71/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique
66/9	Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	71/3	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission	71/4	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	72/6	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional	72/8	Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique
68/9	Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	73/1	Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
69/3	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique	73/2	Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
70/1	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	73/9	Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
70/10	Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	74/1	Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie
71/1	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	74/10	Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique
		75/1	Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur

	des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
75/2	Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de	75/3	Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique

Produits

19.17 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 19.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
	2	3	2	2
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	1	2	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	29	29	23	34
3. Réunion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	6	6	6
4. Réunions de la Commission	10	10	10	10
5. Réunions du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission	6	6	–	6
6. Réunions de groupes d'experts au sujet du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report)	–	–	4	–
7. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	4	–	3
8. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral	–	–	–	3
9. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement	–	–	–	3
10. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
12. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
	1	1	–	1
13. Projets de renforcement des capacités portant sur des questions touchant au développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	1	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1,5	6	3	7
14. Ateliers sous-régionaux portant sur les priorités des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	5	2	4
15. Consultations fondées sur le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report)	0,5	1	1	3
Publications (nombre de publications)	3	3	4	3
16. Étude thématique de la CESAP	1	1	1	1
17. Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report)	1	1	1	1
18. Publications sur la mise en œuvre du Programme 2030	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	5	3	4
19. Documents portant sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique	3	5	3	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : portail de données du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable et articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris la Journée des Nations Unies ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes ; activités d'information organisées sur demande à destination du grand public, y compris des organisations universitaires.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du cadre.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable ; plateformes de connaissances visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les programmes d'action correspondants ; contenus promotionnels multimédias, y compris des vidéos et du matériel pédagogique au sujet de publications ou de manifestations importantes ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Activités d'évaluation

- 19.18 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- Auto-évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable ;
 - Auto-évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.
- 19.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 19.18 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Par exemple, il avait été recommandé que le Centre pour la mécanisation agricole durable veille à ce que les cibles pertinentes associées aux objectifs 2, 12, 13, 15 et 17 de développement durable soient prises en compte dans la planification et la conception des produits, notamment d'une plateforme d'apprentissage en ligne. Les cibles pertinentes associées à ces objectifs ont été prises en compte dans la nouvelle stratégie quinquennale de développement du Centre pour la période 2020-2024, qui a été approuvée par le Conseil d'administration du Centre à sa quinzième session. Dans le cadre du sous-programme 4 du plan-programme pour 2021, on a tenu compte de ces cibles dans des projets de coopération technique

(produit 13), des ateliers (produits 16, 17 et 19) et des activités ou de la documentation techniques (produits 27 et 28). Le Centre utilisera également la plateforme d'apprentissage en ligne de la CESAP pour faciliter la formation à la mécanisation agricole durable, qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles pertinentes associées aux objectifs de développement durable. Dans le cas de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la recommandation formulée à l'issue de l'auto-évaluation tendait à ce que la CESAP développe davantage l'apprentissage en ligne en rendant les cours virtuels plus attrayants pour les utilisateurs et en offrant aux participants davantage de possibilités d'interaction et de partage d'informations. Cette recommandation a été prise en compte dans le plan stratégique de l'Institut pour la période 2020-2024, qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut à sa quinzième session. Ce plan contient les propositions de mesures suivantes, dont il sera tenu compte dans l'exécution des activités du sous-programme 7 :

- a) Mettre au point une série de modalités d'apprentissage en ligne (apprentissage mixte, classe inversée, apprentissage mobile, microapprentissage) proposant différentes façons d'apprendre, notamment des formations avec ou sans l'intervention d'un formateur, en utilisant différents moyens de transmettre l'information ;
- b) Élargir les possibilités d'apprentissage en ligne pour y inclure, outre des formations sur des questions techniques se rapportant à la statistique, des formations sur des questions de gouvernance et de gestion au profit des organismes nationaux de statistique ainsi que des formations sur les compétences en matière de communication, de coordination et de négociation nécessaires aux statisticiens pour coopérer avec d'autres services gouvernementaux et avec des parties prenantes non gouvernementales dans la collecte, la diffusion et l'utilisation des données ;
- c) Développer davantage l'apprentissage mixte pour s'assurer que les participants aient un niveau de connaissances de départ similaire à celui des bénéficiaires des formations en présentiel ;
- d) Développer l'utilisation des forums en ligne pour favoriser les interactions et la mise en commun des expériences et de l'apprentissage entre participants et diplômés afin qu'ils puissent faire partie d'une communauté en ligne de praticiens de la statistique ;
- e) Faciliter l'accès à une assistance par la communication en ligne, le courrier électronique ou d'autres moyens et offrir des possibilités d'entraide ;
- f) Adopter et maintenir à jour un système moderne de gestion de l'apprentissage ainsi que l'infrastructure d'apprentissage en ligne qui y est liée ;
- g) Revoir et enrichir les formations à distance proposées actuellement, si possible avec le concours de partenaires disposant de l'expérience voulue ;
- h) Mettre en place un système permettant d'organiser des webinaires dans le cadre des programmes d'apprentissage en ligne.

19.20 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Auto-évaluation du sous-programme 3 (Transports), l'accent étant mis sur le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable ;
- b) Auto-évaluation du sous-programme 4 (Environnement et développement).

Programme de travail

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Objectif

- 19.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.22 Pour contribuer à renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme continuera de promouvoir un modèle de développement plus équilibré et multidimensionnel qui ne soit pas uniquement axé sur la croissance économique, et d'aider les États membres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030. Une attention particulière sera accordée aux conséquences de la pandémie de COVID-19, qui pourraient réduire à néant les progrès accomplis jusqu'à présent en matière de développement dans la région.
- 19.23 Une telle transition nécessite des considérations de politique générale et des actions politiques coordonnées dans trois domaines : a) la stabilité économique, c'est-à-dire des résultats macroéconomiques tangibles et constants ; b) le partage, c'est-à-dire une répartition plus équitable des avantages découlant du développement économique ; c) la durabilité, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre entre environnement et expansion économique afin que les moyens de subsistance et les possibilités de développement des générations futures ne soient pas compromis.
- 19.24 Le sous-programme s'efforcera donc de promouvoir des politiques et stratégies propres à faciliter la transition vers un développement économique stable, partagé et durable. Il utilisera pour cela trois canaux principaux : la recherche et les supports de connaissances ; le renforcement des capacités ; les activités de mobilisation et la coordination intergouvernementale. Sur le plan de la recherche, il s'appuiera sur ses travaux en cours, notamment l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (*Financing for Development in Asia and the Pacific*), les documents d'orientation et d'autres supports de recherche, pour montrer que les politiques axées presque exclusivement sur la croissance économique ne permettent pas de relever les multiples défis du développement durable, notamment la persistance de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et la dégradation de l'environnement. Il continuera également d'étudier les stratégies globales qu'il conviendrait d'adopter pour favoriser la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques. Le sous-programme examinera le rôle que jouent les politiques macroéconomiques, en particulier la politique budgétaire, et la coopération régionale pour ce qui est de faire face à des chocs tels que la pandémie de COVID-19, son objectif étant de rendre la région plus résiliente. Il analysera également les implications de ces politiques sur la macrodynamique à long terme, par exemple sur la dette. Sur le plan du renforcement des capacités, le sous-programme renforcera les liens entre ses ateliers de recherche et ses ateliers d'assistance technique et travaillera avec les États membres afin d'élaborer des politiques économiques et des stratégies de financement propres à transformer les économies afin de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable. Il renforcera également les plateformes de coopération régionale et élargira les réseaux d'experts, notamment le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, pour favoriser une diffusion efficace des connaissances et la transmission du savoir entre pairs. Sur le plan des activités de mobilisation fondées sur des mécanismes intergouvernementaux, le sous-programme soutiendra sa principale instance intergouvernementale, le Comité des politiques macroéconomiques, de la

réduction de la pauvreté et du financement du développement, en travaillant en étroite collaboration avec les États membres sur des questions clés de politique économique et de financement susceptibles de faciliter la transformation économique envisagée. Il s'appuiera également sur d'autres plateformes, comme la session annuelle de la Commission et le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, pour promouvoir les activités de mobilisation, la recherche de consensus et les initiatives collectives prises par les pays de la région Asie-Pacifique sur des questions de fond. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : une meilleure compréhension des effets des politiques économiques sur le développement durable, un renforcement de la capacité des décideurs de faire correspondre les politiques économiques et les stratégies de financement avec les objectifs de développement durable et une plus grande aptitude à mobiliser des ressources financières et à les affecter au développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : les États membres disposent d'estimations des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et sont mieux à même d'élaborer des projets dans le cadre de partenariats public-privé et les stratégies de financement y relatives aux fins du développement de leurs infrastructures.

- 19.25 En soulignant la nécessité de transformer les économies pour concrétiser les ambitions du Programme 2030 et en suggérant des politiques économiques et des stratégies de financement propices à une telle transformation, le sous-programme contribuera directement aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs de développement durable n° 1 (pas de pauvreté), n° 8 (travail décent et croissance économique), n° 9 (industrie, innovation et infrastructure), n° 10 (inégalités réduites), n° 12 (consommation et production responsables) et n° 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).
- 19.26 Le sous-programme développera la coopération étroite qu'il a déjà établie avec des organisations multilatérales et des laboratoires d'idées de la région Asie-Pacifique pour faire progresser la recherche sur les politiques économiques et les politiques de développement durable et promouvoir la concertation et les activités de mobilisation au niveau régional. Il renforcera également sa coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine des conseils pratiques et du renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les politiques économiques porteuses de changement et sur les stratégies de financement du développement. Depuis 2017, le sous-programme a collaboré avec plus de 10 organisations multilatérales dans le cadre d'activités de recherche et de renforcement des capacités. Les principaux partenaires pour 2021 devraient être la Banque asiatique de développement et son institut, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Réseau des solutions pour le développement durable, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que les principaux laboratoires d'idées régionaux et nationaux.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.27 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration de la capacité des États membres, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, de mettre en œuvre des politiques destinées à réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre le fait qu'à l'issue d'une enquête réalisée auprès des entités participant aux initiatives de la CESAP, 94 % des entités interrogées (l'objectif étant de 86 %) ont indiqué être mieux à même de mettre en œuvre des politiques destinées à réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international.

Exécution du programme en 2019 : nouvelles estimations et renforcement des capacités concernant les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable

- 19.28 En 2019, le sous-programme a élaboré un mécanisme analytique permettant d'estimer à l'échelle régionale les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Il a présenté les estimations obtenues grâce à ce mécanisme, les premières du genre dans la région Asie-Pacifique, dans sa publication phare, *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, dont le titre pour 2019 était « Ambitions beyond Growth ».
- 19.29 Le fait pour les pays de disposer d'estimations des besoins d'investissement, ainsi que d'une série de mesures à prendre pour atteindre les objectifs de développement durable, est une première étape sur la voie de l'élaboration de stratégies de financement appropriées, sur le plan de la mobilisation des ressources comme sur celui de leur affectation aux différents domaines d'investissement. Les recherches ont montré que les pays en développement d'Asie et du Pacifique devaient investir, en moyenne, un montant supplémentaire correspondant à 5 % de leur produit intérieur brut (PIB) combiné de 2018 pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elles ont aussi montré que le déficit de financement pour les pays les moins avancés était beaucoup plus important et représentait 16 % du PIB. Si les besoins de financement globaux restent dans les limites du potentiel financier de la région dans son ensemble, ils dépassent clairement les capacités des pays les moins avancés au niveau national. Il est donc indispensable de mettre en place une coopération et des partenariats entre les pays pour atteindre les objectifs de développement durable.
- 19.30 Le mécanisme d'estimation des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, les estimations obtenues et les principales orientations ont été diffusés à l'occasion de cinq campagnes médiatiques et de 19 concertations portant sur *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* de 2019. À la mi-novembre 2019, on comptait au moins 50 articles de presse sur cette publication, et le rapport complet avait été téléchargé près de 6 000 fois sur le seul site Web de la CESAP. Les concertations sur l'action à mener ont réuni plus de 400 décideurs et experts issus de 10 pays d'Asie et du Pacifique et de deux autres pays.
- 19.31 Faisant fond sur ces recherches, le sous-programme a également organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités pour aider les États membres à faire correspondre leurs politiques économiques et budgétaires et leurs politiques de mobilisation des ressources avec leurs besoins en matière de développement durable et leurs priorités nationales. Par exemple, lors de l'atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les processus nationaux de planification, d'élaboration du budget, de financement et d'investissement, qui s'est tenu en novembre 2019, des connaissances supplémentaires sur la méthode de calcul des coûts et de budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs ont été partagées avec les 15 pays d'Asie et du Pacifique participants. À la deuxième réunion du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, tenue en août 2019, des experts de 14 pays membres du Réseau ont partagé des connaissances sur des projets de mobilisation de ressources privées aux fins d'investissements dans les infrastructures. Le deuxième atelier sur la mobilisation de ressources publiques aux fins des finances municipales, tenu en décembre 2019, a porté sur le rôle des finances publiques et la gouvernance budgétaire au niveau infranational à l'appui du développement durable et de l'urbanisation dans la région.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.32 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique, notamment en aidant les décideurs à mieux comprendre leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Cela est démontré par le fait que 94 % des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme ont indiqué que ces activités

leur avaient permis d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement.

Tableau 19.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique est approuvée par la Commission (résolution 73/9)	Les décideurs comprennent mieux les politiques propices à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des écarts de développement dans la région, comme en témoigne le résumé établi par la présidence du premier Dialogue de haut niveau sur le suivi du financement du développement en Asie et dans le Pacifique, tenu en 2016	Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030	Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030	94 % des participants se déclarent capables d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mieux comprendre les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.33 Les travaux visant à parvenir à un développement économique stable, partagé et durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à prendre des initiatives en ce sens, notamment en ayant recours au financement du développement, en fonction de leur situation, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Des déficits de financement importants, tout particulièrement dans les pays ayant des besoins particuliers, entravent la réalisation des objectifs de développement durable	Les décideurs des États membres comprennent mieux leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement dans la réalisation des objectifs de développement durable	Au moins cinq États membres supplémentaires prennent des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030	Au moins cinq États membres supplémentaires adoptent des initiatives (par exemple, des stratégies de financement) pour transformer leurs économies afin de réaliser les ambitions du Programme 2030

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Asie-Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs économies dans le sens d'un développement durable (nouveau résultat)

- 19.34 Un travail considérable a déjà été réalisé en 2017 et 2018 pour analyser les difficultés, notamment la persistance de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et la dégradation de l'environnement, qui découlent d'une approche déséquilibrée du développement qui ne met pas suffisamment l'accent sur les dimensions sociales et environnementales du développement durable. Le sous-programme a également examiné plusieurs possibilités d'action sur le plan économique et diverses stratégies de financement et a échangé avec les États membres sur les moyens de les mettre en œuvre de manière que la transformation nécessaire des économies puisse avoir lieu.
- 19.35 En 2019, en s'appuyant sur ces travaux préparatoires, le sous-programme a mené une évaluation systématique des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique et a analysé les mesures et les stratégies de financement nécessaires. Connaître les ressources nécessaires pour atteindre tous les objectifs est une première étape essentielle pour pouvoir ensuite envisager dans une perspective globale et intégrée l'élaboration de politiques économiques propices à la transformation économique nécessaire.
- 19.36 Le plan-programme pour 2020 visait à transposer une vision porteuse de transformation et les recherches menées à l'appui de cette vision en des politiques économiques applicables au niveau national. La démarche ciblée qui a été adoptée à cette fin a permis de proposer des politiques adaptées à la situation et aux besoins particuliers des États membres. Elle est particulièrement utile pour tenir compte de la diversité des situations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Situation interne et réponse

- 19.37 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'objectif consistant à transformer les économies pour les rendre durables et inclusives et à faire correspondre les politiques et systèmes économiques nationaux avec les ambitions du Programme 2030 ne pourra être atteint que s'il est envisagé dans une perspective globale allant au-delà de la dimension économique et tenant compte des implications socioenvironnementales. Il s'agira également de permettre la mise en œuvre des politiques économiques en ajustant les cadres budgétaires, les systèmes financiers et les dispositions

institutionnelles connexes. Au cours de la transformation, il faudra nécessairement faire de nouveaux arbitrages qui devront être analysés avant que les politiques puissent être mises en œuvre.

- 19.38 En réponse, pour 2021, le sous-programme élargira la portée de ses ateliers de recherche et d'assistance technique et coopérera avec les États membres pour établir des supports de connaissances utiles à l'élaboration de politiques et propres à faciliter la transformation des économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030. Les ateliers de recherche et de renforcement des capacités ne porteront plus uniquement sur les politiques économiques et financières à adopter immédiatement, mais plutôt sur les transitions sous-jacentes et sur la manière dont les cadres budgétaires, les systèmes financiers et les dispositions institutionnelles devront être ajustés pour faciliter la transformation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique, de définir, de formuler et d'appliquer des politiques propres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030, et de prendre systématiquement en compte les objectifs de développement durable dans divers aspects de l'élaboration des politiques économiques. Cela se manifesterait ainsi : au moins cinq États membres prendront des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme.

Tableau 19.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030	Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030	Les États membres comprennent mieux les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard, comme en témoigne le fait que 94 % des participants se déclarent capables d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement	Au moins cinq États membres entreprennent d'élaborer des politiques économiques et de déployer des stratégies de financement en vue de l'exécution du Programme 2030 en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Au moins cinq États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

74/202	Système financier international et développement	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

E/CN.11/63	Travaux de documentation statistique et économique	71/5	Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement
68/10	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique		

Produits

19.41 On trouvera dans le tableau 19.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	6	1	4
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	1	5	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	18	8	14
3. Réunions du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	6	6	–	6
4. Dialogues régionaux sur les questions relatives au financement du développement	4	4	–	4
5. Réunions de groupes d'experts sur le financement du développement	–	4	4	–
6. Réunions de groupes d'experts sur la publication intitulée Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	5	1	1
7. Projets portant sur certaines questions relatives aux politiques économiques et au financement du développement	1	5	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	0,5	6	6	7
8. Manifestation parallèle du Conseil économique et social sur le financement du développement	–	1	1	1
9. Débats de politique générale fondés sur les études figurant dans l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du	0,5	5	5	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Pacifique et dans la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (Financing for Development in Asia and the Pacific)				
Publications (nombre de publications)	4	4	1	4
10. Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	1	1	1	1
11. Collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (Financing for Development in Asia and the Pacific)	1	1	–	1
12. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Sustainable Development Journal)	2	2	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	24	11	14
13. Supports de connaissances sur des questions économiques et sur les politiques économiques adaptées à la situation de chaque pays	–	–	8	8
14. Documents de travail sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	1	7	1	2
15. Notes d'orientation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	2	17	2	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques sur des questions liées au financement du développement et à la politique macroéconomique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; notes de pays et supports de présentation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement.				
Bases de données et supports numériques : articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

Objectif

- 19.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.43 Pour contribuer à renforcer leur capacité de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme continuera d'aider les États membres à élaborer et à appliquer des politiques et des mesures commerciales compatibles avec les autres politiques publiques. Il s'agit notamment d'accroître leur capacité de négocier et de mettre en

œuvre les accords relatifs au commerce et à l'investissement et d'élaborer et d'appliquer des politiques et mesures de facilitation du commerce, notamment par l'adoption de systèmes de commerce sans papier. Par exemple, en encourageant les États membres à mettre en œuvre le principe du commerce sans papier grâce à des ateliers et à des études sur l'impact de certaines mesures et stratégies, le sous-programme les aide à prendre des décisions éclairées sur les stratégies à adopter dans ce domaine, ce qui devrait se traduire par une réduction des coûts commerciaux et par un renforcement de la participation des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, au commerce international. Parmi les autres résultats escomptés citons l'adoption de règles et de procédures plus efficaces pour régir le commerce, ce qui permettra de renforcer l'efficacité des flux commerciaux et, partant, la compétitivité des entreprises de la région. Par ses activités de développement des capacités et des connaissances, le sous-programme continuera de soutenir et de promouvoir les efforts déployés par les pays pour passer au commerce sans papier ; en effet, ce type de commerce réduit les interactions physiques, ce qui renforce la résilience des chaînes d'approvisionnement en permettant la poursuite des activités commerciales, y compris dans des situations telles que la pandémie de COVID-19. Ces activités sont menées en étroite coopération avec des partenaires mondiaux et régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : les États membres de la CESAP ont adopté l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique en mai 2016, et 25 États membres ont activement participé à l'élaboration d'une feuille de route visant à appliquer les dispositions de fond de l'Accord-cadre. À la fin de l'année 2019, sept États avaient ratifié cet accord ou y avaient adhéré.

- 19.44 Par ailleurs, en s'appuyant notamment sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le sous-programme assurera le renforcement des capacités par des ateliers, des activités de formation et des conseils pratiques et élaborera des supports de connaissance sur l'investissement étranger direct durable, l'innovation, les nouvelles technologies et les technologies de pointe, les entreprises responsables et inclusives, les entreprises sociales, l'investissement à impact et les modes de financement innovants pour l'entrepreneuriat des femmes. Il tiendra compte par ailleurs des éléments issus d'échanges entre les États membres, l'objectif étant que ceux-ci mettent en commun des démarches de lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies qui soient axées sur les technologies et cherchent ensemble des solutions innovantes dans la perspective de futures pandémies. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître la capacité des décideurs d'adopter des politiques et des programmes devant permettre aux activités commerciales et aux activités d'investissement menées dans la région de donner des résultats plus inclusifs et durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration d'une législation sur les entreprises sociales aux Philippines, la création d'un centre dédié à l'entrepreneuriat social au Pakistan et la conception d'un plan directeur pour la première base de données technologique nationale au Bhoutan ; cette base de données est d'ailleurs devenue partie intégrante de la politique adoptée par le pays en 2019 au sujet de l'artisanat familial et des petites industries. En outre, les États membres de l'ASEAN ont approuvé la démarche de promotion des entreprises inclusives, et le Cambodge a entrepris d'élaborer un cadre national de promotion des entreprises inclusives qui sera soumis au Conseil économique national suprême. La capacité des États membres de mobiliser des investissements au profit du développement a été renforcée par les connaissances partagées dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct et par l'organisation sur demande de sessions nationales de formation sur la promotion et la facilitation des investissements étrangers directs. Les résultats déjà obtenus ont contribué à la création d'autres réseaux de coopération régionale, tels que le Réseau asiatique d'information sur la biotechnologie, le réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales, le Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables, le réseau Asie-Pacifique de gestion de la recherche-développement en nanotechnologies, le réseau ASEAN de centres d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse et le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle.

- 19.45 En renforçant leur capacité de mettre le commerce, l'investissement et l'innovation au service du développement durable, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers la réalisation des cibles 8.1 à 8.4, 8.10 et 8.a associées à l'objectif 8 de développement durable (travail décent et croissance économique), celle des cibles 9.2, 9.3 et 9.b associées à l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et celle des cibles 17.6 à 17.8, sur la technologie et l'innovation, et 17.10 à 17.12, sur le commerce, associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.46 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration et le renforcement de la capacité des États membres de promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ainsi que la prise en compte de la problématique femmes-hommes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre le fait qu'à l'issue d'une enquête réalisée auprès de plus de 2 300 participants de 43 activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme, 91 % des participants interrogés (l'objectif étant de 85 %) ont indiqué que les initiatives de la CESAP, notamment le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, leur avaient permis de développer leurs compétences.

Exécution du programme en 2019 : les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'engagent à promouvoir les entreprises inclusives

- 19.47 Au sens qu'en donne le Groupe des Vingt, une entreprise inclusive est une entreprise qui fournit, de manière commercialement viable, des biens, des services et des moyens de subsistance aux personnes se trouvant à la base de la pyramide et les intègre ainsi à la chaîne de valeur des entreprises en tant que fournisseurs, distributeurs, détaillants ou clients.
- 19.48 Dans le cadre de ses travaux de promotion d'une innovation qui ne laisse personne de côté, la CESAP explore depuis 2018 différentes voies par lesquelles les décideurs peuvent encourager une innovation qui s'accompagne de résultats plus inclusifs. L'entreprise inclusive est l'une des voies que les gouvernements et les chefs d'entreprise peuvent emprunter pour atteindre cet objectif.
- 19.49 Sur la base de ces travaux et pour soutenir la mise en œuvre du cadre de promotion des entreprises inclusives (Inclusive Business Framework) de l'ASEAN, adopté lors de la quarante-neuvième Réunion des ministres de l'économie de l'Association, en 2017, la CESAP et le réseau d'action pour les entreprises inclusives (Inclusive Business Action Network) se sont associés pour aider les États membres de l'ASEAN à élaborer des politiques nationales visant à promouvoir les entreprises inclusives. En 2019, ce travail a consisté à mener des études nationales sur la promotion des entreprises inclusives au Cambodge, en Malaisie et au Viet Nam, à fournir des conseils pratiques sur les entreprises inclusives en Indonésie et aux Philippines et à promouvoir le dialogue et l'adhésion au niveau régional, notamment par l'organisation du deuxième sommet des pays de l'ASEAN sur les entreprises inclusives, conjointement avec le réseau d'action pour les entreprises inclusives, le bureau thaïlandais de promotion des petites et moyennes entreprises et le conseil consultatif des entreprises (Business Advisory Council) de l'ASEAN. La CESAP a également produit, avec l'ASEAN et le réseau d'action pour les entreprises inclusives, un rapport conjoint qui présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de promotion des entreprises inclusives de l'ASEAN.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.50 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique, comme le montre le fait que les États membres de l'ASEAN ont approuvé la démarche de promotion des entreprises inclusives, que le Cambodge a entrepris d'élaborer un cadre national de promotion des entreprises inclusives pour présentation au Conseil économique national suprême avant 2020 et que cinq États membres de l'ASEAN ont demandé à la CESAP des conseils pratiques sur la façon de déterminer les mesures à prendre pour soutenir la croissance des entreprises inclusives. Le cadre de promotion des entreprises inclusives du Cambodge couvre huit domaines stratégiques : la sensibilisation, la coordination, l'accréditation, la passation de marchés, les mesures d'incitation, le financement, l'assistance technique, et le suivi et la communication de l'information. Dans leur déclaration de principes sur les partenariats au service du développement durable et dans la déclaration de la présidence du trente-cinquième sommet des pays de l'ASEAN, les dirigeants des pays de l'ASEAN ont également encouragé les gouvernements et les acteurs du secteur privé à continuer de promouvoir les entreprises inclusives. Le Viet Nam, qui assure la présidence de l'ASEAN pour 2020, s'est engagé à promouvoir les entreprises inclusives sous l'égide de l'ASEAN au cours de cette année. Cet engagement a également conduit le Comité de coordination sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de l'ASEAN à inclure dans la liste des priorités pour 2020 la mise au point de directives régionales sur les entreprises inclusives qui guideront l'élaboration des politiques dans les États membres de l'ASEAN.

Tableau 19.6
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
• s.o.	• s.o.	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de promotion des entreprises inclusives de l'ASEAN est adopté à la quarante-neuvième réunion des ministres de l'économie de l'Association 	<ul style="list-style-type: none"> La CESAP organise un forum sur les politiques favorables à l'innovation inclusive et à l'entrepreneuriat social Une consultation régionale est organisée sur les politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation Un programme de développement des entreprises inclusives est créé conjointement par l'ASEAN et le réseau d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres de l'ASEAN approuvent la démarche de promotion des entreprises inclusives et le Cambodge entreprend d'élaborer un cadre national de promotion des entreprises inclusives pour présentation au Conseil économique national suprême avant 2020 Les dirigeants des pays de l'ASEAN font la promotion des entreprises inclusives en inscrivant cette

2015	2016	2017	2018	2019
			pour les entreprises inclusives	<p data-bbox="1214 254 1472 312">question à l'ordre du jour de l'Association</p> <ul data-bbox="1214 380 1472 1617" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1214 380 1472 1617">• Dans leur déclaration de principes sur les partenariats au service du développement durable, les dirigeants des pays de l'ASEAN se déclarent favorables aux entreprises inclusives et, dans la déclaration de la présidence du trente-cinquième sommet des pays de l'Association, ils appellent les moyennes et grandes entreprises et les gouvernements à collaborer davantage pour promouvoir les entreprises inclusives par des règles et réglementations favorables, améliorer l'accès aux ressources financières et à l'éducation et renforcer les capacités des entrepreneurs et des communautés défavorisées

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : assurer le progrès social en misant sur des modèles d'activité innovants (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.51 Les travaux visant à mettre l'investissement, l'innovation, la technologie et le développement des entreprises au service du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à créer un environnement propice à des modèles d'entreprise innovants qui mettent des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le même plan que les objectifs économiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucune mesure ne permet d'appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres élaborent des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer l'accès des femmes aux services financiers en misant sur des technologies innovantes (nouveau résultat)

- 19.52 L'entrepreneuriat joue un rôle central pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la région Asie-Pacifique. Si les entrepreneurs en général se heurtent à des obstacles considérables, les femmes rencontrent des difficultés supplémentaires qui les empêchent de pleinement réaliser leur potentiel. Pour y remédier, la CESAP met en œuvre, avec le soutien du Gouvernement canadien, un projet quinquennal intitulé « Stimuler l'entrepreneuriat des femmes ». Ce projet, qui concerne six pays de la région (Bangladesh, Cambodge, Fidji, Népal, Samoa et Viet Nam), vise à s'attaquer aux obstacles rencontrés par les femmes entrepreneurs à trois niveaux : a) le contexte et le cadre réglementaire ; b) l'accès au financement et au crédit ; c) l'accès à l'informatique et aux communications et au renforcement des capacités.

Situation interne et réponse

- 19.53 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : face à une question aussi multiforme que l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs, il fallait recenser l'ensemble des obstacles latents auxquels ces femmes se heurtaient dans l'accès aux services financiers et s'y attaquer. En réponse, le sous-programme mettra en œuvre un projet en tenant compte du système de marché et en combinant les activités d'appui et de renforcement des capacités destinées aux autorités de contrôle avec l'appui apporté aux acteurs du marché de manière à développer des solutions financières et numériques innovantes qui répondent aux besoins des femmes entrepreneurs.
- 19.54 Le sous-programme a pris trois grandes initiatives pour s'attaquer aux goulets d'étranglement financiers auxquels se heurtent les femmes entrepreneurs lors du lancement et du développement de leurs entreprises. Premièrement, un fonds pour les innovations de technologie financière destinées aux dirigeantes de microentreprises et de petites et moyennes entreprises (Women Micro, Small and

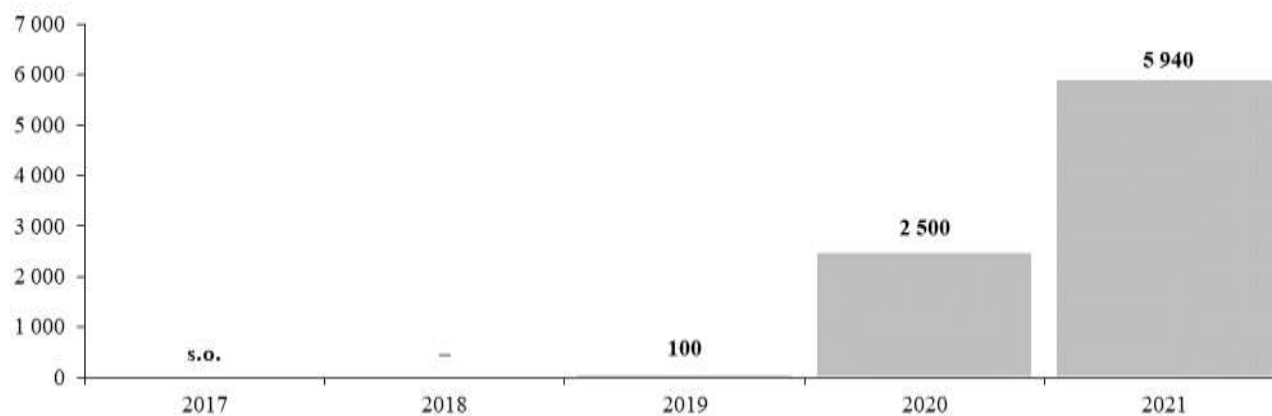
Medium Enterprise Fintech Innovation Fund) a été lancé en mars 2019 afin de soutenir les organisations développant des solutions numériques qui profitent aux femmes entrepreneurs. Mis en œuvre conjointement avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et avec le soutien du secteur privé, ce fonds fournit aux organisations bénéficiaires un capital-innovation pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars ainsi qu'une assistance technique et des services d'encadrement assurés par l'intermédiaire des réseaux de partenaires clés de la CESAP et du Fonds d'équipement des Nations Unies et leur donne accès aux capitaux d'investisseurs potentiels pour qu'elles puissent développer leurs initiatives. Deuxièmement, la CESAP soutient l'émission d'obligations en faveur des femmes entrepreneurs et le lancement d'un fonds d'investissement à impact, prévus pour 2020. Troisièmement, le sous-programme fournira aux gouvernements des orientations et un soutien au renforcement des capacités sur la manière d'instaurer un environnement propice aux technologies numériques et financières à l'appui de l'entrepreneuriat des femmes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.55 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique dans le domaine de l'entrepreneuriat des femmes, comme devrait le montrer le fait que 5 940 femmes entrepreneurs auront un libre accès à des services financiers en 2021, grâce à ce projet.

Figure 19.I

Mesure des résultats : nombre de femmes entrepreneurs ayant accès à des services financiers grâce au soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 19.56 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/210	L'entrepreneuriat au service du développement	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
74/201	Commerce international et développement		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/5	Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable
------	--

70/6	Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	72/12	Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique
72/3	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/4	Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	75/8	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Produits

19.57 On trouvera dans le tableau 19.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.8

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	21	16	18
1. Rapports destinés à la CESAP	2	2	2	1
2. Rapports destinés au Comité du commerce et de l'investissement	4	8	–	6
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
4. Rapports destinés au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	–	3	3	3
5. Documents destinés au Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	–	4	4	4
6. Documents destinés au Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	–	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	34	31	30
7. Réunions du Comité du commerce et de l'investissement	6	6	–	6
8. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
9. Réunions du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	4	4	4	4
10. Réunions du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	4	12	8	8
11. Réunions du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	4	4	4	4
12. Réunions de groupes d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	8	4
13. Réunions du Réseau des entreprises durables de la CESAP	2	2	2	2
14. Réunions du groupe de travail sur le commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	7	4	4
15. Projet de renforcement des capacités en matière d'entrepreneuriat des femmes : volet sur le financement innovant	–	1	1	1
16. Projets de renforcement des capacités en matière de politiques commerciales et de facilitation du commerce	3	3	1	1
17. Projets de renforcement des capacités en matière d'investissement, d'entreprise et d'innovation	1	1	1	1
18. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies nouvelles et émergentes	2	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	1	6	1
19. Forum Asie-Pacifique des entreprises	–	1	1	1
20. Ateliers sur le commerce, l'investissement et l'innovation	–	–	5	–
Publications (nombre de publications)	3	4	2	3
21. <i>Rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique (Asia-Pacific Trade and Investment Report)</i>	1	1	–	1
22. <i>Études sur le commerce, l'investissement et l'innovation (Studies in Trade, Investment and Innovation)</i>	2	3	1	2
23. <i>La science, la technologie et l'innovation en Asie et dans le Pacifique (Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific)</i>	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	11	10	11
24. Documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation	2	2	2	2
25. Notes d'information sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	4	4
26. Rapports sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des principes du commerce sans papier	1	1	–	1
27. Publication de veille technologique en Asie et dans le Pacifique (<i>Asia-Pacific Tech Monitor</i>)	1	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs au sujet du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; création de réseaux de savoirs régionaux reliant des chercheurs, des décideurs et des praticiens dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation et appui à ces réseaux, notamment au Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; base de données exhaustive sur les coûts du commerce ; base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique ; indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires ; Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale en ligne ; formations en ligne sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; fiches d'information par pays et notes de synthèse sur le commerce et l'investissement ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes et séances d'information sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; documents d'information et contenus multimédias sur les travaux menés par la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce ; mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 3 Transports

Objectif

- 19.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

Stratégie

- 19.59 Pour contribuer à assurer, de façon durable, la connectivité des transports et la logistique dans la région Asie-Pacifique, le sous-programme poursuivra ses travaux concernant le Réseau routier asiatique, le réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs afin d'améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux et de développer la connectivité opérationnelle de manière à créer des conditions propices à un système de transport et de logistique durable à l'échelle de la région. À cette fin, il s'emploiera notamment : a) à continuer d'assurer le secrétariat de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et de fournir une expertise technique aux délibérations intergouvernementales des groupes de travail concernés ; b) à fournir une assistance technique pour éliminer les obstacles autres que matériels qui entravent la connectivité des transports régionaux en renforçant les mesures de facilitation des transports, en harmonisant les normes, réglementations et pratiques techniques et opérationnelles en matière de transport et en promouvant des dispositions opérationnelles efficaces et des cadres juridiques harmonisés pour le transport intermodal ; c) à faciliter l'échange de bonnes pratiques sur l'utilisation des nouvelles technologies ; d) à réaliser des recherches et des analyses sur les obstacles rencontrés et les moyens de réaliser la connectivité régionale, notamment en recensant et en analysant les restrictions et les mesures de facilitation liées aux transports en Asie et dans le Pacifique et en répertoriant les bonnes pratiques, comme celles qui facilitent le transport transfrontière tout en contribuant à contenir les pandémies telles que celle de COVID-19 et d'autres perturbations similaires qui entravent la connectivité régionale. Ces activités devraient avoir pour résultats une augmentation du nombre de membres de la CESAP qui sont signataires des accords régionaux et sous-régionaux ou qui en sont parties ; une augmentation du nombre de projets, programmes et initiatives nationaux visant à améliorer les infrastructures de transport régionales, comme le Réseau routier asiatique, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale ; un renforcement des mesures prises pour supprimer les goulets d'étranglement et faciliter la circulation effective des personnes et des biens sur les axes de transport et aux postes frontière. Elles aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), de la cible 11.2 associée à l'objectif 11 (villes et communautés durables), de la cible 12.2 associée à l'objectif 12 (consommation et production responsables), de la cible 13.1 associée à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et des cibles 17.9 et 17.14 associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Parmi les résultats déjà obtenus citons la signature par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier

asiatique. En 2019, la République démocratique populaire lao est devenue la quatorzième partie à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et la Turquie a adhéré à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, ce qui porte à 20 le nombre de parties à cet accord.

- 19.60 Pour contribuer à assurer, de façon durable, la mobilité dans la région Asie-Pacifique, le sous-programme préconisera et fournira une aide au renforcement des capacités dans trois domaines, à savoir les transports urbains durables, par exemple pour faciliter l'utilisation de l'indice de transport urbain durable, mis au point par la CESAP, dans les grandes villes de la région, la sécurité routière, par exemple pour élaborer le cadre d'application des stratégies visant à s'attaquer aux principales causes des accidents de la route et des décès sur les routes, et les transports intelligents, par exemple pour élaborer un plan d'action visant à renforcer la coopération régionale en vue d'un déploiement plus large des systèmes de transport intelligents, ce qui devrait permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de mobilité durable dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de transports en commun en zone urbaine, l'élaboration de mesures destinées à améliorer la sécurité routière et l'utilisation accrue des stratégies de mobilité intelligente dans la région. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de la cible 3.6 associée à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), de la cible 7.3 associée à l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable), de la cible 11.2 associée à l'objectif 11 (villes et communautés durables) et des cibles 17.9 et 17.14 associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : les gouvernements ont adopté des politiques de transport urbain fondées sur des données factuelles et mené des interventions en s'appuyant sur l'évaluation intégrée de plusieurs questions liées au transport urbain, notamment en utilisant l'indice de transport urbain durable mis au point par la CESAP, un cadre facile à utiliser et composé de 10 indicateurs qui aide les responsables politiques à suivre, synthétiser et comparer les performances des systèmes de transport urbain.
- 19.61 Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, le sous-programme continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, les autres commissions régionales de l'ONU, le Centre des Nations Unies pour le développement régional, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et l'Organisation mondiale de la Santé ; avec des banques régionales de développement, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale ; avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Fédération internationale des ouvriers du transport, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Union internationale des chemins de fer ; avec des instituts de recherche, des associations et d'autres organisations de la société civile.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.62 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des infrastructures de transport permettant d'accroître la connectivité physique et l'intégration intermodale (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montrent les 99 projets et programmes en faveur du développement d'infrastructures de transport (l'objectif étant de 76) qui ont été mis en œuvre afin d'accroître l'interconnexion physique et l'intégration intermodale, conformément aux recommandations de la CESAP.

Exécution du programme en 2019 : promouvoir une connectivité intermodale ininterrompue pour le transport en Asie et dans le Pacifique

- 19.63 Le sous-programme a facilité les travaux des organes intergouvernementaux régionaux sur les transports, notamment en assurant le secrétariat technique de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. Ces accords offrent un cadre institutionnel global pour le développement des infrastructures de transport qui permet de définir et d'appliquer des politiques et des mesures communes. À ce titre, le sous-programme fournit des services de secrétariat pour les réunions des organes conventionnels correspondants, à savoir le Groupe de travail sur les projets relatifs au Réseau routier asiatique, le Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et le Groupe de travail sur les ports secs, qui examinent le texte de l'accord concerné, surveillent sa mise en œuvre et décident des modifications éventuelles à y apporter. Il met également ses compétences et connaissances techniques au service des délibérations intergouvernementales de ces groupes de travail et exécute des projets de développement des capacités à l'appui du perfectionnement des accords.
- 19.64 Lors de leurs réunions en 2019, les trois groupes de travail ont fait un pas de plus vers la mise en place d'une connectivité intermodale ininterrompue en Asie et dans le Pacifique en adoptant une série d'amendements qui ont mis à jour la portée géographique et le statut du réseau routier, du réseau du Chemin de fer et du réseau des ports secs. Le réseau de transport régional englobe actuellement 143 000 kilomètres de routes dans 32 pays, 118 000 kilomètres de lignes de chemins de fer dans 28 pays et 250 ports secs dans 27 pays. De plus, les groupes de travail se sont penchés sur des questions pratiques affectant la connectivité opérationnelle le long des réseaux et ont notamment entrepris d'harmoniser les poids et dimensions des véhicules routiers sur le Réseau routier asiatique, de faciliter les échanges d'informations aux postes frontière ferroviaires et de renforcer la capacité institutionnelle des pays de concevoir et de gérer des ports secs internationaux.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.65 Le travail effectué a contribué à assurer, de façon durable, la connectivité des transports dans la région Asie-Pacifique, comme le montrent la portée géographique du réseau routier, du réseau du Chemin de fer et du réseau des ports secs de la région, l'adoption de nouvelles résolutions sur la sûreté et l'intermodalité des transports et l'augmentation du nombre d'adhésions d'États membres de la CESAP aux trois accords intergouvernementaux.

Tableau 19.9
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> La Fédération de Russie, l'Inde et le Tadjikistan deviennent parties à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs 	<ul style="list-style-type: none"> Le Turkménistan adhère à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique et à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique L'Afghanistan, le Bangladesh, la Chine, le 	<ul style="list-style-type: none"> L'annexe II bis de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, qui porte sur les normes de conception du Réseau routier asiatique aux fins de la sécurité routière, est adoptée à la 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale est adopté par la Commission (résolution 74/2) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Réseau routier asiatique englobe 17 100 kilomètres de routes supplémentaires La République démocratique populaire lao devient partie à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs

2015	2016	2017	2018	2019
	<p>Kazakhstan, la Mongolie et le Turkménistan deviennent parties à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs</p> <p>• L'Accord intergouvernemental sur les ports secs entre en vigueur</p>	<p>septième réunion du groupe de travail compétent</p> <p>• La République islamique d'Iran devient partie à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs</p>		<p>• La Turquie devient partie à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, ce qui porte à 20 le nombre de parties</p>

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : miser sur des modes de transport de marchandises plus durables en Asie et dans le Pacifique (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.66 Les travaux visant à assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à élaborer et à appliquer des politiques et des mesures visant à renforcer le transport ferroviaire international afin d'améliorer, de façon durable, la connectivité et la logistique des transports en Asie et dans le Pacifique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	La prise en compte des obstacles pratiques qui entravent le transport ferroviaire international et en compromettent l'efficacité et la compétitivité est limitée	Les États membres de la CESAP recensent les mesures concrètes qui pourraient permettre de favoriser le transport durable de marchandises en privilégiant le transport ferroviaire international	Les États membres de la CESAP adoptent cinq politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international	Le nombre de trains de marchandises augmente et/ou le temps de passage des frontières diminue sur les itinéraires du Chemin de fer transasiatique

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : réviser les priorités de la région en faveur d'une connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique (nouveau résultat)

- 19.67 Le sous-programme a aidé les États membres à mettre en œuvre le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), qui a été adopté à la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou en

décembre 2016. Le Programme d'action régional a pour but de promouvoir la coopération régionale et d'aider les pays à exécuter leurs projets d'infrastructure et à appliquer des mesures visant à faciliter le passage des frontières, dans le cadre d'une vision commune du développement. Pour parvenir à une connectivité régionale ininterrompue, la région Asie-Pacifique a entrepris de prendre en compte de manière équilibrée et intégrée les dimensions économiques, sociales et environnementales de la connectivité, mais la persistance des liaisons manquantes et des obstacles aux infrastructures autres que matériels, qui sont d'ordre juridique, réglementaire, administratif, documentaire et organisationnel, nuit à l'intégration et à la durabilité des systèmes de transport et de logistique. Ces obstacles physiques, institutionnels et réglementaires ne pourront être éliminés que si le sous-programme apporte un appui supplémentaire pour faciliter l'élaboration et l'application des politiques nationales par les gouvernements et pour assurer la coordination entre les gouvernements et les parties concernées aux niveaux sous-régional et régional.

Situation interne et réponse

- 19.68 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de stimuler efficacement l'élaboration et l'application, en temps utile, de politiques et de mesures nationales, sous-régionales et régionales permettant de s'attaquer aux liaisons manquantes et aux obstacles autres que matériels qui empêchent la mise en place des systèmes de transport et de logistique durables et inclusifs. Une instance régionale dans laquelle les États membres pourraient débattre des nouvelles questions et priorités en matière de transports permettrait de fournir une orientation stratégique au sous-programme afin de stimuler efficacement l'élaboration et l'application des politiques nécessaires pour assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité. En réponse, le sous-programme convoquera la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports, qui se tiendra en 2021, pour examiner la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional, discuter des besoins prioritaires des États membres, intensifier la collaboration entre les parties prenantes et définir une voie à suivre qui tienne compte des diverses facettes du transport durable et inclusif.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.69 Le travail qui sera effectué devrait favoriser la connectivité de transport durable, comme devrait le montrer l'adoption de la deuxième phase du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, pour la période 2022-2026, et d'autres cadres et outils qui permettraient à terme d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région.

Tableau 19.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays participent aux activités organisées dans le cadre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) et en tirent profit	Les pays évaluent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional à la cinquième session du Comité des transports	Les pays répertorient d'autres activités clés devant permettre d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action régional	Les pays participent à l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional et entament des discussions sur les domaines à ajouter ou à renforcer dans la deuxième phase	Les pays adoptent la deuxième phase du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/7	Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	73/4	le développement durable en Asie et dans le Pacifique
71/6	La connectivité des transports maritimes pour le développement durable	74/2	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique
71/7	Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux	74/3	Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale
71/8	Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique		Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables
72/5	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour		

Produits

19.71 On trouvera dans le tableau 19.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.12

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	5
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	–
2. Rapports destinés au Comité des transports	–	–	3	–
3. Rapports destinés à la Conférence ministérielle sur les transports	–	–	–	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	28	20	30
4. Réunions du Comité des transports	–	–	6	–
5. Réunions de la Conférence ministérielle sur les transports	–	–	–	10
6. Réunions consacrées au Réseau routier asiatique	4	4	–	4
7. Réunions consacrées au réseau du Chemin de fer transasiatique	4	4	–	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
8. Réunions consacrées aux ports secs	4	4	–	4
9. Réunions du groupe de travail sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
10. Réunions de groupes d'experts au sujet de la connectivité des transports et de la logistique	8	8	8	4
11. Réunions de groupes d'experts au sujet de la mobilité	–	4	2	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	19	7	8
12. Projets de renforcement des capacités en matière de connectivité des transports et de logistique	5	12	4	4
13. Projets de renforcement des capacités en matière de mobilité	3	7	3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	–	1	–
14. Activité de formation sur la connectivité des transports et la logistique	1	–	1	–
Publications (nombre de publications)	2	3	2	2
15. Publication sur l'évolution des transports en Asie et dans le Pacifique	1	1	–	1
16. Publications sur la connectivité des transports, la logistique et la mobilité	1	2	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	5	3	3
17. Documentation technique sur la connectivité des transports et la logistique	4	4	2	2
18. Documentation technique sur la mobilité	–	1	1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : collecte de données pour la base de données du réseau routier asiatique ainsi que pour le réseau du Chemin de fer transasiatique et le réseau des ports secs ; documents sur la sécurité routière ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif

- 19.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, à réaliser un développement urbain durable et à éliminer la pollution et les déchets.

Stratégie

- 19.73 Pour contribuer à réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et à améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, à réaliser un développement urbain durable et à éliminer la pollution et les déchets, le sous-programme, qui relève notamment du Centre pour la mécanisation agricole durable, emploiera principalement les trois moyens suivants : a) des solutions fondées sur l'économie circulaire, consistant à recenser et à mettre en œuvre des outils permettant d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des ressources, à analyser les externalités environnementales des modes de croissance non durables, à élaborer des politiques ayant pour but de réduire les déchets et d'encourager la valorisation des déchets et à analyser la demande pour de nouveaux produits à faible émission de carbone ; b) des solutions fondées sur la nature, consistant à recenser les mesures à prendre pour protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, de façon à traiter les problèmes sociétaux efficacement et de manière souple, en veillant par cette occasion à assurer le bien-être humain et la bonne santé des écosystèmes ; c) une gouvernance porteuse de transformation de l'environnement, consistant à employer des outils et des méthodes favorisant une approche intégrée et participative de l'élaboration de politiques environnementales, tels que des dispositifs de financement et des systèmes centrés sur les collectivités, et favorisant le renforcement de la collaboration et des partenariats multipartites. Le sous-programme tiendra compte des questions de genre, telles que la participation des femmes à la prise de décisions et les effets des problèmes environnementaux sur la santé, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et dégagera des données factuelles et fournira un appui technique pour favoriser l'élaboration de politiques intégrées et la coopération régionale. En outre, dans le cadre de ses activités d'analyse et de renforcement des capacités, il tiendra compte des considérations environnementales découlant de la pandémie de COVID-19 et du fait que le réchauffement de la planète accroît la probabilité que de telles pandémies se produisent. Ces moyens seront mis en œuvre dans les trois domaines prioritaires, à savoir : le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources (qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2, 13, 14 et 15) ; la réalisation d'un développement urbain durable (objectif 11) ; l'élimination de la pollution et des déchets (objectifs 6, 11 et 12).
- 19.74 Pour contribuer au renforcement de l'action climatique et à l'utilisation durable des ressources, le sous-programme s'emploiera à recenser et à combler les lacunes en matière de développement dans la région qui relèvent de son mandat et de ses compétences. Il aidera les États membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour renforcer le pouvoir d'action et la participation du public en ce qui concerne le climat (voir l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et pour procéder à l'intégration verticale de l'action climatique et de l'utilisation durable des ressources aux niveaux régional, national, sous-national et local, y compris l'action des acteurs non étatiques. Il s'emploiera à promouvoir des solutions de croissance verte à faible émission de carbone en offrant des supports de connaissances et des activités de renforcement des capacités, notamment des séances de formation à l'utilisation efficace des ressources offertes en présentiel et en ligne et des boîtes à outils permettant d'évaluer et d'analyser les manières d'accélérer la concrétisation des engagements de contributions déterminées au niveau national et les façons de satisfaire aux obligations en matière d'établissement de rapports imposées par la Convention. Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer l'action contre les changements climatiques et d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n^o 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et de l'Accord de Paris dans les pays d'Asie et du Pacifique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons : le recensement, au cours de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, de plusieurs voies de transformation en vue d'atteindre l'objectif de 1,5°C et de parvenir à un développement résilient face aux changements climatiques¹ ; la création

¹ Les voies de transformation régionales recensées lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019 sont : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les

d'espaces en ligne sur l'objectif 13 par l'intermédiaire du Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable ; le lancement d'une formation sur l'utilisation efficace des ressources lors de forums nationaux et régionaux et à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019 ; le lancement à l'échelle mondiale de la campagne Youth Voices for Climate Action (La voix des jeunes pour l'action climatique), également lors de la vingt-cinquième session de la Conférence.

- 19.75 Pour contribuer à renforcer la capacité des États membres à réaliser un développement urbain durable, le sous-programme aidera les villes à renforcer leurs processus de planification urbaine, à adopter des stratégies de résilience urbaine, à faire usage de technologies intelligentes adaptées et à financer les infrastructures urbaines. À la suite du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et compte tenu des orientations proposées dans le rapport de 2019 intitulé *The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways Towards Sustainable Urban Development* (Le futur des villes d'Asie et du Pacifique : voies de transformation en vue de parvenir à un développement urbain durable), fruits d'une collaboration avec de multiples partenaires, la CESAP a été reconnue comme jouant un rôle d'organisation majeur dans ce domaine. Faisant fond sur ces travaux, la CESAP peut tirer parti de sa présence à l'échelle sous-régionale, de son réseau de partenaires et de sa qualité d'entité intergouvernementale pour mieux faire connaître les solutions durables pour les villes, notamment les questions liées aux besoins en infrastructures, à la réduction des risques climatiques et des risques de catastrophes, à la pollution atmosphérique et à la consommation des ressources. Le sous-programme appuiera les États membres au moyen de projets et d'activités de renforcement des capacités afin d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de prévision et des solutions urbaines durables, notamment l'analyse des effets de la pandémie de COVID-19 et la prise en compte de la lutte contre les maladies transmissibles dans les futurs plans d'action pour les villes. Cet appui sera fourni par l'intermédiaire de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable, une initiative de collaboration menée avec des entités des Nations Unies, des partenaires de développement, des réseaux de villes, des villes et des ministères nationaux. Certaines initiatives, telles que l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique (Asia-Pacific Mayors Academy), les projets relevant du Compte pour le développement concernant l'adaptation des objectifs de développement durable aux villes et le projet Ocean Cities (« Villes océaniques »), ainsi que d'autres activités visant à accroître l'intégration verticale, conduiront à l'élaboration d'outils et de méthodes permettant aux autorités locales d'intensifier l'action menée dans les villes. L'accroissement de l'intégration verticale devrait favoriser l'émergence de collectivités plus durables et plus résilientes et permettre de réduire les effets néfastes de l'urbanisation sur les ressources. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création de la Plateforme de Penang à l'occasion du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui s'est tenu en 2019, et, dans le cadre de sa première phase, le lancement de l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique, destinée à apporter un soutien aux maires nouvellement nommés dans les domaines liés à l'urbanisation durable.
- 19.76 Pour contribuer à l'élimination de la pollution et des déchets, et comme suite à la résolution 75/4 de la CESAP sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme s'emploiera à réduire les niveaux de pollution atmosphérique, en particulier dans les zones urbaines de la région, en encourageant l'adoption de mesures ayant fait leurs preuves en matière d'air pur, ce qui devrait aboutir à l'élaboration de scénarios, de politiques et de plans pour faire face au risque que fait peser la pollution atmosphérique dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration des politiques et pratiques des États membres en matière de développement grâce à la prise en compte des priorités environnementales dans le domaine de la gestion des déchets. Par exemple, des centres de récupération intégrée des ressources ont été créés dans six pays en développement avec le soutien du sous-programme.

solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement.

- 19.77 Enfin, le sous-programme continuera de s'employer à renforcer les partenariats et la coopération (objectif de développement durable n° 17) avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale et de l'équipe de pays des Nations Unies), les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et les autres organisations de la société civile concernés. Les activités du sous-programme seront également menées en étroite collaboration avec celles d'autres sous-programmes de la CESAP afin d'accroître les synergies et la cohérence dans les domaines correspondants.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.78 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des politiques, stratégies et cadres fondés sur les faits intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique femmes-hommes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre le fait que 18 de ces politiques, stratégies et cadres (contre un objectif de 10) ont été élaborés par les États membres et d'autres parties prenantes au cours de l'exercice biennal afin d'intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique femmes-hommes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales, conformément aux recommandations de la CESAP.

Exécution du programme en 2019 : les pays d'Asie et du Pacifique bénéficient de l'appui du Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable en ce qui concerne la planification, le soutien au renforcement des capacités et les examens nationaux volontaires

- 19.79 La CESAP a lancé le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable en mars 2018 en réponse aux demandes d'appui au renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme 2030 formulées par les États membres. Le Service d'assistance, qui est en partie financé au moyen du Compte pour le développement, a pour fonction de répondre aux besoins des décideurs politiques et des professionnels du développement durable qui recherchent des informations multilingues et des capacités pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il est conçu comme un guichet unique en ligne donnant accès à des outils, des supports de connaissances, des portails de données, des avis d'experts et une assistance technique liés aux objectifs de développement durable par l'intermédiaire du mécanisme d'intervention rapide de la CESAP. Il favorise la transmission du savoir entre les pairs et la coopération régionale Sud-Sud, en partenariat avec un réseau en pleine expansion composé actuellement de 130 acteurs des Nations Unies, de la région et du reste du monde qui le font bénéficier de leurs connaissances. La CESAP a mis au point la plateforme et créé le contenu du Service d'assistance et a assuré la prestation de services connexes en coordonnant les contributions des partenaires de développement et en répondant aux demandes des pays.
- 19.80 L'un des services de base offerts par le Service d'assistance est le renforcement des capacités d'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques nationales, ce dont il s'est acquitté en présentant le cadre systémique d'intégration de la CESAP lors d'ateliers et de séances de formation proposés à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale, ainsi que dans le cadre d'un cours d'apprentissage en ligne. En outre, le Service d'assistance propose des ressources dans le domaine thématique de l'intégration des objectifs dans la planification nationale et relie ses près de 20 000 utilisateurs à une multitude d'autres supports de connaissances, outils et services utiles.
- 19.81 En 2019, de nouvelles ressources de perfectionnement professionnel en matière de planification des engagements des parties prenantes ont également été ajoutées à l'offre du Service d'assistance, et un soutien a été fourni au niveau national. Avec le Service d'assistance, la CESAP a offert un portail mettant à disposition des États membres des supports de connaissances et des services dans un

ensemble de domaines, y compris, pour 2019, les enseignements tirés de l'initiative Closing the Loop (« Boucler la boucle ») sur la réduction des déchets plastiques, le projet Ocean Cities, et des projets sur la gestion intégrée des ressources au moyen d'une approche groupée de la gestion urbaine et sur la participation porteuse de changements sur le plan environnemental, et des supports de connaissances tels que les rapports intitulés *The Future of Asian and Pacific Cities* (Le futur des villes d'Asie et du Pacifique) et *Accelerating Progress: An empowered, Inclusive and Equal Asia and the Pacific* (Accélérer les progrès : pour une région Asie-Pacifique autonome, inclusive et équitable).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.82 Le travail effectué a contribué à réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales dans tous les domaines prioritaires, en permettant l'adoption de politiques plus cohérentes et inclusives pour la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-national et municipal, comme le montrent l'amélioration des processus nationaux et la production de rapports d'examen national volontaire de qualité, qui comprennent des renseignements sur l'intégration, les mécanismes de planification des engagements des parties prenantes et la collaboration interministérielle efficace (voir, par exemple, les rapports produits par le Kazakhstan, la Mongolie et le Turkménistan).
- 19.83 À la fin de 2019, le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable avait bénéficié à plus de 3 000 décideurs et parties prenantes qui avaient participé à des séances de transmission des savoirs entre pairs offertes en présentiel, à des formations pratiques et à des séances d'apprentissage en ligne, à la demande des États membres. Au total, 20 pays ont bénéficié de ces formations. En outre, des ateliers régionaux de transmission des savoirs entre pairs sur l'examen national volontaire, organisés dans le cadre du Service d'assistance, ont permis de donner un aperçu des réussites et des meilleures pratiques liées à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres, qui avaient été mises en évidence lors des cinquième et sixième sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

Tableau 19.13
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Adoption du Programme 2030	Adoption de la résolution 72/6 de la CESAP, dans laquelle la Commission s'est engagée en faveur de la mise en œuvre effective du Programme 2030 et a souligné à l'intention des États membres la nécessité de renforcer les capacités en la matière	Lancement d'une évaluation des besoins en vue de la mise au point du Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable, et fourniture d'une aide à quatre pays pour la préparation de leur examen national volontaire	Accès au Service d'assistance et au dispositif d'intervention rapide mis à la disposition des États membres de la CESAP	Production par le Kazakhstan, la Mongolie et le Turkménistan de rapports d'examen national volontaire de qualité, comprenant des renseignements sur l'intégration, les mécanismes de planification des engagements des parties prenantes et la collaboration interministérielle efficace

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : élaborer des politiques inclusives et intégrées pour assurer l'efficacité de l'action climatique et de la gestion des ressources naturelles (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.84 Les travaux portant sur le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui continuera d'être fourni aux pays concernant la mise au point d'initiatives en faveur d'une plus grande mobilisation et de l'action climatique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence ou insuffisance de scénarios, politiques, plans ou programmes mis au point par les États membres en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Renforcement par les États membres de scénarios, politiques, plans ou programmes limités en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Étoffement par les États membres, des scénarios, politiques, plans ou programmes en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Augmentation du nombre de scénarios, de politiques, de plans ou de programmes adoptés par les États membres en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'environnement et à l'action climatique à différents niveaux

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses pour respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris (nouveau résultat)

- 19.85 Le sous-programme s'est efforcé de renforcer la collaboration régionale en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, d'utilisation efficace des ressources et d'urbanisation durable, en mettant l'accent sur le soutien à ceux qui accusent le plus grand retard, notamment en tenant compte des questions de genre, et ce, en favorisant la parité des sexes dans le processus de consultation et en faisant une large place au dialogue, y compris avec les femmes et les filles.

Situation interne et réponse

- 19.86 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait pallier l'absence d'une boîte à outils complète permettant de soutenir les États membres qui s'étaient engagés à entreprendre un examen de leurs contributions déterminées au niveau national. En réponse, la CESAP s'emploie à mettre au point une boîte à outils multisectionnelle à l'appui des capacités des pays, afin d'évaluer et d'améliorer leur état de préparation à l'action climatique.
- 19.87 En 2021, le sous-programme s'attachera en priorité à améliorer la capacité des États membres à accélérer l'action climatique et à intégrer les trois dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales. Par ses activités, la CESAP aidera les États membres en leur faisant mieux comprendre le coût de l'inaction

et les avantages de l'action climatique, compte tenu des effets différenciés qu'ont les changements climatiques sur les hommes et les femmes, et en leur donnant accès à des outils et des méthodes à l'appui des divers moyens (financement, cohérence des politiques, partenariats, notamment) de réaliser les engagements de contributions déterminées au niveau national et d'atteindre l'objectif de développement durable n° 13 au moyen de mesures judicieuses en faveur du climat. Grâce à l'organisation d'ateliers régionaux et de manifestations tenues dans le cadre de la Semaine Asie-Pacifique du climat, la CESAP renforcera également la coopération régionale pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Plus particulièrement, le sous-programme aidera les décideurs politiques à élaborer des plans pour réaliser, actualiser et réviser leurs contributions déterminées au niveau national afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, y compris des mesures concrètes dans les secteurs critiques que sont l'utilisation de l'énergie, le développement urbain, l'industrialisation et l'agriculture.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.88 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique, par exemple en élevant le niveau d'ambition des contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris dans la région. Ces activités permettront aux experts nationaux de mieux comprendre les grands principes du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris et d'accroître la capacité des pays à satisfaire aux obligations imposées par la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière d'établissement de rapports. Cela se manifesterait ainsi : au moins deux pays auront révisé et mis à jour leurs contributions déterminées au niveau national grâce à l'appui de la CESAP.

Tableau 19.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
La première Semaine Asie-Pacifique du climat est organisée pour faire progresser l'action climatique à l'échelle régionale	Un mémorandum d'accord entre la CESAP et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris est signé pour renforcer l'action climatique régionale, en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris de 2015	Pour contribuer au Sommet Action Climat 2019, un ensemble de voies est dégagé à l'issue de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, à savoir : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de	Des scénarios, politiques, plans ou programmes sont élaborés par les États membres en vue de mettre en œuvre de stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des questions de genre	Avec le soutien de la CESAP, au moins deux pays actualisent et révisent leurs plans pour rendre plus ambitieux leurs engagements de contributions déterminées au niveau national

2017	2018	2019	2020	2021
		carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement		

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.89 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/224 74/226	Harmonie avec la nature Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
71/256	Nouveau Programme pour les villes		

Résolutions du Conseil économique et social

2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable	2017/24	Établissements humains
---------	--	---------	------------------------

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/11	Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable		aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
70/12	Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14
71/9	Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique	74/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)
72/2	Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable	75/4	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines		

Produits

19.90 On trouvera dans le tableau 19.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.16

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Comité de l'environnement et du développement	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	23	26	21
3. Réunions du Comité de l'environnement et du développement	–	–	5	–
4. Réunions du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	2	2	2	2
5. Réunions du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles	5	5	5	5
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	–
7. Réunions de groupes d'experts pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement	4	6	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur les villes durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique	4	4	8	8
9. Forums sur les politiques de croissance économique verte au service du développement durable	2	4	2	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	11	7	9
10. Projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030	2	3	2	–
11. Projet de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles	1	1	1	1
12. Projets de renforcement des capacités pour le développement urbain durable	1	3	1	3
13. Projets de renforcement des capacités pour la mécanisation agricole durable	3	2	1	1
14. Projet de renforcement des capacités pour la croissance économique verte	1	1	1	1
15. Projets de renforcement des capacités pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris	–	1	1	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	11	4	11
16. Atelier sur la gestion intégrée des résidus de paille	–	–	–	1
17. Ateliers sur le renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	–	–	3	2
18. Forums régionaux sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	1	3	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
19. Atelier sur la promotion de la mécanisation agricole durable par la coopération Sud-Sud	–	–	–	2
20. Forum sur le développement urbain durable	1	3	–	–
21. Journée Asie-Pacifique de l’océan	–	–	–	1
22. Semaine Asie-Pacifique du climat	–	5	–	5
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
23. Publications sur l’environnement et le développement	1	1	1	1
24. The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways Towards Sustainable Urban Development (Le futur des villes d’Asie et du Pacifique : voies de transformation en vue de parvenir à un développement urbain durable)	1	1	–	–
25. Publication sur les progrès de l’urbanisation durable dans la région Asie-Pacifique	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	5	6	4	5
26. Documents sur l’environnement et le développement (notes d’orientation, supports de connaissances et études de cas)	1	2	1	3
27. Directives et manuel de formation relatifs à la base de données régionale sur la mécanisation agricole	1	1	–	–
28. Documents sur les machines agricoles	3	3	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales et aux initiatives régionales des Nations Unies sur l’eau et le développement urbain durable ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l’eau, l’énergie et l’environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d’Asie centrale.

Bases de données et supports numériques : cours d’apprentissage en ligne sur l’environnement et la mise en œuvre du Programme 2030 ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : supports d’information sur la mécanisation de l’agriculture ; célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris des manifestations spéciales sur le développement urbain durable et sur l’environnement et le développement ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Objectif

- 19.91 L’objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques.

Stratégie

- 19.92 Pour contribuer à renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques, le sous-programme continuera d'aider les États membres en élaborant des normes concernant le partage des données géospatiales, la connectivité numérique et le renforcement de la résilience, en s'appuyant sur des travaux d'analyse des politiques et de recherche fondée sur des données factuelles. En outre, les activités de renforcement des capacités s'inscriront dans le cadre des mécanismes de coopération régionale qui favorisent la coopération technique Sud-Sud et Nord-Sud et seront complétées par les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Le sous-programme entend également promouvoir le dialogue et la coopération en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en tenant des réunions de groupes d'experts sur les problèmes transfrontières que posent la connectivité et les risques de catastrophes, notamment ceux liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir pour résultat de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et, en particulier, des objectifs 1, 4, 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 17.
- 19.93 Pour contribuer à renforcer les technologies numériques aux fins du développement résilient et durable, le sous-programme fournira une plateforme intergouvernementale servant à mettre en œuvre l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. À l'appui de cette initiative, il élaborera des normes et des principes communs pour une connectivité régionale ininterrompue et effectuera une analyse des lacunes, complétée par des activités de sensibilisation et de réseautage et des partenariats. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : amélioration de la connectivité transfrontière à haut débit ; renforcement de la gestion du trafic internet dans les pays les moins bien reliés de la région ; amélioration de la cyber-résilience et opérabilité transfrontière des réseaux informatiques servant à appuyer la gestion des catastrophes ; un haut débit plus fiable, plus résistant et plus abordable pour tous. Il s'avère encore plus crucial de donner accès au haut débit à tous et de renforcer la cyber-résilience du réseau à l'heure où la pandémie de COVID-19 impose de travailler et de faire l'école à domicile. Ces travaux seront complétés par les activités de renforcement des capacités en matière d'inclusion numérique et d'exploitation des technologies numériques au service du développement durable qui seront menées par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences permettant aux États membres de tirer parti des technologies numériques dans le cadre des stratégies et programmes nationaux de développement et l'approbation du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) et du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) à la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 19.94 Pour contribuer à renforcer les applications des techniques spatiales aux fins du développement résilient et durable, le sous-programme continuera d'aider les États membres à tirer parti des dernières avancées en matière d'applications des techniques spatiales et de données géospatiales. Il continuera de faciliter un accès rapide et élargi aux données géospatiales de source spatiale, de permettre la mise en commun des compétences et des ressources aux échelons régional et sous-régional, de favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques et de créer des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales. En outre, il intégrera dans le centre de données géospatiales en cours de création des composantes liées à la COVID-19 et aux pandémies. Ces composantes aideront à parvenir à une vision commune des principes régissant le partage des données géospatiales dans le contexte des pandémies et la cartographie des foyers de risque de pandémie et amélioreront l'interopérabilité des données entre les secteurs en mettant au point des formats de données communs. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre d'anticiper et de réduire les risques de catastrophes grâce à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, en

particulier pour les catastrophes à évolution lente dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de faibles moyens. Les travaux du sous-programme s'inscriront dans le cadre de mécanismes de coopération régionale, notamment du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

- 19.95 Pour contribuer à renforcer la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable, notamment dans le contexte de la COVID-19, le sous-programme amplifiera les effets de la coopération régionale en assurant l'exécution des activités du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes et du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, qu'il complétera par une meilleure gestion des informations sur les catastrophes grâce aux services fournis par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer la compréhension des risques de catastrophes, l'accès aux informations produites par les dispositifs d'alerte rapide multirisques et la préparation aux catastrophes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la toute première estimation des coûts des catastrophes à évolution lente publiée dans le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report 2019*) et la mise en place de systèmes de surveillance des sécheresses par des pays tels que la Mongolie, le Myanmar et Sri Lanka.
- 19.96 Afin d'atteindre l'objectif défini ci-dessus, le sous-programme travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les banques régionales de développement, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et les autres organisations de la société civile concernés.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.97 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des politiques fondées sur les faits concernant les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable, en tenant compte des questions de genre, (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre le fait que 11 États membres (contre un objectif de 10) ont formulé et mis en œuvre des politiques concernant les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe en se fondant sur les produits analytiques de la CESAP. Le sous-programme a contribué à accroître l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier le numérique, pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans toute la région. Il a également fourni une analyse des données ventilées par sexe sur les catastrophes, qui facilitera la formulation de politiques nationales ciblées tenant compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2019 : mesures prioritaires pour faire face au risque de sécheresse en tant que catastrophe à évolution lente dans la région Asie-Pacifique

- 19.98 Les catastrophes sont de plus en plus liées à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques, ce qui entraîne l'apparition de phénomènes d'une complexité et d'une imprévisibilité

sans précédent. Si on les calcule en tenant compte des catastrophes à évolution lente comme les sécheresses, les pertes économiques engendrées sont quatre fois plus élevées que si l'on ne tient compte que des catastrophes soudaines comme les tremblements de terre et les tsunamis.

- 19.99 Depuis 2015, le sous-programme aide les États membres à faire face aux catastrophes à évolution lente grâce au Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. Le Mécanisme met en commun les ressources régionales et facilite l'accès libre et rapide aux données, produits et services de source spatiale ainsi que leur échange entre les pays ayant une activité spatiale et ceux qui en ont le plus besoin. Des outils adaptés au contexte de chaque pays sont fournis au moyen de formations et d'autres activités de renforcement des capacités. Grâce à une collaboration entre la Chine et la Mongolie, l'outil DroughtWatch a été adapté aux spécificités de la Mongolie et est maintenant pleinement exploité. La mise en service de cet outil est en cours au Cambodge, au Kirghizistan, au Myanmar et à Sri Lanka. L'expérience acquise et les outils opérationnels ainsi mis au point seront reproduits dans d'autres pays et adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun.
- 19.100 En 2019, le sous-programme a renforcé l'application de méthodes fondées sur des données factuelles en communiquant les principales conclusions d'une étude conjointe CESAP-ASEAN menée avec le Comité de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes dans un rapport intitulé *Ready for the Dry Years: Building Resilience to Drought in South-East Asia* (Se préparer à la sécheresse en renforçant la résilience en Asie du Sud-Est). L'étude portait principalement sur les effets socioéconomiques de la sécheresse au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. On trouve en outre dans le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique des preuves de l'évolution de la répartition géographique et de l'intensité des sécheresses, des inondations transfrontières et des tempêtes de sable et de poussière. Les débats tenus par la suite, lors de la sixième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, ont contribué à une prise de décision éclairée et plus rapide aux fins de l'atténuation des risques de catastrophes à évolution lente. La sensibilisation et la mobilisation des différentes parties prenantes ont été renforcées par : la couverture dont a bénéficié le rapport dans la presse papier et en ligne, dans les médias sociaux et à la télévision, notamment la publication de plus de 140 articles de fond (soit trois fois plus que pour les précédentes éditions du rapport) ; des citations dans les rapports d'autres organisations, telles que le Comité international de la Croix-Rouge ; des références au rapport dans les déclarations de politique générale des États membres.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.101 Le travail effectué a contribué à renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique. Au vu du succès qu'a connu le rapport analytique conjoint CESAP-ASEAN sur la sécheresse, *Ready for the Dry Years*, l'ASEAN a demandé l'appui de la CESAP pour faire prendre conscience de l'urgence qu'il y a à élaborer des politiques concernant la sécheresse et pour accélérer l'adoption des mesures prioritaires nécessaires aux niveaux national et régional, sur la base des recommandations contenues dans le rapport. Les domaines d'action mis en évidence dans les publications de la CESAP ont contribué à l'élaboration de politiques visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience, et ainsi à atténuer les effets des catastrophes à évolution lente dans la région Asie-Pacifique, comme le montre le nombre d'États membres qui soutiennent ces interventions et s'engagent à les mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la surveillance des sécheresses.

Tableau 19.17
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> • Le Cambodge, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar et Sri Lanka s'engagent à devenir des pays pilotes du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses • Le système de surveillance des sécheresses est installé et paramétré en Mongolie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de surveillance des sécheresses est calibré et validé en Mongolie • Le système est mis en place au Myanmar avec le soutien de nœuds de services régionaux situés en Chine, en Inde et en Thaïlande 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de surveillance des sécheresses est de nouveau calibré et validé en Mongolie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système DroughtWatch est transmis et mis en service en Mongolie • Le système de surveillance des sécheresses saisonnières est appliqué au Myanmar • Le système de surveillance des sécheresses est mis en service à Sri Lanka 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service de surveillance des sécheresses est élargi à la surveillance des cultures dans le bassin inférieur du Mékong • Le Cambodge, le Myanmar et le Viet Nam s'engagent à reproduire le système de surveillance des cultures dans des contextes qui leur sont propres et présentent un intérêt du point de vue de l'agriculture résiliente • Le service de surveillance des sécheresses est élargi à la surveillance sociale et à l'étude d'impact en Mongolie

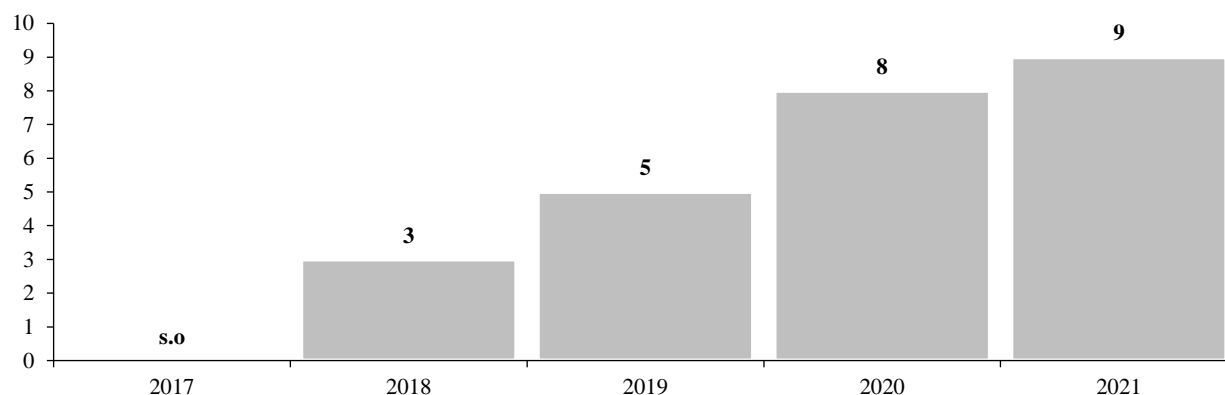
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : progrès dans la mise en œuvre sous-régionale de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (résultat déjà défini pour 2020)

- 102 Les travaux relatifs au renforcement des technologies et innovations numériques aux fins d'un développement résilient et durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, de même que l'appui à la formulation de politiques et de stratégies par des activités d'analyse et de coopération technique visant à dégager des solutions innovantes propres à améliorer l'accès aux réseaux à haut débit en le rendant plus inclusif et plus abordable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 19.II

Mesure des résultats : nombre de projets relatifs au réseau à haut débit élaborés et mis en œuvre dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au niveau sous-régional



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélérer la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques aux fins d'un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques (nouveau résultat)

- 19.103 Le sous-programme a œuvré à la mise en service du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, qui travaille dans les domaines suivants : a) dispositifs d'alerte rapide multirisque ; b) données et statistiques ; c) innovations et applications technologiques ; d) enrichissement des connaissances pour améliorer les politiques. Pour rendre le réseau opérationnel, une démarche fondée sur les foyers de risque a été suivie. Le fait que le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique soit la deuxième publication la plus téléchargée sur le site Web de la CESAP montre l'importance des travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par la CESAP, qui serviront de base à l'élaboration de politiques régionales et à la coordination régionale, conformément à l'objectif du sous-programme. D'après les tendances en matière de catastrophes résumées dans le rapport, il existe quatre groupes de foyers de risque dans la région Asie-Pacifique : les bassins fluviaux transfrontières ; la ceinture de feu du Pacifique ; les petits États insulaires en développement du Pacifique ; les zones sujettes aux risques de tempête de sable et de poussière. Pour faire en sorte que les services d'information et d'alerte rapide multirisques soient pleinement intégrés dans des objectifs plus généraux liés à la résilience, la CESAP collabore avec des partenaires pour offrir des services climatiques et météorologiques innovants relatifs aux inondations et aux sécheresses en Asie du Sud. La publication en 2019 de l'étude conjointe CESAP-ASEAN, *Ready for the Dry Years*, combinée à plusieurs concertations multipartites sur les mesures à prendre, qui ont été tenues au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, a débouché sur des échanges de haut niveau sur la résilience face à la sécheresse. En ce qui concerne les foyers de risque de tempêtes de sable et de poussière, la CESAP a rejoint la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et élaboré des documents d'orientation générale pour appuyer la mise en place d'un réseau régional relatif aux risques de catastrophes soudaines et d'un système d'alerte en cas de tempête de sable et de poussière. Les travaux menés par la CESAP sur les infrastructures résilientes viennent appuyer la coopération et l'intégration économiques régionales dans les pays enclavés d'Asie centrale et d'Asie du Nord-Est.

Situation interne et réponse

- 19.104 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer la coordination entre les acteurs nombreux et divers participant à la première phase de mise en œuvre du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. En réponse, en 2021, le sous-programme s'emploiera en priorité à venir en aide aux principales parties prenantes impliquées dans deux des quatre groupes

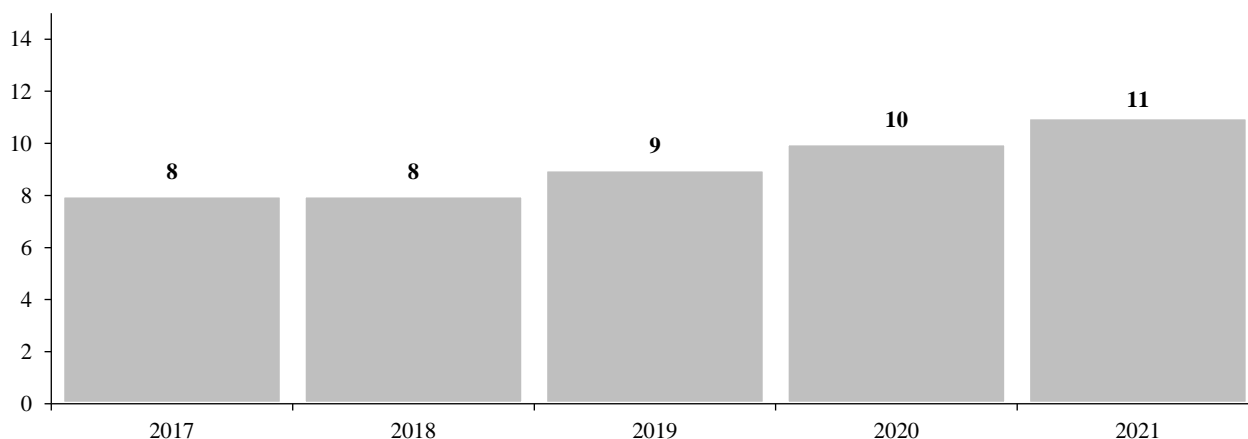
de foyers de risque recensés dans le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, à savoir les inondations dans les bassins fluviaux transfrontières et les catastrophes à évolution lente (sécheresse, désertification et tempêtes de sable et de poussière). Il s'attachera également à : a) promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des communautés à risque dans les zones particulièrement exposées aux catastrophes ; b) tirer parti des réseaux de partenariats multi-niveaux préexistants pour faire jouer la coopération régionale en cas de catastrophe à évolution lente ou d'inondation ; c) promouvoir des solutions en recourant à des applications technologiques novatrices. Si la CESAP a déjà renforcé ses partenariats avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au moyen de mémorandums d'accord ainsi qu'en rejoignant la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, elle officialisera sa coopération avec d'autres acteurs clés, tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé. À cet égard, le sous-programme aidera les États membres à accéder aux réseaux de coopération régionale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la réduction et la gestion des risques de catastrophes grâce à la coopération régionale et à la mise en commun des meilleures pratiques qui permettent de faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes que présente un développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique. Cela se manifesterait par l'existence d'au moins 11 initiatives de coopération placées sous l'égide de la CESAP (mécanismes, projets et programmes de coopération régionale), dans les domaines d'activité du sous-programme. Alors que le risque de catastrophe deviendra un facteur plus complexe, l'accélération de la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques pour un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques sera facilitée par le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

Figure 19.III

Mesure des résultats : nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience face aux catastrophes



Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.106 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/197	naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	74/218	Réduction des risques de catastrophe
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes	74/226	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
		74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
2015/31	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

71/12	Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	73/7	Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique
72/7	Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique	74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
72/10	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information	75/5	Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)
72/11	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international	75/6	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)
73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique		
73/6	Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale	75/7	Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

Produits

- 19.107 On trouvera dans le tableau 19.18 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.18
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
	2	9	5	5
1. Rapports destinés à la CESAP	1	6	1	3
2. Rapports destinés au Comité de la réduction des risques de catastrophe	1	3	–	2
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	4	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	34	44	35	34
4. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
5. Réunions du Comité de la réduction des risques de catastrophe	6	6	–	6
6. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	4	4	4	4
7. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	4	–	4	4
8. Réunions du groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
9. Réunions du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux	4	8	4	4
10. Réunions du Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable	4	6	4	4
11. Séances du Comité CESAP/OMM des typhons	4	8	4	4
12. Réunions de groupes d'experts sur les applications des techniques spatiales	–	–	4	–
13. Réunions de groupes d'experts sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	–	–	4	–
14. Réunions de groupes d'experts sur la réduction des risques de catastrophes	4	8	–	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
	6	6	6	6
15. Projets de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
16. Projets de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe	2	2	2	2
17. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies numériques	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
18. Projets de renforcement des capacités en matière d'application des techniques spatiales	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	14	14	14
19. Activités de formation sur les technologies numériques	14	14	14	14
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
20. Publications sur la gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	7	9	8
21. Document technique sur la gestion de l'information sur les catastrophes	–	–	1	–
22. Document technique sur la réduction des risques de catastrophe	–	–	1	–
23. Documents techniques sur les technologies numériques	6	6	6	6
24. Document technique sur la résilience des infrastructures	1	–	–	1
25. Documents techniques sur l'application des techniques spatiales	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif aux comités et organisations chargés des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux applications des techniques spatiales et aux technologies numériques.

Bases de données et supports numériques : orientations sur les applications des techniques spatiales ; lignes directrices pour l'établissement et la gestion des bases de données relatives à l'information sur les catastrophes et de l'infrastructure des données spatiales ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information, brochures et documents d'information sur les technologies numériques ; brochures sur la gestion de l'information sur les catastrophes ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour de la plateforme de collaboration en ligne sur les technologies numériques ; mise à jour des contenus du Campus virtuel du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ; mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

**Sous-programme 6
Développement social**

Objectif

- 19.108 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Stratégie

- 19.109 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le sous-programme tirera parti de la nature multidisciplinaire de la

CESAP et, en tenant compte de son rôle analytique et intergouvernemental et de ses fonctions de renforcement des capacités, il rassemblera les gouvernements de la région Asie-Pacifique sur des questions cruciales liées au développement social dans la région, en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies et d'entités hors système, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La pandémie de COVID-19 aura probablement de profonds effets socioéconomiques dans la région et aura certainement pour conséquence un accroissement des écarts entre riches et pauvres. Dans ce contexte, le sous-programme aidera les États membres à mettre au point des stratégies pour se remettre des chocs induits par la COVID-19, en tenant compte des effets différenciés que celle-ci a sur les groupes vulnérables et en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Ces processus intergouvernementaux s'appuieront sur des analyses et des outils de recherche et seront menés en partenariat avec les laboratoires d'idées et les entités des Nations Unies concernés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mise en place de cadres régionaux solides et pertinents, en tirant parti des atouts complémentaires que sont le pouvoir de mobilisation à l'échelle régionale de la CESAP et les capacités de mise en œuvre à l'échelle nationale des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Ces cadres régionaux serviront de base au renforcement des capacités des États membres qui en font la demande.

- 19.110 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de la population et du développement, le sous-programme offrira un appui continu aux gouvernements de la région Asie-Pacifique pour qu'ils poursuivent la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et honorent leur engagement en sa faveur, qu'ils ont renouvelé dans le cadre du Programme 2030, et pour qu'ils donnent suite à son document de suivi régional, la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement de 2013. Pour ce faire, il faudra, entre autres, constituer une base de données factuelles sur les questions touchant la population et le développement, en mettant l'accent sur le vieillissement, les migrations et la dynamique des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de ne laisser personne de côté. Le sous-programme s'emploiera en particulier à poursuivre l'élaboration d'un cadre de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'élaboration de politiques et de programmes plus réactifs dans le domaine de la population et du développement, ce qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : un consensus régional a été dégagé concernant les processus mondiaux tels que ceux qui ont abouti au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à la Conférence internationale sur la population et le développement, et les priorités de la région Asie-Pacifique ont été intégrées à ces processus.
- 19.111 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de la protection sociale, le sous-programme aidera les gouvernements de la région Asie-Pacifique à mettre en place un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Le sous-programme s'emploiera également à mettre au point des produits analytiques et des outils de renforcement des capacités nouveaux et innovants. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les compétences et les connaissances des pays pour qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : l'accès aux outils permettant aux pays de la région Asie-Pacifique de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs, tels que la Boîte à outils de la protection sociale, a été élargi, et la première réunion du Groupe d'experts chargé de la question du renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique a été organisée,

comme suite à la recommandation formulée par le Comité du développement social à sa cinquième session.

- 19.112 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine du handicap, le sous-programme suivra les orientations fixées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Il s'emploiera en particulier à mener des travaux d'analyse et de recherche et à appuyer le renforcement des capacités des États membres d'Asie et du Pacifique en vue de l'édification de sociétés faisant place aux personnes handicapées. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de favoriser des échanges intergouvernementaux éclairés et d'aider les États membres à atteindre les objectifs 1, 4, 8, 10, 11 et 17. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de la Déclaration de Beijing, notamment le Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, adopté à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). La Stratégie d'Incheon, de même que la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, donnent aux gouvernements des orientations stratégiques pour les aider à œuvrer à la mise en œuvre complète et effective de la Décennie.
- 19.113 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, le sous-programme assurera le suivi des résultats de l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, en aidant les gouvernements de la région à s'attaquer aux problèmes critiques et à prendre des mesures prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il offrira également une assistance technique pour l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre dans le contexte de l'autonomisation économique et de l'entrepreneuriat des femmes. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'appuyer l'élaboration de politiques et de programmes d'investissement et de développement des entreprises qui tiennent compte des questions de genre, et ainsi de contribuer à la réalisation des objectifs 1, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption, lors de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25, d'une déclaration ministérielle qui traduisait un renforcement des engagements régionaux visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.114 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la coopération régionale entre les États membres en vue de réduire les inégalités et de faire face aux répercussions des problèmes démographiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montrent, par exemple, les cinq recommandations et décisions (contre un objectif de quatre) adoptées par les États membres, qui se fondent sur des initiatives promues par la CESAP, ou qui s'en inspirent, en vue de renforcer les cadres, arrangements et accords régionaux et sous-régionaux de coopération visant à réduire les inégalités et à faire face aux répercussions des problèmes démographiques, tout en prenant en compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2019 : la région Asie-Pacifique renforce son engagement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au regard du droit afin de parvenir à l'égalité à l'horizon 2030

- 19.115 L'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique a été mené, avec la participation des gouvernements et des organisations de la société civile. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat a entrepris des travaux de recherche et d'analyse concernant les défis à relever pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, et a recommandé des mesures à prendre pour progresser sur ces

questions dans la région. Ces travaux ont notamment été utiles à l'occasion de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25, organisée par la CESAP en collaboration avec ONU-Femmes, lorsqu'il s'est agi de dresser le bilan des progrès réalisés, de mettre en commun les expériences et les enseignements tirés, et de dégager des solutions efficaces et innovantes pour régler les principales difficultés. Cela a débouché sur l'adoption par les États membres d'une déclaration ministérielle qui traduisait un renforcement des engagements régionaux visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030.

- 19.116 En 2019, le sous-programme a aidé six pays (Bangladesh, Cambodge, Fidji, Népal, Samoa et Viet Nam) à accélérer leur action en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en se concentrant en particulier sur la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Dans la région, l'entrepreneuriat est l'un des principaux moyens dont disposent les femmes pour parvenir à l'indépendance économique et à l'égalité, ce qui peut, à son tour, avoir de multiples retombées positives pour le bien-être de leur famille mais également en matière de réduction de la pauvreté et de croissance économique durable. Toutefois, l'entrepreneuriat des femmes est entravé par de nombreuses difficultés, notamment des obstacles structurels et réglementaires, et par un manque d'accès au financement et aux outils numériques pour le développement des entreprises. Le sous-programme a aidé les décideurs et les législateurs à élaborer des politiques tenant compte des questions de genre concernant les petites et moyennes entreprises, qui comprenaient des dispositions spéciales pour les femmes entrepreneurs, et a fourni un soutien au renforcement des capacités pour la mise en place d'une plateforme interministérielle et multipartite visant à créer un environnement politique et commercial propice à l'entrepreneuriat des femmes dans les pays cibles.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.117 Le travail effectué a contribué à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, comme le montre l'adoption de la déclaration ministérielle lors de la Conférence ministérielle sur l'examen de Beijing+25, qui appelait à intensifier l'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au regard du droit afin de parvenir à l'égalité à l'horizon 2030. Une enquête menée dans le cadre de l'examen a montré que 63 % des États membres ayant répondu à l'enquête avaient déclaré que leurs principales réalisations comprenaient la promotion de l'autonomisation économique des femmes, notamment le perfectionnement de la législation en vue d'assurer l'égalité sur le lieu de travail et l'adoption de politiques et de programmes à l'appui de l'entrepreneuriat des femmes. À partir de l'acquis des dialogues régionaux et sous-régionaux, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités nationales, les États membres ont défini une série de mesures prioritaires pour lutter contre les disparités entre les genres dans la région Asie-Pacifique au cours des cinq prochaines années, comme le reflète la déclaration ministérielle de Beijing+25.

Tableau 19.19
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les pays approuvent les mesures clés visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action dans le cadre de l'examen de Beijing+20	15 pays définissent des stratégies visant à accroître le financement de l'action visant à parvenir à l'égalité des genres et à d'autres résultats prévus au titre des objectifs de développement durable	Les décideurs de 17 pays se mettent d'accord sur des recommandations clés pour renforcer l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation à l'occasion de la concertation organisée à ce sujet pour la région Asie-Pacifique	19 pays approuvent des stratégies clés pour l'autonomisation des femmes et des filles rurales lors de la réunion de haut niveau organisée à l'échelle de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme	Une déclaration ministérielle est adoptée lors de l'examen de Beijing+25, qui appelle à intensifier l'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au regard du droit afin de parvenir à l'égalité à l'horizon 2030

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : politiques nationales inclusives visant à protéger et à autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.118 Les travaux visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera fournie aux pays en vue de créer un environnement favorable qui réponde aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.20
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les États membres de la CESAP disposent de capacités limitées pour mettre en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités et d'aide aux groupes marginalisés	Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales visant expressément des groupes de population laissés pour compte, notamment en fournissant des données factuelles solides	Les États membres de la CESAP élaborent et mettent en œuvre un nombre croissant de politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul ne soit laissé de côté	Au moins six États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui protègent, autonomisent et ne laissent personne de côté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (nouveau résultat)

19.119 Le sous-programme s'est attaché à renforcer la capacité des pays de la région Asie-Pacifique à mettre en place des systèmes de protection sociale complets bénéficiant à tous, y compris aux plus défavorisés, tout au long de leur vie. Dans ce contexte, à la cinquième session du Comité du développement social, les États membres de la CESAP ont prié le secrétariat de cette dernière d'étudier et d'établir un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

Situation interne et réponse

19.120 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la mise au point d'un mécanisme de coopération régionale en matière de protection sociale nécessitait la prise en compte d'un grand nombre de questions sociales et économiques. En réponse, le sous-programme se coordonnera étroitement avec les partenaires de développement pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à élaborer et à mettre en œuvre un mécanisme viable de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale.

19.121 Le sous-programme continuera également de mettre au point des produits analytiques et des outils de renforcement des capacités en matière de protection sociale, au moyen desquels il entend renforcer davantage la capacité des pays de la région Asie-Pacifique à mettre en place des systèmes de protection sociale complets, notamment par la transmission des savoirs entre les pairs et la mise en commun des connaissances.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.122 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique dans le domaine de la protection sociale, comme devrait le montrer l'utilisation d'outils de renforcement des capacités de protection sociale à la suite de l'adoption du mécanisme régional sur la protection sociale.

Tableau 19.21
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les décideurs en Asie et dans le Pacifique améliorent leur compréhension de la protection sociale grâce à la Boîte à outils de la protection sociale, aux guides de politique générale et aux études analytiques fournis par la CESAP	À la cinquième session du Comité du développement social, les pays prient le secrétariat de la CESAP d'étudier et d'établir un mécanisme régional en matière de protection sociale	19 pays d'Asie et du Pacifique désignent officiellement des représentants pour siéger au sein d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un projet de mécanisme régional	Le mécanisme régional en matière de protection sociale est adopté par les pays de la région Asie-Pacifique lors de la sixième session du Comité du développement social	Les États membres de la CESAP utilisent les nouveaux outils de la CESAP et le mécanisme régional pour élargir la couverture nationale de protection sociale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.123 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	73/241	Migrations internationales et développement
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	73/326 74/121	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	74/122	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	74/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières		

Résolutions du Conseil économique et social

2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2018/6 2018/8	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2015/5	Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2019/4	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme
2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement		Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social

Résolutions et décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique		sur la population et le développement au-delà de 2014
67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	68/7 69/13	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)
67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP		Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique
67/8	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique		
67/9	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	69/14	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique
68/6	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale	70/14 71/13	Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique
			Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité

	des sexes et de l'autonomisation des femmes	Décision 74/26	Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement
74/7	Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon	Décision 75/7	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président
74/11	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique		

Produits

19.124 On trouvera dans le tableau 19.22 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.22

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	6	3
1. Rapports destinés à la CESAP	1	–	1	3
2. Rapports destinés au Comité du développement social	–	–	2	–
3. Rapports destinés aux réunions intergouvernementales sur le développement social	1	1	3	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	23	34	18
4. Réunions du Comité du développement social	–	–	6	–
5. Réunions intergouvernementales sur le développement social	6	6	6	–
6. Réunions du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	–	–	4	4
7. Réunions du groupe de travail thématique sur le genre et les objectifs de développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur l'égalité des genres	–	–	4	–
9. Réunions de groupes d'experts sur l'inclusion du handicap	4	4	–	4
10. Réunions de groupes d'experts sur les politiques sociales	12	12	8	4
11. Réunions de groupes d'experts sur la population	–	–	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	9	8	9
12. Projets de renforcement des capacités en matière d'égalité des genres	1	3	3	4
13. Projets de renforcement des capacités en matière de population	4	2	1	1
14. Projets de renforcement des capacités en matière d'inclusion du handicap	1	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
15. Projets de renforcement des capacités en matière d'inégalité	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	3	2	5	1
16. Publications sur l'égalité des genres	1	1	1	–
17. Publications sur l'inclusion du handicap	1	1	–	1
18. Perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique (Social Outlook for Asia and the Pacific)	1	–	1	–
19. Publication sur la migration	–	–	1	–
20. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Sustainable Development Journal)	–	–	2	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	12	11
21. Documents d'orientation sur l'égalité des genres	–	1	1	1
22. Documents d'orientation sur l'inclusion du handicap	1	1	1	1
23. Documents d'orientation sur la population	3	2	2	2
24. Documents d'orientation sur les inégalités	4	4	3	2
25. Fiches techniques sur la population	1	1	1	1
26. Documents d'orientation sur le développement social	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

Bases de données et supports numériques : bases de données et ressources en ligne sur le développement social ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris des manifestations spéciales sur l'égalité des genres, la population et l'inclusion du handicap ; interventions dans les médias au sujet des manifestations spéciales ; sites Web sur le développement social ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 7 Statistiques

Objectif

- 19.125 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.126 Pour contribuer à l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme, notamment l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, proposera une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités

afin que les pays soient mieux à même de produire, de diffuser et de communiquer des produits et services statistiques. On s'efforcera en priorité de moderniser les systèmes statistiques nationaux et de donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de tirer parti des sources de données générées par différents éléments des écosystèmes de données nationaux (y compris les données administratives et les mégadonnées que d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé produisent et qui leur sont propres). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des données et des statistiques plus détaillées, à jour et plus facilement accessibles. Les données et statistiques destinées à orienter les stratégies de relèvement durable après la pandémie de COVID-19 et les chocs socioéconomiques en résultant recevront l'attention voulue. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement des capacités des États membres de compiler des comptes des océans environnementaux et économiques, notamment ceux visant à contribuer, avec l'appui de la CESAP, à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et un programme de formation appuyé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les innovations dans l'utilisation des nouvelles sources de données et des méthodes concernant les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Le sous-programme prévoit également de promouvoir, de faciliter et d'accroître l'utilisation d'outils tels que « Every Policy is Connected ». Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'élaboration, de manière collective, de cadres d'indicateurs nationaux durables conformes aux principes et cadres directeurs universels et permettre d'accroître la participation des utilisateurs, de resserrer les liens entre les politiques et les données aux fins de la prise de décisions et de mettre en place des cadres d'orientation bien coordonnés et propices à l'amélioration de la production et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité. La consolidation des liens entre les politiques et les données aidera les États membres à ajuster leurs stratégies de relèvement après la pandémie de COVID-19 et à appuyer l'action menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons les cadres d'indicateurs destinés à plusieurs plans sectoriels, tels ceux relatifs aux transports au Samoa et à l'autonomisation économique des femmes aux Philippines.

- 19.127 En outre, dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir des produits et services statistiques, notamment la publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, qui facilitent l'accès aux statistiques officielles et données dans la région et permettent de faire le bilan des progrès qui y sont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, l'élaboration de supports de connaissances (études, documents de travail, notes d'orientation sur les statistiques et blogs) ou la fourniture d'un appui à leur production se poursuivront en vue de faire mieux connaître les questions relatives aux statistiques officielles et d'échanger les connaissances et les données d'expérience dans ce domaine.
- 19.128 Le sous-programme continuera également de promouvoir la coopération et de faciliter la recherche d'un consensus entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires dont les activités ont trait aux données et aux statistiques dans le cadre d'initiatives propres à la région ou à un pays. Il s'agira notamment de promouvoir la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », en coopération avec les États membres et les partenaires de développement, sur laquelle s'appuiera l'amélioration des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.129 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de produits et de services statistiques de qualité et tenant compte de la dimension hommes-femmes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre le nombre (64 contre un objectif fixé à 5) de documents et de déclarations établis aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme 2030 qui se réfèrent à des

produits et à des services statistiques de la CESAP, y compris en ce qui concerne les questions de genre.

Exécution du programme en 2019 : étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté

- 19.130 En 2018, les pays d'Asie et du Pacifique sont convenus de renforcer les systèmes statistiques nationaux et d'améliorer les statistiques officielles pour le Programme 2030 dans le cadre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », la solution proposée pour renforcer les systèmes statistiques nationaux dans la région en les dotant des capacités et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables répondant aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution du Programme 2030.
- 19.131 Pendant toute l'année 2019, on s'est employé, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir la Déclaration. Par exemple, en mars 2019, la Déclaration a été présentée à la cinquantième session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, lors de laquelle il a été proposé de poursuivre ces efforts avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'appeler l'attention sur l'importance mondiale que revêt la Déclaration à l'occasion du Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2020. En mai 2019, à sa soixante-quinzième session, la CESAP a approuvé la Déclaration.
- 19.132 Par ailleurs, conformément aux engagements souscrits dans la Déclaration, pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, on a fourni aux États membres une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans le cadre du sous-programme, en coopération avec des partenaires de développement. En 2019, 82 ateliers, réunions de groupes d'experts et activités de formation ont été organisés (35 par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et 47 par la Division de statistique de la CESAP, dont 7 avec des partenaires). Des représentants de 48 États membres et six membres associés y ont participé. De plus, des pays, dont Sri Lanka, ont reçu une assistance technique concernant l'examen et la modernisation de leur système statistique. Cette assistance technique et ces activités de renforcement des capacités étaient axées non seulement sur l'amélioration des capacités statistiques mais surtout sur les domaines dans lesquels il existe des déficits de données en matière de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.133 Le travail effectué a contribué à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, comme le montre le fait qu'en mai 2019, à sa soixante-quinzième session, la CESAP a accueilli avec intérêt et fait sienne la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » comme la solution régionale permettant de doter les systèmes statistiques nationaux des capacités et des moyens d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité. À la même session, les États membres ont salué les efforts déployés par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique et reconnu que des statistiques officielles fiables et à jour étaient indispensables à la prise de décision fondée sur des données d'observation, à la transparence, à la responsabilisation et à des sociétés inclusives.

Tableau 19.23
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Les États membres de la CESAP ont adopté la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » à la sixième session du Comité de statistique	À sa soixante-quinzième session, la CESAP a fait sienne la Déclaration ; à sa cinquantième session, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies a pris note de l'importance mondiale que revêt la Déclaration

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : établissement de liens plus étroits entre les politiques et les données pour améliorer la prise de décisions (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.134 Les travaux relatifs à l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à renforcer leur capacité de perfectionner leurs systèmes statistiques nationaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.24
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Adhésion à la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », adoptée par les États membres de la CESAP en 2018	Respect, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration	Au moins cinq pays font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis établi pour la septième session du Comité de statistique de la CESAP en 2020	Respect continu, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Asie et du Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs systèmes statistiques : l'exemple du Bhoutan (nouveau résultat)

- 19.135 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à aider plusieurs pays à renforcer leurs capacités statistiques et à promouvoir et faciliter l'utilisation des données administratives et des nouvelles

sources de données afin d'établir des statistiques officielles, ce qui peut permettre d'établir des données et des statistiques officielles plus détaillées et à jour. Ces améliorations vont dans le sens de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » et visent à aider les pays à respecter les engagements pris. La CESAP apporte un appui considérable au système statistique du Bhoutan. Depuis 2018, elle est signataire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Bhoutan pour la période 2019-2023 et apporte un appui notamment en matière de données et de statistiques. Le résultat attendu d'ici à 2023 est le suivant : l'amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour ainsi que la formulation de politiques et la prise de décision fondée sur des données d'observation dans le pays. Le plan de travail vise à mieux prendre en compte les plans quinquennaux du pays et les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en améliorer le suivi et à mieux communiquer l'information les concernant, à produire des données ventilées concernant le genre, les groupes vulnérables, la préparation à divers risques et l'atténuation des risques et à faire en sorte que de telles données soient utilisées de manière efficace.

- 19.136 L'approche adoptée dans le cadre du sous-programme a évolué. Elle est davantage axée sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'établir des statistiques officielles à l'aide de données administratives, notamment en harmonisant les classifications utilisées par les organismes publics, en particulier la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, et en utilisant les données d'enregistrement des faits d'état civil pour la production des statistiques de l'état civil plutôt que les seules méthodes classiques de production de données telles que les recensements et les enquêtes menées par l'organisme national de statistique. Cette évolution vise également à prendre en compte les questions de genre, par exemple en utilisant des données d'enregistrement des faits d'état civil, y compris le mariage et le divorce, ventilées par sexe et par âge. Ces données sont en effet d'une importance cruciale pour l'élaboration des programmes de santé publique et des interventions ciblées, notamment en ce qui concerne les questions relatives au genre.

Situation interne et réponse

- 19.137 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de donner l'impulsion au renforcement des capacités institutionnelles, des cadres législatifs et des mécanismes de coordination qui existaient dans le pays et de le faciliter afin que l'organisme national de statistique utilise plus et mieux les sources de données générées par des éléments du système de données national aux fins de la production de statistiques officielles. En réponse, le sous-programme travaillera avant tout en collaboration étroite avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer les capacités institutionnelles de l'ensemble du système statistique du Bhoutan. À cette fin, il aidera le statisticien en chef à s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur du système statistique du pays, ouvrira des possibilités et donnera des occasions d'échanger les connaissances et les données d'expérience sur le plan régional et multipliera les contacts avec les partenaires de développement ayant les compétences et l'expérience nécessaires à l'appui des réalisations définies dans le Plan-cadre de coopération du Bhoutan. À cet égard, le Gouvernement bhoutanais recevra un appui dans le cadre des débats visant à moderniser la législation relative aux statistiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.138 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, comme devrait le montrer le respect continu, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration. Pour ce qui concerne le Bhoutan, cela devrait se manifester ainsi : augmentation et amélioration de l'utilisation par le Bureau national de la statistique des sources de données générées par des éléments de l'écosystème de données national aux fins de la production de statistiques officielles, à la suite de la modernisation de la législation relative aux statistiques et utilisation plus poussée des données administratives et des nouvelles sources de

données en vue d'établir des statistiques officielles à l'appui du plan quinquennal et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Tableau 19.25
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Le Gouvernement bhoutanais adopte la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP	Le Gouvernement bhoutanais fait sienne la Déclaration à la soixante-quinzième session de la CESAP	Au moins cinq pays, y compris le Bhoutan, font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration établi pour la septième session du Comité de statistique	Les pays continuent de respecter les engagements pris dans la Déclaration

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.139 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	---	--------	--

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
2011/15	Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique	67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	69/15	Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	69/16	Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique
67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique		

71/14	Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024	74/8	Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14	75/9	Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »
74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique		

Produits

19.140 On trouvera dans le tableau 19.26 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.26

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	2	1
2. Rapport destiné au Comité de statistique	–	–	1	–
3. Rapport destiné à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	21	17	45	15
4. Réunions du Comité de statistique	–	–	6	–
5. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3	3	3	3
6. Réunions du groupe de travail sur les statistiques relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	6	2	6	–
7. Réunions de groupes d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles	–	–	6	6
8. Réunions du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	6	6	6
9. Réunions de groupes d'experts sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'accroître la confiance dans l'information statistique officielle et d'en améliorer la qualité	–	–	6	–
10. Réunions du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	6	6	6	–
11. Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	–	–	6	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
12. Projets de renforcement des capacités statistiques	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
13. <i>Asia and the Pacific SDG Progress Report</i> (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	2	2
14. Documents de travail et notes d'information statistiques	1	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux réseaux statistiques, tels ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Communauté du Pacifique et du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.				
Bases de données et supports numériques : base de données statistiques de la CESAP ; base de données sur des supports de formation et autre ressources statistiques ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif

- 19.141 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.

Stratégie

- 19.142 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la composante, en collaboration avec les sous-programmes 4 et 6, facilitera la tenue de dialogues sous-régionaux entre les États membres sur les problèmes relatifs à l'action à mener et aux mesures législatives à prendre concernant les migrations et déplacements liés au climat, avec le concours d'autres entités des Nations Unies présentes dans le Pacifique, tels le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail,

des organisations sous-régionales du Pacifique, notamment le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique, et la société civile. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : amélioration de l'efficacité de l'action entreprise à l'échelle sous-régionale pour régler les questions de sécurité humaine liées aux changements climatiques. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'attention plus grande accordée à la mobilité humaine et aux déplacements liés aux changements climatiques dans les cadres d'orientation sous-régionaux du Pacifique tels que le *Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : approche intégrée de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe (2017-2030)* et l'importance accordée à la sécurité humaine par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale.

- 19.143 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par la gestion durable des océans, la composante, en collaboration avec le sous-programme 7, continuera de fournir en appui au développement des capacités à l'échelon sous-régional et dans le pays concernant les comptes des océans à l'aide du Système de comptabilité économique et environnementale et en appliquant les normes de données définies dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : amélioration de la disponibilité de données aux fins de l'élaboration de politiques relatives à la gestion des océans fondées sur l'observation des faits. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : pour la première fois, des comptes des océans seront créés et rendus publics dans quatre pays insulaires du Pacifique (Fidji, Micronésie (États fédérés de), Palaos et Samoa) et des évaluations diagnostiques relatives à l'état de préparation au Système de comptabilité économique et environnementale ont été menées dans cinq pays insulaires du Pacifique (Fidji, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Samoa et Vanuatu).
- 19.144 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par la réduction des inégalités, la composante, en collaboration avec le sous-programme 6, continuera de fournir une assistance technique aux États membres en vue de l'établissement de cadres d'indicateurs adaptés au contexte national et de la promotion de l'autonomisation économique des femmes, de la protection sociale et des politiques relatives au handicap. Elle permettra également aux États membres d'échanger informations et pratiques exemplaires et de nouer des relations avec la société civile pour garantir l'inclusion. L'action qui sera menée devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et à ce que les activités de développement permettent de réduire les inégalités et profitent aux groupes les plus vulnérables. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : des politiques conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et à la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 ont été adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits des personnes handicapées dans la sous-région du Pacifique et la législation en la matière a été respectée. Cela aidera les États membres à atteindre l'objectif de développement durable n° 5, en particulier la cible 5.a, qui consiste à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, et la cible 5.c, qui consiste à renforcer les politiques bien conçues et les dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes.
- 19.145 La composante continuera de renforcer les partenariats, en s'inspirant de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique pour 2018-2022 et en allant dans le sens des réformes du système des Nations Unies pour le développement. On accordera une attention particulière aux objectifs de développement durable n° 10 (inégalités réduites), n° 13 (action climatique), n° 14 (vie aquatique) et n° 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.146 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre l'augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP, afin de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable. Ce nombre, passé d'un niveau de référence de zéro en 2017 à 12 en 2019 (soit l'objectif fixé), a été atteint en coopération avec divers partenaires.

Exécution du programme en 2019 : établissement de liens plus étroits entre les politiques et les données pour un suivi intégré des plans nationaux

- 19.147 L'un des problèmes communs concernant l'élaboration de politiques et le suivi de leur mise en œuvre est le suivant : le manque de dialogue entre les parties prenantes chargées de l'élaboration des politiques et celles qui produisent des données fait que les décideurs ne disposent pas de données suffisantes et que les producteurs de données ne sont pas encouragés à en produire. Pour accroître la prise en compte des données dans les politiques et assurer le suivi efficace des progrès accomplis en matière de développement, la composante s'est employée à aider les États membres à définir des ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable adaptés sur la base de cadres de résultats et d'outils de planification nationaux existants ainsi que de cadres mondiaux et régionaux, notamment le Programme 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. En conciliant les obligations mondiales en matière de communication de l'information et les priorités nationales relatives aux politiques, les ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable facilitent le suivi et l'examen aux niveaux national, régional et mondial et allègent la charge que l'établissement de rapports représente pour les petits États insulaires en développement.
- 19.148 L'élaboration d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable est prise en compte dans le cadre de l'appui relatif aux examens nationaux volontaires que la composante apporte aux États membres et qui prend la forme d'ateliers sous-régionaux et d'une assistance technique dans le pays, notamment une formation relative aux examens nationaux volontaires, à l'établissement de plans de travail et au recensement des données nécessaires.
- 19.149 Pour faciliter la prise en compte des données dans les politiques, dans le cadre de la composante, on a contribué à la mise au point d'un outil intitulé « Every policy is connected ». L'utilisation de cet outil permet aux États membres d'examiner, d'élargir ou d'améliorer le champ d'application des politiques et plans nationaux et sectoriels et de veiller à l'établissement du cadre d'indicateurs le plus adapté au suivi des progrès accomplis. Le travail a été effectué en collaboration avec le sous-programme 7. L'outil a été largement utilisé à titre expérimental au Samoa et, dans une certaine mesure, aux Fidji et au Vanuatu. On a également mis au point une application informatique. Au Samoa, l'outil a été utilisé pour les 14 secteurs et l'application informatique dans les secteurs du tourisme, du développement local et de l'éducation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.150 Le travail effectué a contribué à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, comme le montrent la présentation d'examens nationaux volontaires par cinq pays (Fidji, Nauru, Palaos, Tonga et Vanuatu) au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 et l'utilisation à titre expérimental de l'outil « Every policy is connected » afin de faciliter la prise en compte des données dans les politiques nationales aux Fidji et au Vanuatu.

Tableau 19.27
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Mise en correspondance des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable avec les cadres de développement durable du Pacifique, les Orientations de Samoa, la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique	L'Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable dans le Pacifique a orienté et unifié, à l'échelle régionale, l'application et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, des Orientations de Samoa et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique	Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvé la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, dans laquelle figure un sous-ensemble d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable se rapportant au Pacifique	Les États membres ont recommandé d'appuyer l'harmonisation des indicateurs pour la communication de l'information aux niveaux régional et mondial ; on a intégré les indicateurs dans la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et à l'échelle nationale, à Kiribati (dans le cadre des examens nationaux volontaires et de la mise en correspondance des objectifs avec les plans nationaux de développement) et au Samoa (par l'utilisation de l'outil « Every policy is connected » dans les 14 secteurs)	Cinq États membres (Fidji, Nauru, Palaos, Tonga et Vanuatu) ont pris en compte les objectifs de développement durable dans les processus nationaux et les examens nationaux volontaires pour 2019

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : définition d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable fiables à des fins de suivi et d'examen (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.151 Les travaux relatifs à l'accélération des progrès sur la voie du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront un appui en vue de tirer parti des cadres permettant d'accélérer le développement sous-régional, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.28
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Reconnaissance, par les petits États insulaires en développement, de la nécessité d'assurer, de manière intégrée, le suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et l'établissement de rapports sur la question	Renforcement des moyens statistiques par l'établissement d'indicateurs nationaux de développement durable et par la fourniture d'une assistance technique visant à promouvoir une gestion intégrée du suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et de la communication des informations y relatives	Mise en œuvre de cadres de développement durable assortis d'indicateurs adaptés au contexte local	Renforcement de l'écosystème de données sous-régional pour produire des données de manière harmonisée et intégrée afin d'orienter la planification et la mise en œuvre des politiques et le suivi de leur application

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les petits États insulaires en développement font progresser la coopération concernant les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques (nouveau résultat)

19.152 Dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont indiqué que les changements climatiques constituaient la menace la plus grave pesant sur les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique. Dans le cadre de la composante, on s'est employé à mettre en place des activités aux niveaux national et régional afin d'aider les pays à faire face aux difficultés liées aux migrations, aux déplacements et aux réinstallations dus aux changements climatiques, en mettant l'accent sur les nations atolls de faible altitude suivants : Kiribati, Îles Marshall et Tuvalu. Des plans d'action nationaux avaient été établis à Kiribati et aux Tuvalu avec l'appui financier et technique de la CESAP. Ils ont été alignés sur les politiques relatives aux changements climatiques et la planification du développement durable à l'échelle nationale, y compris la budgétisation, en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables par l'ouverture de circuits de migration sûrs et régularisés. En 2016, lors d'une réunion organisée par la CESAP et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de hauts responsables ont recommandé l'établissement d'un cadre régional sur les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques. En 2018 et 2019, la CESAP a facilité des débats d'orientation dans les pays cibles sur les lacunes relatives aux politiques et à la protection concernant les populations vulnérables. Les petits États insulaires en développement comptent parmi les pays les plus touchés par les déplacements dus aux changements climatiques et sont en première ligne pour ce qui est de l'insécurité relative aux déplacements et aux migrations liés à ces changements. Les activités menées par la CESAP dans ce domaine sont fondées sur une notion plus large de la sécurité, englobant la sécurité humaine, telle que reconnue par les dirigeants dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, en vue de faire face aux problèmes posés par les changements climatiques.

Situation interne et réponse

- 19.153 Pour la composante, la situation était la suivante : il était difficile de faciliter des débats afin que les pays adoptent une approche commune s'agissant des problèmes à régler et des obstacles juridiques à surmonter en matière de migration et de déplacement dans la sous-région. Les positions des petits États insulaires en développement du Pacifique diffèrent pour ce qui est d'interpréter et de conceptualiser les migrations en gardant à l'esprit l'adaptation aux changements climatiques, les risques pour la sécurité humaine auxquels ils pourraient être confrontés à moyen terme (5 à 10 ans) et les mesures régionales à prendre afin d'écartier ces risques. Du fait de la complexité des questions et des risques politiques, il importe plus encore que les États membres jouent un rôle moteur à cet égard afin de garantir la continuité de ce processus. En réponse, la composante offrira un espace de dialogue sous-régional afin que les États membres puissent mener des délibérations sur les mesures sous-régionales susceptibles de remédier aux insuffisances des politiques et de la législation relatives aux migrations et aux déplacements liés aux changements climatiques en vue de protéger les populations vulnérables. Il s'agira d'une série de réunions de hauts responsables qui seront suivies d'un débat ministériel visant à faciliter l'élaboration d'une déclaration régionale sur les migrations liées aux changements climatiques dans laquelle des principes directeurs fondés sur les droits humains seront affirmés en vue de donner aux populations sous la menace de déplacements liés aux changements climatiques les moyens d'agir et de protéger ces populations. En outre, les épreuves que les femmes et les hommes connaissent à tous les stades de la migration, informelle ou régulière, diffèrent. La composante s'emploiera donc à promouvoir, en matière d'égalité des sexes et de migration, des approches qui correspondent bien à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et facilitent la réalisation de la cible 8.8 associée aux objectifs de développement durable, relative aux droits des migrants, en particulier des femmes, et de la cible 17.18 concernant la disponibilité de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par sexe et statut migratoire, et selon d'autres caractéristiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.154 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, comme devrait le montrer l'adoption d'une déclaration par cinq États de la sous-région. Une telle déclaration représenterait un consensus sous-régional en constante évolution sur des mesures normatives et un cadre juridique sous-régionaux qui donnent aux populations sous la menace de déplacements liés aux changements climatiques les moyens d'agir et les protègent.

Tableau 19.29
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les gouvernements donnent la priorité à un cadre régional concernant les migrations, les réinstallations, planifiées ou non, et les déplacements liés aux changements climatiques dans le Pacifique	Dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique indiquent que les changements climatiques constituent la menace la plus grave pesant sur les moyens d'existence, la sécurité et le bien-	Dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, la sécurité climatique et la sécurité humaine sont reconnues comme des priorités pour les États insulaires du Pacifique	Les gouvernements s'entendent sur la portée des dispositions d'une déclaration sur les migrations et les déplacements liés aux changements climatiques en vue de promouvoir la sécurité climatique dans les États de faible altitude, avec	Les gouvernements des États insulaires du Pacifique approfondissent la coopération concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations liées aux changements climatiques et arrêtent des principes directeurs concernant

2017	2018	2019	2020	2021
	être des populations du Pacifique		le soutien de la société civile	les mesures législatives à prendre et la conduite à suivre à l'échelle nationale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.155 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

244 (XLI)	Activités de la Commission dans le Pacifique	océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des	

Produits

19.156 On trouvera dans le tableau 19.30 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.30

Composante 1 (sous-programme 8) : produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	4	8	4
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans le Pacifique	4	–	4	–
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable dans le Pacifique	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	3	2	2
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP dans le Pacifique	1	1	1	1
5. Projets de renforcement des capacités concernant le développement économique et social	1	2	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Publications (nombre de publications)	1	1	–	1
6. Publication sur la question du développement durable dans le Pacifique	1	1	–	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : pages Web consacrées au développement économique et social dans le Pacifique ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif

- 19.157 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes.

Stratégie

- 19.158 La composante mettra l'accent sur la promotion de la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires œuvrant pour le développement durable de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment par la mise en œuvre de programmes sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour de sociétés inclusives et résilientes, en collaboration avec les sous-programmes concernés.
- 19.159 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la composante, en collaboration avec les sous-programmes concernés, animera des dialogues entre les États membres sur la connectivité dans les secteurs du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique dans le cadre de plateformes régionales et sous-régionales, dont le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : cohérence des politiques et intégration des initiatives relatives à la connectivité, notamment pour la facilitation du commerce et des transports. Parmi les résultats déjà obtenus citons la tenue régulière du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine.
- 19.160 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la durabilité environnementale, la composante, en collaboration avec le sous-programme 4, consolidera des plateformes sous-régionales telles que le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air par le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les parties prenantes et les gouvernements coordonnent les activités afin de remédier aux problèmes communs en matière d'environnement. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : à sa soixante-quinzième session, la Commission a

adopté la résolution 75/4 relative au renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, s'inspirant d'initiatives sous-régionales telles que le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air.

- 19.161 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes, la composante, en collaboration avec les sous-programmes concernés, facilitera la coopération sous-régionale au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et aidera les parties prenantes à élaborer des politiques et des programmes destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion dans le secteur des technologies et les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service de sociétés vieillissantes et de la résilience face aux catastrophes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'édifier des sociétés inclusives et résilientes dans la sous-région et partage des connaissances dans ces domaines. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement de la surveillance des épisodes de sécheresse en Mongolie, en tant que vitrine pour une application plus large de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 19.162 Pour déployer la stratégie, on appuiera et renforcera les mécanismes intergouvernementaux relatifs à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes en Asie de l'Est et du Nord-Est, ce qui devrait contribuer avant tout à la réalisation des cibles 3.9, 5.c, 7.2, 9.1, 10.2, 11.b, 13.2, 14.2, 15.3, 17.3 et 17.6 associées aux objectifs de développement durable. Dans le cadre de la composante, on continuera de renforcer la capacité des États membres de recenser les difficultés rencontrées et les possibilités offertes à l'échelle sous-régionale et d'adopter les meilleures pratiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration et la mise en œuvre plus efficaces de politiques et stratégies qui concordent avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des forums multipartites de l'Asie du Nord-Est sur les objectifs de développement durable.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.163 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le nombre (deux, soit l'objectif fixé) d'initiatives et d'activités de coordination menées à l'échelle sous-régionale sous l'égide de la CESAP en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable. Plus précisément, au cours de l'exercice biennal, la composante a facilité le lancement du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air. Il s'agit de la première initiative intergouvernementale sous-régionale concernant la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est. Les six États membres de la sous-région y participent, ainsi que le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, un mécanisme sous-régional chargé de faciliter les échanges de vues entre les principales parties prenantes sur la question de l'interconnexion électrique en Asie du Nord-Est.

Exécution du programme en 2019 : institutionnalisation du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air

- 19.164 La composante a facilité l'institutionnalisation du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, une plateforme intergouvernementale lancée en octobre 2018 en vue de lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est. D'autres initiatives de coopération régionale destinées à lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique ont été mises en place par la suite. En 2019, la composante a facilité la mise en place du Comité scientifique et politique, l'organe directeur du Partenariat, en collaborant avec les États

membres en vue de la sélection des membres du Comité et de l'élaboration du règlement intérieur. La composante a également entamé des consultations avec les États membres sur l'élaboration du plan de travail du Partenariat, notamment en ce qui concerne l'évaluation scientifique et la coopération politique en matière de pollution atmosphérique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.165 Le travail effectué a contribué à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la durabilité environnementale, comme le montrent l'adoption, par la Commission, de la résolution 75/4 concernant le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique et la formation du Comité scientifique et politique du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air. Le Comité a défini quatre domaines d'activités relatives aux programmes du Partenariat à mettre en place : a) un inventaire des émissions relatif à la pollution atmosphérique transfrontière ; b) un cadre sous-régional intégré de modélisation de l'évaluation ; c) un rapport sous-régional d'évaluation scientifique, qui sera établi avant le deuxième semestre de 2020 ; d) concertation, en collaboration avec les mécanismes compétents.

Tableau 19.31
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les États membres ont examiné la question de la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est sur la base d'une étude conduite par la CESAP	Les États membres ont proposé l'établissement d'un nouveau cadre sous-régional sur la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière	Les États membres ont examiné un cadre de partenariat mis au point par la CESAP	Les États membres ont officiellement lancé le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, dont le mandat a été adopté	Les États membres ont institué le Comité scientifique et politique du Partenariat et ont arrêté quatre domaines d'activités

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : concertation intergouvernementale sous-régionale sur l'intégration des échanges et la facilitation des transports (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.166 Les travaux portant sur l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la connectivité durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et faciliteront le dialogue entre les États membres en ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports en vue d'améliorer la connectivité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.32
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de dialogue entre les organes intergouvernementaux sous-régionaux	Pas d'organe intergouvernemental sous-régional structuré	Instauration d'un dialogue intergouvernemental sous-régional sur la facilitation du commerce et des transports	Au moins une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la coordination des activités de facilitation du commerce et de facilitation des transports en Asie de l'Est et du Nord-Est (nouveau résultat)

19.167 Dans le cadre de la composante, on s'est employé à promouvoir la connectivité durable en Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment par des activités de facilitation du commerce et de facilitation des transports. On a fait progresser les initiatives facilitées par la CESAP, notamment l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. La composante a facilité le partage des connaissances et des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce et de facilitation des transports en Asie de l'Est et du Nord-Est dans le cadre de concertations et séminaires sous-régionaux. Elle a également mis à profit des partenariats noués avec des entités sous-régionales et des institutions nationales et mené des activités conjointes pour faire prendre conscience de l'importance de la connectivité dans la sous-région et accroître l'adhésion aux initiatives relatives à la facilitation du commerce et à la facilitation des transports menées avec l'aide de la CESAP. Par exemple, en collaboration avec l'Initiative du Grand-Tumen, la CESAP a organisé des séminaires sous-régionaux sur la facilitation du commerce et d'autres sur les questions relatives aux transports. Des représentants de gouvernements, des experts et des professionnels du commerce et des transports participent à ces séminaires, qui se tiennent régulièrement, en même temps que les réunions annuelles de l'Initiative, et offrent un espace de dialogue et de coopération visant à promouvoir la facilitation du commerce en améliorant la connectivité des transports dans la sous-région. Les représentants des pays membres de l'Initiative chargés du commerce envisagent de travailler en étroite collaboration avec d'autres secteurs prioritaires, notamment les transports, en vue de définir les prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Initiative pour la coopération en matière de commerce et d'investissement.

Situation interne et réponse

19.168 Pour la composante, la situation était la suivante : on avait mené diverses activités en matière de facilitation du commerce et de facilitation des transports mais sans promouvoir conjointement les synergies entre les deux domaines et les possibilités offertes à cet égard. En réponse, compte tenu des possibilités offertes de promouvoir les synergies entre ces deux domaines essentiels de la connectivité régionale en Asie du Nord-Est, par exemple en ce qui concerne la coordination institutionnelle transfrontière et l'échange d'informations transfrontière, la composante promouvra la facilitation du commerce et la facilitation des transports de manière intégrée et coordonnée auprès de tous les services gouvernementaux, au niveau national, ainsi que dans un cadre sous-régional afin de rallier un plus grand nombre de responsables et de parties prenantes œuvrant dans les domaines du commerce et des transports.

19.169 Une approche plus intégrée de la facilitation du commerce et de la facilitation des transports créera des conditions propices à l'optimisation des effets de la connectivité régionale, notamment en élargissant la portée des activités économiques et l'accès aux services qui accompagnent des performances économiques plus solides, notamment l'augmentation du volume des échanges de biens et de services dans la sous-région et de l'offre d'emploi dans le secteur du commerce, y compris activités auxiliaires.

19.170 En s'appuyant sur une étude sous-régionale prévue qui servira de point de référence en ce qui concerne les synergies entre la facilitation du commerce et la facilitation des transports ainsi que sur l'action collective des responsables chargés du commerce et des transports dans le cadre de concertations sous-régionales sur cette question en 2020, dans le cadre de la composante, on organisera un atelier sous-régional sur la mise en œuvre d'initiatives de coordination dans les domaines du commerce et des transports qui figure parmi les produits prévus pour 2021.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.171 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, comme devrait le montrer au moins une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports.

Tableau 19.33
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres encouragent la facilitation du commerce et la facilitation des transports dans le cadre d'initiatives distinctes, telle l'adoption, par la Commission, de la résolution 73/4 concernant la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	Les États membres font, chacun de leur côté, des progrès dans la mise en œuvre d'accords internationaux et régionaux relatifs à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre l'adhésion d'un État membre à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	Les États membres font prendre conscience de l'importance d'une approche intégrée des initiatives relatives à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre le débat tenu entre les représentants des pays membres de l'Initiative du Grand-Tumen sur les liens entre la facilitation du commerce et la facilitation des transports lors du Séminaire international sur la facilitation organisé conjointement par la CESAP et l'Initiative	Les États membres prennent part à des concertations intergouvernementales sur la facilitation, de manière conjointe, du commerce et des transports	Les États membres mettent en œuvre des initiatives de coordination dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.172 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

75/4 Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique

Produits

19.173 On trouvera dans le tableau 19.34 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.34

Composante 2 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	13	11	11
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	6	4	4
3. Réunions de hauts responsables du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	3	3	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	3	2	2
5. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	1	2	1	1
6. Projets de renforcement des capacités du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	–	1	1	1
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
7. Publications sur la question du développement durable en Asie du Nord-Est	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est ; gestion et mise à jour du site Web du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ; gestion et mise à jour du site Web de l'Asia Carbon Footprint Network ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif

- 19.174 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, et grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030.

Stratégie

- 19.175 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la connectivité durable, la composante favorisera, en coopération avec les sous-programmes 2 et 3, le dialogue sous-régional par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres s'approprient davantage les programmes visant à améliorer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la connectivité énergétique et numérique, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable), de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et de l'objectif 11 (villes et communautés durables). Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : le Conseil d'administration du Programme spécial a conclu qu'il fallait redoubler d'efforts pour renforcer la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique.
- 19.176 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la transformation économique, la composante réalisera des études analytiques et formulera des recommandations en coopération avec le sous-programme 1 en vue de favoriser la transformation économique dans la sous-région, qui est l'un des facteurs contribuant à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les possibilités de transformer l'économie dans la sous-région seront mieux comprises, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique), plus particulièrement à celle de la cible 8.2, qui consiste à

parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : les participants au Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont reconnu que l'accélération de la transformation structurelle de l'économie était une condition essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 et à un meilleur partage de la prospérité.

- 19.177 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment l'inclusion sociale et la résilience, la composante tiendra compte des dimensions sociale et environnementale dans ses travaux d'analyse concernant le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale afin de s'attaquer aux objectifs liés aux questions de genre, comme l'avancement économique des femmes, et continuera à appuyer la mise en œuvre au niveau sous-régional du Programme 2030, en collaborant avec d'autres sous-programmes et entités des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les priorités susmentionnées joueront un rôle plus important dans le développement des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif 5 (égalité entre les sexes) et de l'objectif 10 (inégalités réduites).
- 19.178 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030, la composante organisera des réunions annuelles de groupes d'experts sur le développement durable et aidera les États membres qui en font la demande à procéder à un examen national volontaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mise en commun des connaissances et la coopération entre les États membres aux fins de la préparation de leurs examens nationaux volontaires seront renforcées, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), plus particulièrement à celle de la cible 17.16, qui consiste à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise en commun de pratiques optimales et de méthodes en vue de la préparation et du suivi des examens nationaux volontaires dans le cadre d'un programme de jumelage auquel participent quatre pays et qui est exécuté sous l'égide de la CESAP.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.179 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, les questions de genre étant prises en compte (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que 95 % (contre un objectif de 90 %) des participants aux initiatives de la CESAP ont déclaré avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable ainsi que de la prise en compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2019 : des États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale pilotent un programme de jumelage visant à faciliter la préparation des examens nationaux volontaires

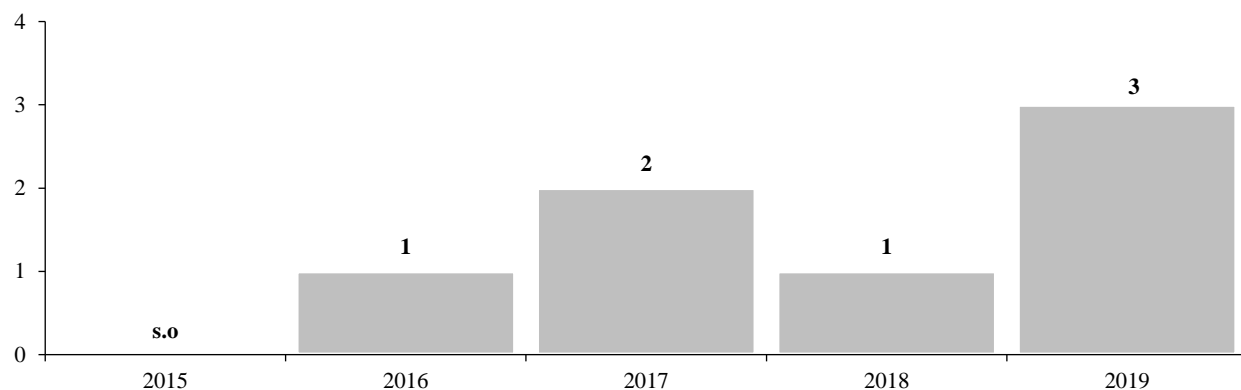
- 19.180 Le Forum multipartite sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale et un atelier sur le thème « Ne laisser personne de côté en Asie du Nord et en Asie centrale » ont été organisés en août 2019. Ces manifestations visaient à renforcer le cadre d'action publique qui favorise l'intégration des trois dimensions du développement durable en veillant à ce que les perspectives sous-régionales sur le suivi et l'examen du Programme 2030 dans la région soient clairement exprimées et bien prises en compte dans les activités analytiques et normatives du secrétariat. Le Forum a permis à des États membres, à des organisations intergouvernementales, à des organisations de la société civile, à des représentants des milieux universitaires et à des organismes des Nations Unies de tenir des débats interactifs sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie du Nord et en Asie centrale et sur les moyens d'aller de l'avant. L'un des résultats concrets du Forum et un exemple de coopération Sud-Sud a été le pilotage du programme de jumelage de la CESAP concernant la mise en œuvre du Programme 2030 et les examens nationaux volontaires.
- 19.181 Les États membres présents au Forum sont convenus de piloter, sous l'égide de la CESAP, un programme de jumelage devant leur permettre d'établir des partenariats avec les États membres de leur choix, l'objectif étant qu'ils apprennent les uns des autres. Tous les États membres participant au programme de jumelage s'entendraient sur les activités à mener, qui pourraient notamment consister en une relecture mutuelle des plans d'action et des projets de document établis aux fins de l'examen national volontaire, à l'appui du transfert de connaissances.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.182 Le travail effectué a contribué à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable grâce au suivi et à l'examen du programme 2030 et notamment à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et aux contributions au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, comme le montre l'augmentation du nombre d'États membres qui ont soumis des rapports au titre de l'examen national volontaire en 2019. La composante a également facilité la mise en commun de pratiques optimales et de méthodes entre les quatre pays participant au programme de jumelage, à savoir l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, en vue de la préparation et du suivi des examens nationaux volontaires. La Géorgie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan devraient présenter les résultats de leur premier examen national volontaire en 2020, et l'Arménie prépare un deuxième examen.

Figure 19.IV

Mesure des résultats : nombre d'États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale qui ont procédé à un examen national volontaire



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce au dialogue et aux conseils sur l'action à mener (résultat déjà défini pour 2020)

19.183 Les travaux portant sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la transformation économique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront un appui en vue de la définition d'approches globales et de la mise en place de conditions propices au développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.35

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie	Élaboration par les États membres d'un cadre global faisant le lien entre transformation structurelle de l'économie et développement durable	Références à une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales	Reconnaissance par les États membres de la sous-région du fait que la transformation structurelle de l'économie est l'un des principaux facteurs contribuant à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intensifier l'action menée et trouver des solutions en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie du Nord et en Asie centrale (nouveau résultat)

- 19.184 Consciente qu'il faut accélérer de toute urgence la prise de mesures à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes tout en assurant les préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, la composante continuera d'associer les États membres, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle s'efforce d'aider les États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale à exécuter le Programme 2030 grâce à la transformation économique. Rappelant les priorités des États membres mises en évidence notamment lors du Forum multipartite sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale et reconnaissant l'aspect multidimensionnel du Programme 2030, elle proposera des solutions dans le contexte de l'examen et de l'adoption du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en accord avec les domaines prioritaires définis dans l'objectif, l'idée étant d'aller au-delà de la transformation économique pour embrasser l'inclusion sociale et la résilience en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région.

Situation interne et réponse

- 19.185 Pour la composante, la situation était la suivante : il s'agissait de favoriser la réalisation globale des objectifs de développement durable tout en tenant compte des points de vue des diverses parties prenantes. En réponse, la composante renforcera sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, telles que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, et avec les institutions intergouvernementales et sous-régionales existantes en vue de faciliter la participation des diverses parties concernées au processus d'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.186 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, comme devrait le montrer le fait que les États membres de la sous-région adopteront le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et qu'au moins deux des États membres tireront parti ce cadre pour prendre des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Tableau 19.36
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'initiatives visant à aligner les cadres sous-régionaux et nationaux sur les objectifs de développement durable et notamment adoption par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région prêts à présenter un rapport au titre de l'examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la coopération régionale et de la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple dans le cadre du 	<ul style="list-style-type: none"> Références à une approche plus intégrée de la transformation économique dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales et sous-régionales 	<ul style="list-style-type: none"> Recensement par les États membres de la sous-région d'un ensemble de facteurs clés pouvant contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

2017	2018	2019	2020	2021
	d'Asie centrale du plan de travail pour 2018-2019, qui était conforme au Programme 2030	programme de jumelage		
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Conseil d'administration des recommandations du Forum économique du Programme spécial, qui portait sur le thème de l'innovation pour les objectifs de développement durable dans la région, notamment de celles concernant l'alignement des plans de développement nationaux sur les objectifs de développement durable 			

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.187 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

19.188 On trouvera dans le tableau 19.37 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.37

Composante 3 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	13	12	12
2. Réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	1	2	1	1
3. Réunions du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	3	3	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie Centrale	4	4	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	–
6. Projets de renforcement des capacités en matière de coopération et d'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	–
Publications (nombre de publications)	1	1	–	–
7. Publications sur la question du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	–	1	1
8. Activités ou documentation techniques sur la coopération et l'intégration régionales destinées aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	–	1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale ; fiches d'information sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif

- 19.189 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.

Stratégie

- 19.190 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, la composante collaborera avec d'autres sous-programmes, les organismes compétents des États membres et des organisations sous-régionales pour mettre en œuvre, dans la sous-région, les programmes et activités de la CESAP concernant les domaines suivants : facilitation du commerce et des investissements ; science, technologie et innovation ; transports ; connectivité numérique ; sécurité routière ; transition vers des énergies propres. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays en développement sans littoral (Afghanistan, Bhoutan et Népal) et avec les sous-régions limitrophes que sont l'Asie du Sud-Est ainsi que l'Asie du Nord et l'Asie centrale. La composante offrira des modalités de dialogue et de mise en commun des connaissances au niveau sous-régional afin de faciliter la transition vers des systèmes énergétiques durables et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'établissement de partenariats et de mécanismes de coopération entre les États membres en vue d'améliorer la connectivité des transports ferroviaires régionaux et notamment la signature par des entreprises de transport de conteneurs indiennes et bangladaises d'un mémorandum d'accord visant à créer un service de transport ferroviaire de conteneurs entre Dacca et Kolkata (Inde).
- 19.191 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest, notamment l'avancement économique des femmes, la composante et d'autres sous-programmes collaboreront avec des réseaux de femmes entrepreneurs, des organisations sous-régionales et d'autres parties qui s'occupent de l'avancement économique des femmes afin de renforcer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes de tirer parti des outils de commerce électronique et de marketing numérique. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer les connaissances des femmes entrepreneurs d'Asie du Sud ainsi que leur capacité d'utiliser des plateformes de commerce électronique pour élargir leurs possibilités commerciales et participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales. De plus, il contribuera à réduire la pauvreté en créant des perspectives d'emploi et en générant des revenus. En outre, les femmes entrepreneurs ayant tendance à employer davantage de femmes, il devrait permettre d'améliorer le taux d'activité des femmes en Asie du Sud, qui est l'un des plus faibles au monde. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement des travaux sur l'avancement des femmes dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes en Asie du Sud en matière de commerce électronique.
- 19.192 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment le reclassement à long terme des pays les moins avancés, la composante collaborera avec les sous-programmes, les organismes publics et les laboratoires d'idées concernés afin de renforcer leur capacité institutionnelle d'analyser les politiques et de prendre les mesures voulues. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités des pays les moins avancés d'Asie

du Sud d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que la transition vers un reclassement à long terme d'ici à 2024. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le recensement de problèmes précis liés au reclassement à long terme ainsi que la mise en commun de données d'expérience, de préoccupations, d'enseignements et de stratégies visant à atténuer ces problèmes entre le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, avec l'aide de la CESAP. En outre, une assistance axée sur la demande est fournie dans le cadre de la composante à l'Afghanistan et au Bhoutan afin de les aider à renforcer leur capacité d'analyser les politiques en se fondant sur des données factuelles et ainsi de contribuer au développement durable.

- 19.193 Aux fins de la réalisation de l'objectif et de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest, la composante collaborera avec d'autres sous-programmes, les organismes de planification et de statistique des États membres, notamment les laboratoires d'idées nationaux, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations sous-régionales. Elle effectuera des travaux d'analyse et mènera des consultations sur les objectifs de développement durable au niveau sous-régional afin de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques et de faire ressortir les perspectives sous-régionales et ainsi d'alimenter les supports de connaissances et les forums pertinents de la CESAP, comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et d'appuyer les activités menées au niveau des pays, telles que l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle s'appuiera également sur le réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable, qui sera établi en 2020, en vue de favoriser la coopération régionale grâce à la mise en commun des bonnes pratiques en matière de développement durable.
- 19.194 Le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment celle de l'objectif 1 (pas de pauvreté) et plus particulièrement des cibles 1.4, 1.a et 1.b, celle de l'objectif 5 (égalité des sexes) et plus particulièrement des cibles 5.a à 5.c, celle de l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et plus particulièrement des cibles 7.a et 7.b, celle de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et plus particulièrement des cibles 8.3 et 8.5, celle de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et plus particulièrement des cibles 9.1, 9.3 et 9.c, celle de l'objectif 10 (inégalités réduites) et plus particulièrement des cibles 10.2 et 10.6, celle de l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et plus particulièrement des cibles 13.1, 13.2 et 13.b et celle de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) et plus particulièrement des cibles 17.9, 17.16, 17.18 et 17.19.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.195 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre les deux documents finals (soit l'objectif fixé) des deuxième et troisième forums sur les objectifs de développement durable, tenus en Asie du Sud en 2018 et 2019, qui témoignent d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable.

Exécution du programme en 2019 : les États membres d'Asie du Sud et du Sud-Ouest renforcent la coopération en matière de développement durable

- 19.196 En 2019, la composante a contribué à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant la coopération régionale dans plusieurs domaines.
- 19.197 En ce qui concerne la connectivité durable, la composante a facilité, en coopération avec les sous-programmes 3 et 5, la tenue de débats et l'établissement d'un consensus sous-régional sur le codéploiement en Asie du Sud de systèmes informatiques et de systèmes de communication le long

des infrastructures passives. De plus, elle a collaboré avec le sous-programme 5 en vue de favoriser la mise en commun des résultats d'analyses concernant l'incidence des catastrophes et leur lien avec les inégalités et la pauvreté qui sévissent dans la sous-région, et de contribuer à l'organisation d'un débat sur les enseignements tirés. Elle a également favorisé, en coopération avec le sous-programme 3, la mise en commun au niveau sous-régional de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives à la sécurité routière. Ces initiatives ont permis aux États membres d'Asie du Sud de trouver un consensus sur l'installation de réseaux câblés à large bande le long des autoroutes nationales et d'autres couloirs de transport. L'initiative sur la sécurité routière a aidé les États membres à mieux comprendre les causes des accidents de la route, qui font plus de 800 000 morts chaque année dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que la manière dont ces accidents pouvaient être évités grâce à la mise en commun des bonnes pratiques en matière de sécurité routière.

- 19.198 Les pays d'Asie du Sud accusent un retard en matière d'avancement économique des femmes, le taux d'activité de celles-ci étant très faible. En collaboration avec les associations de femmes entrepreneurs concernées, la composante a lancé les travaux sur l'avancement des femmes dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes en Asie du Sud en matière de commerce électronique et organisé des ateliers nationaux d'orientation au Népal et au Bangladesh ainsi que des débats sous-régionaux à Sri Lanka et au Pakistan en 2019. Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer les connaissances des femmes entrepreneurs d'Asie du Sud ainsi que leur capacité d'utiliser des plateformes de commerce électronique et de marketing numérique pour élargir leurs possibilités commerciales et participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales.
- 19.199 À la demande des États membres de la sous-région en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, à savoir le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, une série d'ateliers ont été organisés dans le cadre de la composante afin de faciliter le recensement des problèmes précis liés au reclassement à long terme ainsi que la mise en commun de données d'expérience, de préoccupations, d'enseignements et de stratégies visant à atténuer ces problèmes. À la demande du Bhoutan et de l'Afghanistan, la composante a organisé pour les nouveaux laboratoires d'idées de ces pays des activités de renforcement des capacités qui devraient leur donner les moyens d'analyser les politiques en se fondant sur des données factuelles afin de contribuer au développement durable. Ces activités ont permis de tirer des enseignements en matière de politiques commerciales qui pourraient atténuer les effets négatifs du reclassement et de renforcer les capacités des pays les moins avancés d'Asie du Sud d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que la transition vers un reclassement à long terme d'ici à 2024.
- 19.200 En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la sous-région, la composante a également contribué à l'élaboration du bilan commun de pays pour le Bangladesh et aidé le Bhoutan à établir son plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'Inde à mettre en œuvre son plan-cadre, renforçant ainsi les capacités de ces États membres d'élaborer et d'appliquer leurs cadres de développement.
- 19.201 Une série d'études ont été réalisées dans le cadre de la composante afin d'examiner les priorités des pays en ce qui concernait la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que les perspectives en matière de coopération sous-régionale. Ces études ont été examinées lors d'un atelier sous-régional organisé en marge du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenu en 2019. De plus, la composante a organisé le troisième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable ainsi qu'un débat, qui s'est tenu à Dhaka en décembre 2019, en préparation du septième Forum Asie-Pacifique sur le développement durable. Les participants au troisième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable ont débattu de la manière dont les États membres de la sous-région pourraient coopérer en vue de remédier aux lacunes et aux difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable et examiné les possibilités d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.202 Le travail effectué a contribué à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés, comme le montre l'adoption par les États membres des documents finals du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, de la soixante-quinzième session de la Commission et du troisième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, ce qui témoigne de l'importance que les États membres accordent à l'objectif de cette composante.

Tableau 19.38
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les États membres d'Asie du Sud et du Sud-Ouest conviennent de tenir compte des trois dimensions du développement durable dans la mise en œuvre du Programme 2030 et dans la réalisation des objectifs de développement durable	Les États membres d'Asie du Sud et du Sud-Ouest examinent plus avant les modalités de renforcement du cadre d'action en vue de favoriser la prise en compte des trois dimensions du développement durable	Six États membres de la sous-région participent au suivi et à l'examen du Programme 2030 à l'échelle sous-régionale (examen des progrès, réalisations et difficultés liés à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et prise en compte des perspectives sous-régionales)	Huit États membres de la sous-région examinent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris en ce qui concerne la coopération régionale aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu des perspectives sous-régionales	Huit États membres de la sous-région font le bilan des progrès accomplis, des réalisations obtenues et des difficultés rencontrées au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Programme 2030 et conviennent qu'il importe de promouvoir la coopération régionale pour accélérer le développement inclusif et durable

Résultats escomptés pour 2021**Résultat 1 : la coopération régionale à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud (résultat déjà défini pour 2020)**

- 19.203 Les travaux portant sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la composante favorisera les échanges entre les pays de la sous-région et promouvra la mise en commun des bonnes pratiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.39
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Expression d'intérêt, de la part d'acteurs d'Asie du Sud, pour l'élaboration d'un mécanisme de coopération à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	Définition des domaines dans lesquels une coopération sous-régionale pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Établissement d'un mécanisme sous-régional chargé de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de dégager, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs	Mise en œuvre par les États membres de la sous-région de leurs cadres nationaux de développement compte tenu des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles dégagées par la CESAP à l'issue de recherches

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays les moins avancés d'Asie du Sud sont dotés des moyens nécessaires pour atténuer les difficultés liées au reclassement (nouveau résultat)

- 19.204 Il est ressorti de l'examen triennal réalisé en 2018 par le Comité des politiques de développement que trois des quatre pays les moins avancés d'Asie du Sud, à savoir le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, remplissaient les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés et, depuis, ces trois pays progressent dans cette voie. Le reclassement est certes une forme de reconnaissance des progrès réalisés par ces États membres en matière de développement socioéconomique, mais il pourra également s'accompagner d'une interruption de l'accès préférentiel aux marchés et de l'accès aux mécanismes de financement à des conditions favorables, notamment aux privilèges liés à l'initiative Aide pour le commerce, lorsque la période de transition de trois ans prendra fin en 2021. Ces États membres doivent donc prendre des mesures afin de minimiser le risque de retomber dans la catégorie des pays les moins avancés.
- 19.205 La composante a aidé les trois États membres à faire face aux difficultés liées au reclassement en réalisant des travaux d'analyse et en menant une série d'activités de renforcement des capacités, dans le cadre desquelles les responsables politiques des trois pays ont examiné et recensé les problèmes précis liés au reclassement à long terme et ont mis en commun leurs données d'expérience, leurs préoccupations, les enseignements qu'ils avaient tirés ainsi que leurs stratégies visant à atténuer ces problèmes. Afin de contribuer plus largement à l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes dans les pays les moins avancés, elle a organisé pour les nouveaux laboratoires d'idées du Bhoutan et de l'Afghanistan des activités de renforcement des capacités qui devraient leur donner les moyens d'analyser les politiques en se fondant sur des données factuelles afin de contribuer au développement durable.

Situation interne et réponse

- 19.206 Pour la composante, la situation était la suivante : il s'agissait de coordonner l'assistance que les pays les moins avancés de la sous-région recevaient des sous-programmes sectoriels de la CESAP afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concernait le reclassement à long terme de ces pays. En réponse, la composante coopérera étroitement avec la Section des pays en situation particulière de la CESAP afin de veiller à ce que les pays les moins avancés de la sous-région reçoivent un appui efficace. En outre, afin de renforcer la capacité des pays les moins avancés d'Asie du Sud d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que la transition vers

un reclassement à long terme, elle apportera, en coopération avec les sous-programmes concernés, une aide plus importante au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal. Plus précisément, elle les aidera à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action en vue d'un reclassement à long terme, notamment en recensant les stratégies pouvant être adoptées pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable, et accordera l'importance voulue aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les moins avancés qui sont aussi des pays en développement sans littoral. Ces pays bénéficieront d'une assistance technique et de conseils plus ciblés et plus personnalisés en ce qui concerne les possibilités commerciales qui s'offrent à eux. La composante offrira des modalités de mise en commun des pratiques optimales en vue d'un reclassement à long terme. Une assistance sera fournie à ces États membres pour les aider à examiner et à renégocier les accords commerciaux bilatéraux et régionaux qu'ils ont signés, l'objectif étant qu'ils conservent un accès préférentiel aux marchés, sans obligation de réciprocité, et qu'ils continuent de recevoir une assistance technique de la part des partenaires avec lesquels ils ont conclu des accords commerciaux régionaux. En outre, la composante continuera de renforcer la capacité d'analyse des laboratoires d'idées de l'Afghanistan et du Bhoutan pour qu'ils puissent contribuer à la formulation de politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, non seulement en menant des activités de recherche mais aussi en aidant les gouvernements à organiser des consultations avec les parties prenantes et en fournissant des services consultatifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.207 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment le reclassement à long terme des pays les moins avancés, comme devrait le montrer le fait que ces pays comprendront mieux les défis imminents et seront mieux à même d'adopter, pendant la période de transition, des stratégies visant à surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt.

Tableau 19.40
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Le Bhoutan et le Népal sont en passe d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, ayant franchi la première étape du processus de reclassement en remplissant les conditions requises lors de l'examen triennal réalisé par le Comité de la politique de développement	Lors de l'examen triennal de 2018, le Bhoutan et le Népal remplissent pour la deuxième fois les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés, tandis que le Bangladesh remplit pour la première fois les trois critères de retrait	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont accès à des activités de renforcement des capacités visant à recenser les principales difficultés auxquelles ils devront faire face après avoir été reclassés	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal reçoivent une assistance technique et des conseils pratiques sur mesure de la part de la CESAP	Le Bangladesh remplit les conditions requises pour son reclassement lors de l'examen triennal de 2021 et, avec le Bhoutan et le Népal, est doté des moyens nécessaires pour surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.208 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

19.209 On trouvera dans le tableau 19.41 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.41

Composante 4 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	8	6
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	2	4	2
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	1
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1	1	–	1
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
5. Publications sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	3	4
6. Documents de la série sur le développement économique et social	1	2	3	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sessions du Sommet économique de l'Asie du Sud, conférence sur le développement durable organisée par le Sustainable Development Policy Institute (Pakistan), et autres manifestations sous-régionales ; bulletin d'information comportant des informations actualisées sur la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Composante 5 Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif

- 19.210 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement.

Stratégie

- 19.211 C'est en grande partie le partenariat entre l'ASEAN et l'ONU qui fixe les grandes orientations de la composante. Celle-ci soutiendra l'application des plans de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies pour la période actuelle (2016-2020) et la période suivante (2021-2025), et de la feuille de route sur les complémentarités (complementarities road map)² pour la période 2020-2025, qui est en cours d'élaboration, comme l'ont noté les dirigeants à l'occasion du Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation des Nations Unies en 2019. Ces dispositifs sous-régionaux sont l'occasion de résoudre les difficultés et de répondre aux priorités actuelles de l'ASEAN et de l'ONU et de continuer à œuvrer au renforcement de la coordination entre les différentes institutions et organismes sectoriels tout en tirant parti des effets de synergie. Les travaux menés dans le cadre de la composante seront axés sur la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement, qui font partie des domaines prioritaires recensés dans la feuille de route sur les complémentarités dans lesquels la CESAP peut apporter une valeur ajoutée.
- 19.212 Pour contribuer à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement, la composante fournira des supports de connaissances aux États membres d'Asie du Sud-Est sur les dimensions régionales et sous-régionales de questions internationales ; elle offrira un cadre régional aux États membres

² La feuille de route sur les complémentarités est un guide visant à faire progresser l'initiative sur le thème des complémentarités pendant la période 2020-2025. Dans le cadre de cette initiative, l'ASEAN et l'ONU se sont engagées à exécuter deux programmes parallèles mais étroitement liés : les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. Pour atteindre les objectifs qui y sont fixés, elles s'intéressent aux complémentarités qui existent entre eux afin de tirer des avantages à fort impact, qui profitent à tous, dans de nombreux domaines prioritaires du développement durable

d'Asie du Sud-Est pour qu'ils puissent partager leurs connaissances avec d'autres pays, en tant que groupe ou de manière bilatérale ; elle soutiendra la mise en œuvre des cadres sous-régionaux et des cadres régionaux de l'ASEAN en collaboration avec les sous-programmes sectoriels de la CESAP. La coopération avec l'ASEAN sera renforcée, ce qui passera par le resserrement des liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités concernés de l'ASEAN, ainsi que par la participation au dialogue et aux partenariats que l'ASEAN entretient avec des acteurs extérieurs au sujet d'initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs sous-régionaux. Le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 9, 10, 13 et 17.

- 19.213 S'agissant de la connectivité durable, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 5, devrait avoir pour résultat des améliorations dans le domaine de l'informatique et des communications : innovations et amélioration des infrastructures et de la compétitivité des États membres afin d'accompagner la transition économique et sociale vers une ASEAN réellement numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des capacités des États membres de l'ASEAN grâce à la mise en place d'initiatives dans la sous-région telles que l'Initiative « Women ICT Frontier » de la Commission.
- 19.214 S'agissant de l'avènement de sociétés inclusives et équitables, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 6, devrait avoir le résultat suivant : permettre d'approfondir le dialogue sur les possibilités d'assurer un accès juste et équitable à la protection sociale, en particulier à plusieurs groupes vulnérables, et permettre aux États membres d'améliorer leurs statistiques sur le handicap et leurs politiques en matière de vieillissement et de handicap, et de mieux calculer le coût de la protection sociale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les discussions sous-régionales, alimentées par les analyses de la CESAP, qui ont porté sur les grandes difficultés auxquelles font face les femmes entrepreneurs dans la Communauté économique de l'ASEAN.
- 19.215 S'agissant de la gestion efficace des ressources naturelles, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 4, devrait avoir pour résultat de renforcer la concertation sur les mesures à prendre et de développer les capacités aux fins de l'exploitation et de la gestion durables des ressources hydriques et marines ; de la surveillance et de la prévention de la dégradation des terres ; de la surveillance des particules fines dans la pollution atmosphérique (PM_{2,5} et PM₁₀) et de la gestion de la qualité de l'air. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la promotion et la diffusion d'une approche durable de la gestion de l'approvisionnement en eau, des eaux usées, de l'énergie et des déchets solides grâce à une série de manifestations organisées par la CESAP sur la gestion intégrée des ressources, notamment un atelier régional qui s'est tenu en Indonésie et a porté sur l'élaboration de recommandations en la matière au niveau national.
- 19.216 S'agissant de la résilience du développement, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec les sous-programmes 4 et 5, devrait avoir pour résultat de renforcer la cohérence des politiques et de mettre en place des initiatives coordonnées en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : les États membres de l'ASEAN prennent des décisions en matière de réduction des risques de catastrophe sur la base d'analyses telles que l'étude conjointe CESAP-ASEAN sur la résilience face à la sécheresse, intitulée *Ready for the Dry Years: Building resilience to drought in South-East Asia – With a focus on Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar and Viet Nam: 2020 update*.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.217 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre la production de deux documents (soit l'objectif fixé) de la catégorie documents finals et résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions

régionales et sous-régionales du développement durable : a) *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action* (complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; b) la feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025.

Exécution du programme en 2019 : tirer parti des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

- 19.218 La détermination et l'intérêt communs qu'ont l'ASEAN et l'ONU d'accélérer la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de développement durable ont été mis en évidence dans la publication intitulée *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action*. En 2019, la mise en œuvre des initiatives phares et des mesures de suivi énoncées dans cette publication a progressé. Dans le cadre de la composante, diverses activités transversales ont été menées en coopération avec les sous-programmes concernés de la CESAP et d'autres entités des Nations Unies telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé. Il s'agissait notamment d'activités ayant trait à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe et demandant une coopération étroite entre le secrétariat de l'ASEAN, les États membres, le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes et les organismes des Nations Unies participants, afin d'avancer sur la base des priorités dont il a été convenu dans le Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes.
- 19.219 Des réunions ont régulièrement été organisées pour faire le point sur les progrès accomplis et gérer la coordination afin que les initiatives visant à satisfaire les besoins et les priorités des parties prenantes soient mises en place de manière cohérente et en temps voulu. Il en est résulté l'intensification de la coopération et l'augmentation du nombre de consultations entre les organismes sectoriels de l'ASEAN et les entités des Nations Unies, notamment dans les domaines du vieillissement de la population, du handicap et de la lutte contre la sécheresse. La Commission a mené avec succès des dialogues sur les politiques nationales concernant la sécheresse au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. La deuxième phase de l'étude conjointe CESAP-ASEAN susmentionnée sur la résilience face à la sécheresse, qui porte sur tous les États membres de l'ASEAN, sera lancée en 2020 dans le cadre de la feuille de route sur les complémentarités. La collaboration avec le Viet Nam, qui assure actuellement la présidence de l'ASEAN, se poursuivra, le but étant, à l'approche du Sommet des pays de l'ASEAN de 2020, de placer sur le devant de la scène politique la sécheresse, qui est une catastrophe à évolution lente.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.220 Le travail effectué a contribué à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement, comme le montre le fait que les États membres de l'ASEAN soutiennent davantage ou approuvent : a) l'engagement pris par le Gouvernement thaïlandais d'établir le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable ; b) l'élaboration du projet de feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025, qui prévoit le soutien de la CESAP à la lutte contre la sécheresse dans tous les États membres de l'ASEAN en s'appuyant sur l'expérience acquise avec le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ; c) la création d'un groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, avec l'appui du secrétariat et des divisions techniques de la CESAP, une des initiatives phares de la feuille de route sur les complémentarités.

Ces initiatives ont été adoptées par les dirigeants pendant le Sommet des pays de l'ASEAN de 2019 dans leur déclaration de principes sur les partenariats au service du développement durable, dans laquelle ils ont convenu d'approfondir la coopération en matière de développement durable, et ont été reprises dans la déclaration de la présidence lors du dixième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenu en novembre 2019.

Tableau 19.42
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Élaboration du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020)	Adoption du Plan de mise en œuvre	Application du Plan de mise en œuvre	Publication de Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en mettant l'accent sur les complémentarités entre les deux programmes	Les États membres ont accepté de donner suite à certaines des recommandations formulées dans la publication : établir le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable ; élaborer le projet de feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025, qui prévoit les activités de lutte contre la sécheresse menées par la CESAP; créer le groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources avec l'appui du secrétariat et des divisions techniques de la CESAP

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie dans la sous-région (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.221 Les travaux portant sur l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la connectivité durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront le dialogue et la coopération entre pays dans l'optique de relever les défis dans le secteur de l'énergie et d'améliorer la connectivité énergétique et l'accès à l'énergie, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 19.43
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les États membres de l'ASEAN et l'ONU définissent des priorités stratégiques et des mesures à prendre pour renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable	Les États membres de l'ASEAN déterminent quels sont les obstacles qui empêchent la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	Les États membres de l'ASEAN arrêtent des solutions qui font appel à la coopération sous-régionale pour surmonter les obstacles liés à l'objectif 7	Les États membres de l'ASEAN définissent des stratégies pour continuer d'améliorer la connectivité des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcer la coopération et les relations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (nouveau résultat)

- 19.222 Les activités prévues pour 2021 sont principalement axées sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Le plan-programme prévoit de renforcer l'aide apportée aux États membres pour qu'ils mettent en œuvre le Programme 2030 et d'appuyer l'application de la feuille de route sur les complémentarités et du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). Des efforts seront déployés pour que les activités et initiatives prévues dans le Plan de mise en œuvre et le projet de feuille de route soient mises en place avec succès, ce qui passera par le resserrement des liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités de l'ASEAN, notamment le Comité des représentants permanents auprès de l'ASEAN. La participation au dialogue et aux partenariats que l'ASEAN entretient avec des acteurs extérieurs sera renforcée afin de compléter les compétences techniques de la CESAP et d'élargir les domaines dans lesquels une aide est apportée à l'ASEAN.
- 19.223 Par exemple, le groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, initiative phare de la feuille de route sur les complémentarités, sera créé avec le soutien de la composante après l'approbation de son mandat et de ses membres et experts en 2020. Les secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN assureront le secrétariat du groupe afin de l'aider à mener à bien ses activités. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, la CESAP fournira des experts en gestion des ressources naturelles pour mener des travaux d'analyse liés aux activités du groupe.
- 19.224 La composante favorisera également l'échange de connaissances entre l'Asie du Sud-Est et d'autres sous-régions, avec l'aide de la CESAP et d'autres entités des Nations Unies, selon que de besoin. Par exemple, une manifestation sera organisée pour présenter le mode de coopération de l'ASEAN en Asie du Sud-Est à d'autres sous-régions de la région Asie-Pacifique. L'objectif est de mettre en commun les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre des programmes de coopération régionale et de former des réseaux avec des représentants d'autres groupes sous-régionaux, comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Il s'agit de resserrer les liens entre les différents groupes sous-régionaux grâce à l'échange de connaissances et à d'éventuelles collaborations. Ce travail sera effectué dans le cadre des activités de coopération Sud-Sud organisées conjointement par la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Situation interne et réponse

19.225 Pour la composante, la situation était la suivante : il manquait des moyens de coordination au niveau institutionnel, or la coordination est essentielle pour obtenir des résultats tangibles. En réponse, la composante cherchera des ressources supplémentaires pour renforcer le cadre d'action publique dans la sous-région, notamment en faisant appel au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux organismes de coopération pour le développement des États membres de l'ASEAN.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.226 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'activités organisées conjointement par l'ASEAN et l'ONU.

Tableau 19.44
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o	• Élaboration du projet de feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025	• Adoption de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) • Élaboration du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), comme prévu dans la feuille de route	• Mise en œuvre de la feuille de route avec, notamment, la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources • Renforcement de la coopération entre l'ASEAN et des acteurs d'autres sous-régions, par exemple avec l'organisation d'une manifestation de l'ASEAN à l'occasion de la réunion régionale relative à la coopération Sud-Sud • Adoption du Plan de mise en œuvre	• Application du Plan de mise en œuvre se traduisant par un nombre accru d'initiatives conjointes ASEAN-ONU

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.227 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

19.228 On trouvera dans le tableau 19.45 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.45

Composante 5 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	8	8	4	8
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud-Est	4	4	–	4
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud-Est	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
	1	–	–	1
4. Projet de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est	1	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				
	1	2	1	1
5. Documents de travail sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	2	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et services consultatifs visant à définir les domaines prioritaires en matière de coopération et d'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est ; réunions avec les États membres de l'ASEAN portant sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) et visant à définir les domaines de coopération prioritaires s'agissant de l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable.				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Sud-Est ; page Web consacrée au partenariat avec l'ASEAN ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 9

Énergie

Objectif

- 19.229 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique.

Stratégie

- 19.230 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, le sous-programme s'attachera tout d'abord à stimuler fortement l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique régional. Il diffusera des informations sur les tendances mondiales et les nouveautés concernant les technologies d'exploitation des énergies renouvelables, les mécanismes d'intervention et les modalités pour les interventions liées à l'énergie. Il contribuera à faire en sorte que la transition énergétique favorise le développement social et une croissance économique qui profite à tous. En partenariat avec des organismes internationaux de développement et des banques de développement, telles que la Banque asiatique de développement, le sous-programme aidera les pays à élaborer des programmes nationaux de planification énergétique afin de réaliser l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres ont davantage de moyens pour définir des orientations en faveur de la transition énergétique en s'appuyant sur l'analyse des faits et sont notamment capables de définir et d'atteindre des cibles nationales adaptées à leur contexte et à leurs priorités en vue de réaliser l'objectif 7. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'engagement pris par les États membres d'accélérer la réalisation de l'objectif 7 dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le rapport établi par le sous-programme, intitulé *Energy Transition Pathways for the 2030 Agenda in Asia and the Pacific*, a servi de base aux délibérations.
- 19.231 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'efficacité énergétique, le sous-programme travaillera avec les États membres pour les aider à recenser les lacunes et les axes d'amélioration des politiques et des normes visant à améliorer l'efficacité énergétique en faisant appel à la recherche et à des activités de renforcement des capacités. En outre, il réalisera des recherches et formulera des recommandations sur les villes durables afin de favoriser l'efficacité énergétique en milieu urbain. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration de politiques et de plans d'investissement fondés sur l'analyse des faits afin de favoriser l'efficacité énergétique aux fins d'une transition vers des économies à faibles émissions de carbone. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un support de connaissances sur l'évaluation des dispositions institutionnelles prises en faveur de l'efficacité énergétique dans la région.
- 19.232 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'accès à l'énergie, le sous-programme soutiendra les efforts visant à développer l'infrastructure, à améliorer la technologie et à perfectionner les mécanismes de décision afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants de la région. En collaboration avec les organismes, les donateurs, les exécutants et les professionnels concernés, le sous-programme élaborera des supports de connaissances sur les impacts socioéconomiques à long

terme des programmes et des politiques d'envergure internationale afin de faciliter l'accès à l'électricité et à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson. Il s'appuiera sur ces recherches pour offrir des activités de renforcement des capacités et formuler des recommandations de portée sous-régionale ou nationale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres ont davantage de moyens de faire progresser l'accès à l'énergie et de cultiver les bienfaits socioéconomiques qui en découlent, conformément à l'objectif 7 et à d'autres objectifs connexes. Le sous-programme veillera en outre à ce que les incidences sanitaires de l'accès à l'électricité et à des combustibles propres pour la cuisson soient prises en compte, notamment dans le cadre du renforcement de la résilience des populations vulnérables et des établissements de santé des zones rurales et périurbaines face aux pandémies, telles que la COVID-19. Parmi les résultats déjà obtenus citons les trois plans nationaux de réalisation qui ont été élaborés en 2019 par des États membres avec le soutien du sous-programme et qui décrivent les stratégies des pays pour réaliser l'objectif 7 et notamment parvenir à l'accès de tous à des services énergétiques.

- 19.233 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière de connectivité énergétique, le sous-programme facilitera la coopération internationale en matière de connectivité énergétique à l'appui de l'objectif 7, contribuant également à la réalisation de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Il élaborera des supports de connaissances sur les possibilités qu'offre la connectivité énergétique sur le plan technique pour améliorer la fiabilité énergétique. Il facilitera le dialogue intergouvernemental et formulera des recommandations sur les politiques, les lois et les mécanismes nécessaires pour qu'une plus grande connectivité soit mise au service des énergies durables. Il apportera également un soutien au renforcement des capacités pour le codéploiement d'infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'informatique et des communications et des transports, en Asie centrale. Cela devrait avoir pour résultat d'accroître la capacité des décideurs de cette sous-région d'avoir recours au codéploiement d'infrastructures dans l'intérêt de tous. En outre, les activités menées dans le domaine de la connectivité renforceront la coopération régionale en matière d'énergie et augmenteront les capacités d'interconnexion des réseaux énergétiques, y compris la production, la transmission et la distribution d'énergie, ce qui favorisera la transition énergétique tout en rendant le coût des services énergétiques plus abordable. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration, avec l'aide du sous-programme, de la première feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques pour l'Asie et le Pacifique, qui a été approuvée par les États membres à la deuxième session du Comité de l'énergie et sera soumise à la Commission à sa soixante-seizième session.
- 19.234 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique, conformément à l'objectif 7, le sous-programme favorisera également la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs 1 (Pas de pauvreté), 5 (Égalité des sexes) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Grâce à ses travaux sur l'accès à l'électricité, le sous-programme montrera comment celui-ci peut contribuer à réduire la pauvreté, par exemple, en aidant les agriculteurs et les entrepreneurs à augmenter leur production et leurs profits en utilisant des appareils électriques pour leur travail. L'accès à l'électricité peut également améliorer le fonctionnement des écoles, des hôpitaux et d'autres installations, ce qui peut favoriser le développement économique et social. Le sous-programme élaborera des supports de connaissances sur les types de programmes qui bénéficient aux plus pauvres. Il entreprendra des études similaires sur le thème de la cuisson propre et se rendra sur le terrain pour renforcer les capacités et apporter un soutien plus ciblé aux décideurs. Dans ses recommandations, il s'efforce de promouvoir l'avancement de toutes et tous et d'encourager une planification inclusive et la prise de mesures en faveur de la cuisson propre, une question qui touche principalement les femmes et les filles. Il formulera des recommandations fondées sur l'analyse des faits pour rendre les initiatives en faveur de l'accès à l'énergie plus inclusives et porteuses de progrès sociaux et économiques pour les

femmes et les filles. Afin de favoriser l'atténuation des changements climatiques, le sous-programme met au point un outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable afin d'aider les pays à élaborer leur plan national de réalisation de l'objectif 7 et de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques. Grâce au Portail Asie-Pacifique de l'énergie, il fournit des données, des informations sur les politiques et des cartes d'infrastructures à l'appui de la réalisation de l'objectif 13, notamment des informations sur les émissions de carbone, la pollution atmosphérique et les contributions déterminées au niveau national, qui peuvent favoriser la prise en compte des changements climatiques dans les politiques, stratégies et activités de planification nationales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des progrès généraux dans la réalisation du Programme 2030 dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus citons un document établi par le sous-programme que la Commission examinera à sa soixante-quinzième session, en 2019. Ce document était axé sur les problèmes et les inégalités en matière d'accès à l'énergie et a permis de sensibiliser les États membres à la question et de renforcer les moyens d'action.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 19.235 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des cadres de coopération régionale sur la sécurité énergétique, l'utilisation durable de l'énergie et les réseaux énergétiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), on a fait mieux que prévu, comme le montre la création de deux mécanismes de coopération régionale placés sous l'égide de la CESAP en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de réseaux énergétiques (soit le double de l'objectif fixé). Le premier mécanisme a été créé par l'adoption, en 2018, à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique. En 2019, le deuxième mécanisme, la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable, a été créé par le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique, un groupe chargé par les États membres à la soixante-treizième session de la CESAP, en 2017, de faire progresser la connectivité énergétique régionale. Des stratégies et des étapes vers l'interconnexion des réseaux énergétiques régionaux, en particulier des réseaux électriques, y sont recensées afin de faire avancer la connectivité énergétique. Plusieurs sous-ensembles de pays ont déjà connecté leurs réseaux, ce qui peut leur permettre d'encore faire baisser les coûts, de renforcer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. La feuille de route jette les bases d'une plus grande interconnexion des pays de la région.

Exécution du programme en 2019 : feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques

- 19.236 La connectivité énergétique régionale, en particulier l'intégration des réseaux électriques, améliore la durabilité, renforce la sécurité énergétique et contribue à équilibrer les excédents et les déficits d'électricité dans les pays et d'un pays à l'autre. Comme les régions riches en ressources énergétiques sont souvent éloignées des pôles de demande, l'augmentation de la connectivité permet d'aligner l'offre sur la demande. En outre, comme les sources d'énergie renouvelable, telles que le solaire et l'éolien, sont intermittentes, la connectivité permet d'alterner entre forte utilisation d'énergies renouvelables lorsque l'offre est élevée et le recours à d'autres sources lorsque l'offre est faible. Cela permet d'augmenter la part globale des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Par exemple, la République démocratique populaire lao, un pays doté d'un grand potentiel hydroélectrique, a signé un accord d'échange d'électricité aux fins de l'exportation d'électricité en Thaïlande et au Viet Nam. Cela permet d'augmenter la part globale des énergies renouvelables dans la sous-région, faisant ainsi progresser la réalisation de l'objectif 7.

- 19.237 En 2018, avec l'aide de la CESAP, les États membres se sont engagés, dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a fait sienne dans sa résolution 74/9, à améliorer la connectivité. Ils sont convenu de promouvoir la coopération régionale pour atteindre l'objectif 7 et de continuer d'appuyer le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Ils ont également prié la Secrétaire exécutive d'aider les membres et les membres associés à promouvoir la coopération régionale.
- 19.238 La feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable découle directement des demandes formulées dans la Déclaration. Elle concrétise certains des concepts qui y sont mis en avant et jette les bases de futures actions. Élaborée par le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique, elle constitue un cadre pour la création d'un réseau interconnecté à travers toute l'Asie sur la période 2020-2035, ce qui permettra d'obtenir un approvisionnement en électricité plus fiable, plus abordable et plus durable. Elle comprend neuf stratégies détaillées ainsi que des étapes clés, des délais et des entités responsables de la réalisation de chaque stratégie.
- 19.239 La première stratégie consiste à instaurer la confiance et à rechercher un consensus politique pour le commerce transfrontière d'électricité. La deuxième stratégie consiste à élaborer un plan-cadre pour un réseau transfrontière régional d'électricité, le but étant d'avoir une vision à long terme pour la région. Passer du commerce bilatéral au commerce multilatéral ferait progresser l'intégration du marché de l'électricité, accélérant ainsi la réalisation de l'objectif 7. La feuille de route a donné lieu à des échanges constructifs pendant la deuxième session du Comité de l'énergie : les États membres ont fait des propositions pour que ses dispositions soient étoffées et appliquées. La mise en œuvre de la feuille de route permettra aux États membres de mieux planifier la connectivité énergétique et l'intégration de la production d'énergies renouvelables à grande échelle dans le réseau électrique, favorisant ainsi la transition énergétique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.240 Le travail effectué a permis de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière de connectivité énergétique, comme le montre l'élaboration de la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques en Asie et dans le Pacifique, qui constitue une étape vers la réalisation de l'objectif 7. Cette feuille de route est le premier mécanisme de coopération régionale placé sous l'égide de la CESAP portant sur l'objectif 7 qui envisage des stratégies et des mécanismes spécialement conçus pour faire progresser la coopération régionale en matière d'énergie. Elle jette donc les bases d'une collaboration renforcée et fait fond sur les mécanismes de coopération créés en 2018.

Tableau 19.46
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	À la soixante-treizième session de la CESAP, les États membres sont convenus de créer le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique afin de renforcer la coopération entre les gouvernements, les	Engagement en faveur de la coopération régionale formulé dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et	Les États membres de la CESAP ont souligné l'importance de la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques

2015	2016	2017	2018	2019
		organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les milieux d'affaires et le secteur privé	résilientes en Asie et dans le Pacifique ; les États membres de la CESAP ont prié le secrétariat de promouvoir la coopération régionale et sous- régionale par l'intermédiaire de plateformes nouvelles ou déjà en place	

Abréviation : s.o. = sans objet.

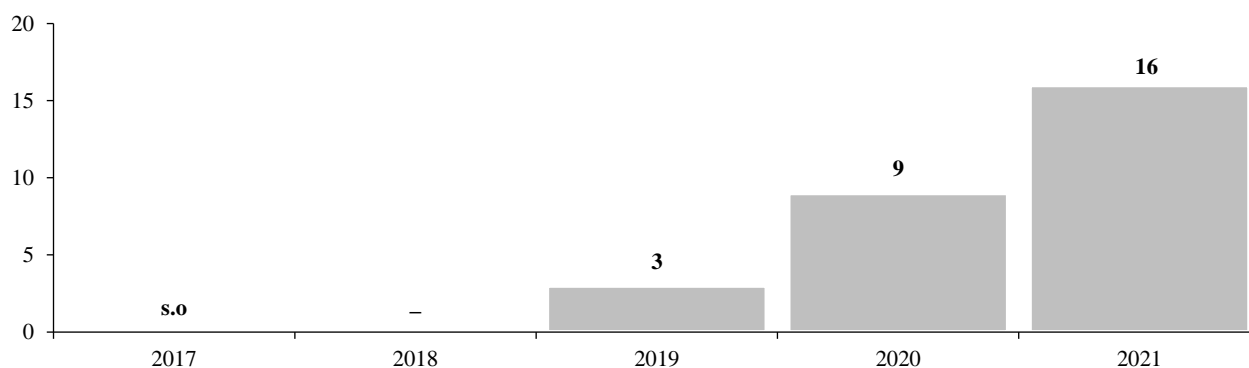
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : cap sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique au moyen de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 (résultat déjà défini pour 2020)

- 19.241 Les travaux relatifs à la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera apportée aux pays dans l'élaboration de plans nationaux en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans la région, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 19.V

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : planification relative aux énergies durables fondée sur l'analyse des faits et mettant l'humain au centre (nouveau résultat)

- 19.242 De nombreux pays ont défini des cibles en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en lien avec l'objectif 7. La prochaine étape dans la région consistera à mettre en œuvre

ces plans au moyen de politiques et de stratégies. En outre, les cibles nationales en matière d'accès à l'énergie, en particulier d'accès à des modes de cuisson propres, font largement défaut. Sachant que le taux régional d'accès à des modes de cuisson propres n'était que de 56 % en 2017, il est nécessaire de prendre des mesures pour généraliser l'accès d'ici 2030. L'accès à l'énergie est une question cruciale car elle est étroitement liée aux questions d'inégalité et de pauvreté. Sans accès à l'énergie, les communautés n'ont pas les moyens de prospérer et de se développer.

Situation interne et réponse

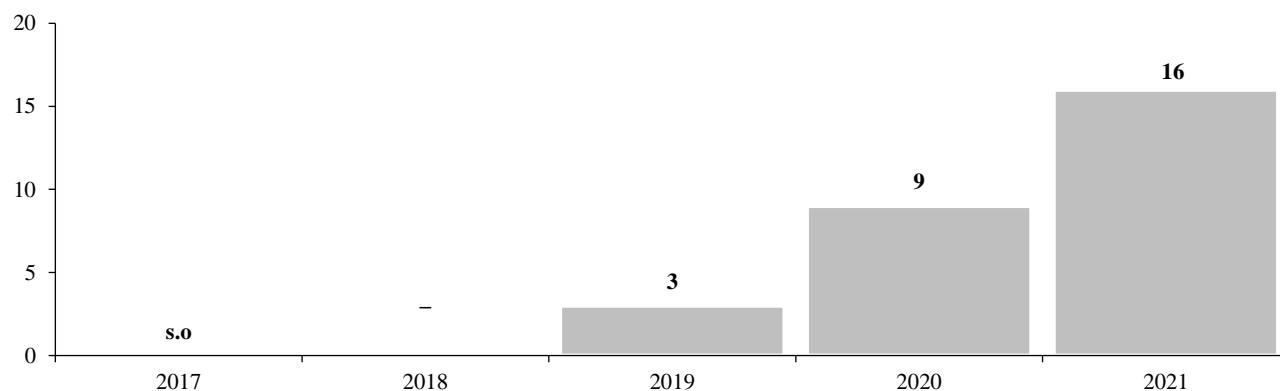
- 19.243 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : alors que l'accent était auparavant mis sur les supports et outils régionaux, étant donné la diversité des contextes et des expériences des pays d'Asie et du Pacifique, le sous-programme a observé que ces pays, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, avaient des environnements et des difficultés propres et devaient donc faire l'objet d'une aide plus ciblée. Il a également constaté que les outils de planification énergétique aux fins de la réalisation de l'objectif 7 au niveau national faisaient défaut. En réponse, le sous-programme s'efforcera de combler cette lacune et de fournir un soutien supplémentaire au niveau national aux pays ayant des besoins particuliers. Il mettra davantage l'accent sur l'accès à l'énergie, notamment l'accès à l'électricité et à des modes de cuisson propres. Il mènera des travaux de recherche et élaborera des supports de connaissances pour favoriser des politiques d'accès fondées sur l'analyse des faits et organisera des ateliers de renforcement des capacités au niveau national sur ce sujet. Il établira également des partenariats avec des institutions universitaires, des organismes, des donateurs et des exécutants afin de fournir aux décideurs des données pertinentes leur permettant de mettre en œuvre des politiques en faveur des énergies durables. L'utilisation de l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable permettra d'apporter un soutien plus ciblé aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement grâce à des projections fondées sur l'analyse des faits permettant de déterminer les répercussions nationales des choix politiques. Les États membres peuvent utiliser cet outil pour définir des plans nationaux de réalisation comportant des recommandations sur les meilleures voies à suivre, en tenant compte de la demande et de l'offre énergétiques, des besoins d'investissement et des émissions. Ces plans devraient aider les pays à se faire une idée du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les cibles, à définir des stratégies pour y parvenir et à prévoir les effets de ces stratégies, en vue de la transition énergétique et de la réalisation de l'objectif 7.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 19.244 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique, comme devrait le montrer l'établissement de 16 plans nationaux de réalisation d'ici la fin 2021, dont au moins deux pour des pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement. En s'appuyant sur l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable, le sous-programme a déjà travaillé en collaboration avec trois pays pilotes en 2019 (le Bangladesh, la Géorgie et l'Indonésie) qu'il a aidés à élaborer leur plan national de réalisation. Il suivra les progrès de ces pays et leur fournira si besoin des orientations. En 2020 et en 2021, six puis sept autres pays devraient utiliser cet outil pour élaborer leur propre plan national de réalisation avec le soutien de la CESAP. Ces plans nationaux de réalisation permettront de renforcer les capacités d'élaborer et d'appliquer des plans énergétiques fondés sur l'analyse des faits afin d'accélérer la réalisation de l'objectif 7, dans le respect des priorités nationales.

Figure 19.VI

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.245 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

Résolutions du Conseil économique et social

2011/14	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable
---------	--	---------	--

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	70/9	Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	73/8	Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique
68/11	La connectivité pour la sécurité énergétique	74/9	Mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Produits

19.246 On trouvera dans le tableau 19.47 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.47

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
	2	4	1	2
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de l'énergie	1	3	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	12	12	10	16
3. Réunions du Comité de l'énergie	6	6	–	6
4. Réunions de groupes d'experts à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	–	4	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la connectivité énergétique et la coopération régionale	4	–	4	4
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (questions énergétiques)	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
	1	5	3	2
7. Projets de renforcement des capacités concernant la réalisation de l'objectif 7	1	5	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)				
	1	1	1	1
8. Concertations sur les mesures à prendre en matière d'énergie	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)				
	2	2	1	1
9. Publications sur l'énergie	2	2	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				
	–	–	1	1
10. Documentation technique sur l'énergie	–	–	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations sur la réalisation de l'objectif 7.				
Bases de données et supports numériques : mise à jour du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, notamment des informations sur les politiques, des données et des cartes d'infrastructures ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les statistiques sous-régionales en matière d'énergie renouvelable; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

19.247 On trouvera dans les tableaux 19.48 à 19.50 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 19.48

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	46 316,6	48 085,8	–	–	–	–	–	48 085,8	269,0	48 354,8
Autres dépenses de personnel	559,1	860,9	–	–	(18,1)	(18,1)	(2,1)	842,8	12,6	855,4
Dépenses de représentation	0,3	14,3	–	–	–	–	–	14,3	0,2	14,5
Consultants	455,3	346,7	–	–	7,3	7,3	2,1	354,0	5,6	359,6
Experts	386,9	600,2	–	–	(53,5)	(53,5)	(8,9)	546,7	8,6	555,3
Voyages du personnel	327,6	613,5	–	–	58,1	58,1	9,5	671,6	12,6	684,2
Services contractuels	1 152,8	760,0	–	–	302,0	302,0	39,7	1 062,0	15,6	1 077,6
Frais généraux de fonctionnement	2 064,6	2 403,1	–	–	(321,9)	(321,9)	(13,4)	2 081,2	33,8	2 115
Fournitures et accessoires	116,2	330,5	–	–	(79,2)	(79,2)	(24,0)	251,3	4,0	255,3
Mobilier et matériel	609,4	604,6	–	–	75,3	75,3	12,5	679,9	10,7	690,6
Aménagement des locaux	26,3	–	–	–	30,0	30,0	–	30,0	0,4	30,4
Bourses, subventions et contributions	1 064,7	907,2	(907,2)	–	–	(907,2)	(100)	–	–	–
Total	53 079,8	55 526,8	(907,2)	–	–	(907,2)	(1,6)	54 619,6	373,1	54 992,7

Tableau 19.49

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL, 3 AN
Transferts (au sein du chapitre)		1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 AL relevant du sous-programme 1 transférés à la composante Direction exécutive et administration
		1 P-4 relevant du sous-programme 4 transféré à la composante Direction exécutive et administration
		1 AL relevant de la composante Appui au programme transféré à la composante Direction exécutive et administration
		1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 5 AL relevant de la composante Direction exécutive et administration transférés à la composante Appui au programme

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Nombre Classe

Effectif proposé pour 2021 418 1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL, 3 AN

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 19.50

Postes

	<i>Effectif approuvé pour 2020^a</i>	<i>Changements</i>			<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2021^a</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	15
P-5	35	–	–	–	–	35
P-4	63	–	–	–	–	63
P-3	52	–	–	–	–	52
P-2/1	33	–	–	–	–	33
Total partiel	201	–	–	–	–	201
Autres changements						
Agents locaux	214	–	–	–	–	214
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	–	–	–	–	3
Total partiel	217	–	–	–	–	217
Total	418	–	–	–	–	418

^a Y compris quatre postes temporaires (3 P-4 et 1 P-3).

19.248 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 19.51 à 19.53 et dans la figure 19.VII.

19.249 Comme le montrent les tableaux 19.51 1) et 19.52 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 54 619 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 907 200 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation découle des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 19.51
Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs	339,2	474,2	–	–	–	–	–	474,2	7,2	481,4
B. Direction exécutive et administration	3 581,4	3 744,7	–	–	312,3	312,3	8,3	4 057,0	25,2	4 082,2
C. Programme de travail										
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	4 047,9	4 012,9	–	–	(1 012,4)	(1 012,4)	(25,2)	3 000,5	17,1	3 017,6
2. Commerce, investissement et innovation	3 026,1	3 234,0	–	–	22,8	22,8	0,7	3 256,8	17,0	3 273,8
3. Transports	3 313,0	3 366,3	–	–	(35,1)	(35,1)	(1,0)	3 331,2	17,2	3 348,4
4. Environnement et développement	3 198,6	3 195,6	–	–	(257,7)	(257,7)	(8,1)	2 937,9	16,3	2 954,2
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 736,1	2 798,2	–	–	(1,8)	(1,8)	(0,1)	2 796,4	14,3	2 810,7
6. Développement social	3 733,1	4 071,3	–	–	(77,5)	(77,5)	(1,9)	3 993,8	20,9	4 014,7
7. Statistiques	2 774,3	3 063,4	–	–	(31,3)	(31,3)	(1,0)	3 032,1	16,5	3 048,6
8. Activités sous-régionales de développement	4 136,7	4 627,6	–	–	(35,2)	(35,2)	(0,8)	4 592,4	21,9	4 614,3
9. Énergie	1 406,2	1 811,8	–	–	9,7	9,7	0,5	1 821,5	9,6	1 831,1
Total partiel (C)	28 372,0	30 181,1	–	–	(1 418,5)	(1 418,5)	(4,7)	28 762,6	150,8	28 913,4
D. Appui au programme	20 787,2	21 126,8	(907,2)	–	1 106,2	199,0	0,9	21 325,8	189,9	21 515,7
Total partiel (1)	53 079,8	55 526,8	(907,2)	–	–	(907,2)	(1,6)	54 619,6	373,1	54 992,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	136,6	279,6	100,0

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
C. Programme de travail			
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	546,3	458,8	–
2. Commerce, investissement et innovation	2 070,0	2 896,0	1 747,0
3. Transports	902,3	952,9	956,9
4. Environnement et développement	2 158,4	4 075,4	3 963,8
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	3 297,0	3 043,5	4 207,3
6. Développement social	666,9	1 333,7	1 220,9
7. Statistiques	2 895,6	2 884,3	2 532,8
8. Activités sous-régionales de développement	1 827,8	2 205,0	2 649,3
9. Énergie	461,4	701,6	238,8
Total partiel (C)	14 825,7	18 551,2	17 516,8
D. Appui au programme	5 265,9	5 526,3	5 676,3
Total partiel (2)	20 228,2	24 357,1	23 293,1
Total	73 308,0	79 883,9	78 285,8

Tableau 19.52
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) *Budget ordinaire*

	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	25	–	–	1)	1)	24
C. Programme de travail						
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	30	–	–	(7)	(7)	23

	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Changements</i>			<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
2. Commerce, investissement et innovation	25	–	–	–	–	25
3. Transports	25	–	–	–	–	25
4. Environnement et développement	23	–	–	1)	1)	22
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	21	–	–	–	–	21
6. Développement social	30	–	–	–	–	30
7. Statistiques	24	–	–	–	–	24
8. Activités sous-régionales de développement	25	–	–	–	–	25
9. Énergie	12	–	–	–	–	12
Total partiel (C)	215			(8)	(8)	207
D. Appui au programme	178	–	–	9	9	187
Total partiel (1)	418	–	–	–	–	418

2) *Ressources extrabudgétaires*

	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs		
B. Direction exécutive et administration		
C. Programme de travail		
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	2	–
2. Commerce, investissement et innovation	6	8
3. Transports	2	2
4. Environnement et développement	9	9
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	14	17
6. Développement social	4	4
7. Statistiques	10	10
8. Activités sous-régionales de développement	19	19

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
9. Énergie	–	–
Total partiel (C)	66	69
D. Appui au programme	39	39
Total partiel (2)	105	108
Total	523	526

Note : Les postes extrabudgétaires comprennent les experts détachés à titre gracieux.

Tableau 19.53

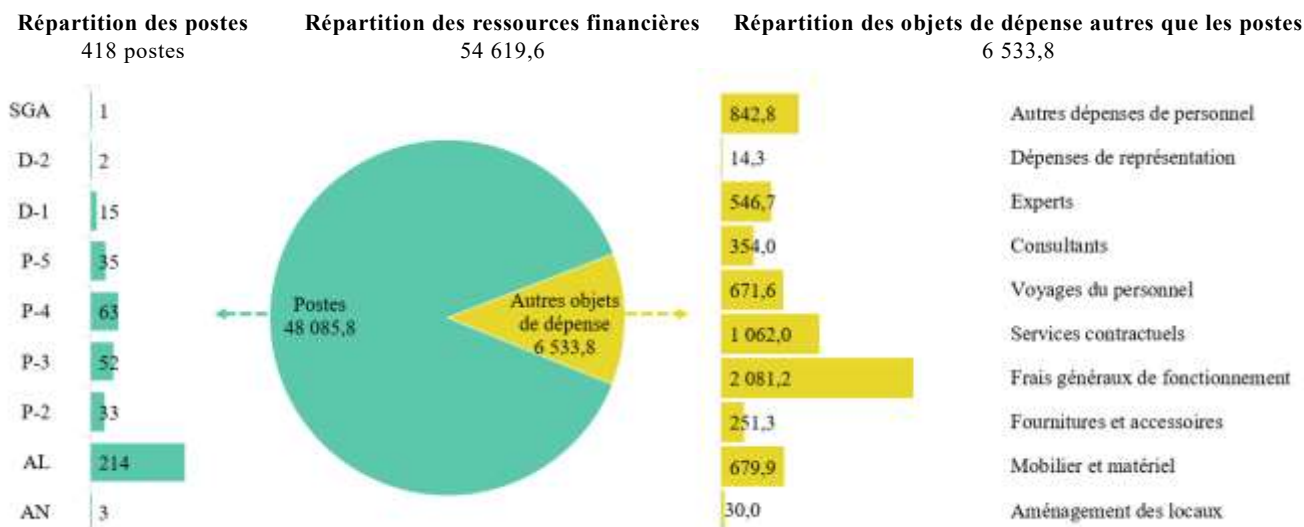
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	46 316,6	48 085,8	–	–	–	–	–	–	48 085,8
Autres objets de dépense	6 763,2	7 441,0	(907,2)	–	–	(907,2)	(12,2)	–	6 533,8
Total	53 079,8	55 526,8	(907,2)	–	–	(907,2)	(1,6)	–	54 619,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		201	–	–	–	–	–	–	201
Agents des services généraux et des catégories apparentées		217	–	–	–	–	–	–	217
Total		418	–	–	–	–	–	–	418

Figure 19.VII
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations par composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

19.250 Comme le montre le tableau 19.51 1), les changements entraînent une diminution de 907 200 dollars pour la composante Appui au programme, imputable au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP.

Autres changements

19.251 Comme le montrent les tableaux 19.51 1) et 19.51 2), les variations des ressources proposées, sans incidence sur le montant global, font apparaître des augmentations nettes au titre de la composante Direction exécutive et administration (312 300 dollars), du sous-programme 2 (22 800 dollars), du sous-programme 9 (9 700 dollars) et de la composante Appui au programme (1 106 200 dollars), qui sont entièrement compensées par des diminutions nettes au titre du sous-programme 1 (1 012 400 dollars), du sous-programme 3 (35 100 dollars), du sous-programme 4 (257 700 dollars), du sous-programme 5 (1 800 dollars), du sous-programme 6 (77 500 dollars), du sous-programme 7 (31 300 dollars) et du sous-programme 8 (35 200 dollars). Ces variations s'expliquent comme suit :

a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation nette de 312 300 dollars s'explique comme suit :

- i) Une augmentation nette de 90 900 dollars au titre des postes, imputable à :
 - a) Une augmentation de 1 206 300 dollars qui s'explique par le gain proposé de neuf postes par transfert : a) un poste de spécialiste du développement durable (P-4) provenant du sous-programme 4, dont le (la) titulaire sera chargé(e) de coordonner la préparation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ; b) un poste de chef de section, économiste (P-5), quatre postes d'économiste (un P-4 et trois P-3) et deux postes d'agent(e) local(e) d'appui (un poste d'assistant(e) de recherche et un poste d'assistant(e) de secrétariat) provenant de la Section des pays ayant des

besoins particuliers du sous-programme 1, qui sera renommée Section des pays en situation particulière et chargée d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; c) un poste d'assistant(e) de secrétariat cédé par la composante Appui au programme (Bibliothèque) au Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(ive), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir le soutien administratif nécessaire ;

- b) Une diminution de 1 115 400 dollars due à la perte proposée de 10 postes par transfert : un poste de chef de section, spécialiste de l'information (P-5) ; un poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-4), un poste de spécialiste de l'information (P-3), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et cinq postes d'agent(e) local(e) (trois postes d'assistant(e) d'information, un poste d'assistant(e) de secrétariat et un poste d'assistant(e) site Web), cédés par la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation à la composante Appui au programme, qui s'ajouteront à six postes de la Bibliothèque et serviront à créer une Section de la communication et de la gestion des connaissances qui fournira des services de communication, de gestion des connaissances et d'information. Ces transferts ont été proposés en vue d'améliorer la coordination et d'éliminer les cloisonnements, les produits qui concernent l'ensemble du secrétariat et qui ont un caractère transversal étant rassemblés, et de renforcer la coordination à l'échelle de l'organisation dans ces domaines ;
 - ii) Une augmentation de 221 400 dollars au titre des autres objets de dépense, qui s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre des experts (140 400 dollars), des consultants (33 500 dollars), des voyages du personnel (36 400 dollars) et du mobilier et du matériel (17 500 dollars), notamment en raison du regroupement dans cette composante des produits du sous-programme 1 (Section des pays en situation particulière), du sous-programme 4 (organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable) et du sous-programme 6 (étude thématique en vue de la soixante-dix-septième session de la Commission) ;
- b) **Sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement).** La baisse de 1 012 400 dollars tient principalement à ce qui suit :
- i) Une diminution de 964 300 dollars au titre des postes en raison de la perte proposée de sept postes par transfert : un poste de chef de section, économiste (P-5), quatre postes d'économiste (un P-4 et trois P-3) et deux postes d'agent(e) local(e) d'appui (un poste d'assistant(e) de recherche et un poste d'assistant(e) de secrétariat) cédés à la composante Direction exécutive et administration par la Section des pays ayant des besoins particuliers, qui sera rebaptisée Section des pays en situation particulière, comme expliqué au paragraphe 19.251 a) i) ;
 - ii) Une diminution nette de 48 100 dollars au titre des autres objets de dépense, principalement au titre des consultants (10 800 dollars), des experts (27 400 dollars) et des voyages du personnel (11 500 dollars), qui correspond aux produits de la Section des pays ayant des besoins particuliers, qu'il est proposé de transférer à la composante Direction exécutive et administration et de renommer Section des pays en situation particulière, comme expliqué au paragraphe 19.251 a) i), cette diminution étant contrebalancée en partie par une augmentation de 11 500 dollars, principalement au titre des services contractuels, en raison d'une hausse du nombre de publications ;

- c) **Sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation).** L'augmentation de 22 800 dollars s'explique principalement par la hausse des ressources demandées au titre des services contractuels (15 100 dollars) pour une publication supplémentaire, et au titre des voyages du personnel (4 500 dollars) en vue renforcer la collaboration avec les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région ;
- d) **Sous-programme 3 (Transports).** La diminution nette de 35 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la baisse des ressources demandées au titre des consultants (12 700 dollars) et des experts (27 100 dollars), en raison d'une diminution du nombre de réunions de groupes d'experts et, partant, des besoins de services de consultants, et est partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages du personnel (4 600 dollars), en vue de renforcer la collaboration avec les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région ;
- e) **Sous-programme 4 (Environnement et développement).** La baisse de 257 700 dollars tient principalement à :
- i) Une diminution de 182 600 dollars au titre des postes, due au transfert d'un poste de spécialiste du développement durable (P-4) à la composante Direction exécutive et administration, dont le (la) titulaire aura pour mission de coordonner la préparation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, comme expliqué au paragraphe 19.251 a) i) ;
 - ii) Une réduction nette de 75 100 dollars au titre des autres objets de dépense, principalement au titre des experts (68 600 dollars) et des voyages du personnel (13 500 dollars), qui tient à la proposition de transférer les fonctions liées à la coordination des préparatifs du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à la composante Direction exécutive et administration, comme expliqué au paragraphe 19.251 a) i), cette diminution étant partiellement contrebalancée par une augmentation de 7 000 dollars, principalement au titre des services contractuels (6 100 dollars), imputable à l'évolution du coût des publications ;
- f) **Sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe).** La diminution nette de 1 800 dollars s'explique par une diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement au titre des consultants (6 100 dollars) et des experts (14 100 dollars), en raison de la réduction du nombre de réunions de groupes d'experts et, partant, des besoins de services de consultants, cette diminution étant partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages du personnel (6 300 dollars), en vue de renforcer la collaboration avec les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, et au titre des services contractuels (12 100 dollars), en vue de produire une publication supplémentaire ;
- g) **Sous-programme 6 (Développement social).** La diminution nette de 77 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par des réductions au titre des consultants (20 200 dollars), des experts (24 100 dollars) et des services contractuels (38 600 dollars) en raison du transfert, à la composante Direction exécutive et administration, des ressources associées à l'élaboration de l'étude thématique en vue de la soixante-dix-septième session de la Commission, la diminution étant partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages du personnel (5 400 dollars) afin de renforcer la collaboration avec les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région ;
- h) **Sous-programme 7 (Statistiques).** La diminution nette de 31 300 dollars au titre des objets de dépenses autres que les postes est essentiellement imputable aux rubriques Consultants (11 000 dollars) et Experts (24 100 dollars) en raison d'une réduction du nombre de réunions de groupes d'experts et, partant, des besoins de services de consultants, partiellement contrebalancée par une augmentation au titre du mobilier et du matériel (5 000 dollars) pour l'achat de logiciels d'analyse statistique et de visualisation ;

- i) **Sous-programme 8, composante 1 (Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique).** La diminution de 18 900 dollars s'explique principalement par la baisse des ressources demandées au titre des consultants (5 500 dollars) et des experts (9 300 dollars) en raison de la diminution du nombre de réunions de groupes d'experts et, partant, des besoins de services de consultants ;
- j) **Sous-programme 8, composante 2 (Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est).** La diminution nette de 5 100 dollars s'explique principalement par une réduction de 7 500 dollars à la rubrique Consultants, en raison du recours accru à des compétences internes, et de 5 100 dollars à la rubrique Services contractuels, en raison d'une réduction des besoins liés aux fournitures et accessoires servant aux publications, cette diminution étant contrebalancée en partie par une augmentation de 7 700 dollars au titre des experts, en raison de l'évolution du coût de l'organisation des réunions de groupes d'experts dans la sous-région ;
- k) **Sous-programme 8, composante 3 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale).** La diminution nette de 5 000 dollars s'explique principalement par une réduction de 2 200 dollars à la rubrique Consultants et de 6 100 dollars à la rubrique Experts, en raison de l'évolution du coût de l'organisation des réunions de groupes d'experts et des services de consultants dans la sous-région, et de 2 800 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, compte tenu de l'analyse des dépenses passées, cette diminution étant partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages du personnel (6 800 dollars), qui seront effectués afin de renforcer la collaboration avec les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région ;
- l) **Sous-programme 8, composante 4 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest).** La diminution de 18 400 dollars s'explique principalement par une réduction de 3 100 dollars à la rubrique Consultants et de 13 900 dollars à la rubrique Experts, due essentiellement à la diminution du nombre de réunions de groupes d'experts et, partant, des besoins de services de consultants ;
- m) **Sous-programme 8, composante 5 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est).** L'augmentation de 12 200 dollars s'explique principalement par une hausse de 7 600 dollars à la rubrique Consultants et de 4 100 dollars à la rubrique Experts, en raison de l'organisation d'une réunion de groupe d'experts supplémentaire et des besoins de services de consultants y relatifs ;
- n) **Sous-programme 9 (Énergie).** L'augmentation de 9 700 dollars concerne principalement les consultants (8 900 dollars) chargés de préparer des études de fond pour le rapport sur les tendances régionales en matière d'énergie pour le développement durable (*Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development*) ;
- o) **Appui au programme.** L'augmentation nette de 1 062 000 dollars tient à ce qui suit :
- i) Une augmentation nette au titre des postes (1 056 000 dollars) due au gain proposé de 10 postes par transfert : un poste de chef de section, spécialiste de l'information (P-5), un poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-4), un poste de spécialiste de l'information (P-3), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et cinq postes d'agent(e) local(e) d'appui (trois postes d'assistant(e) d'information, un poste d'assistant(e) de secrétariat et un poste d'assistant(e) site Web), provenant de la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation (composante Direction exécutive et administration), qui s'ajouteront à six postes de la Bibliothèque et serviront à créer une Section de la communication et de la gestion des connaissances qui fournira des services de communication, de gestion des connaissances et d'information, cette augmentation étant partiellement compensée par la cession d'un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) local(e)] de la Bibliothèque à la composante Direction exécutive et

administration, dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir l'appui administratif nécessaire ;

- (ii) Une diminution de 35 800 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, compte tenu de l'analyse des dépenses passées ; de 289 000 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, compte tenu de l'analyse des dépenses passées et du transfert de ressources à la rubrique Travaux de construction, de transformation et d'entretien des locaux, comme expliqué ci-après, ainsi que de la réduction des besoins en services publics en raison de l'ajustement des paramètres de climatisation et de la négociation des contrats ; de 73 300 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, principalement en raison d'une utilisation réduite de papier et d'autres fournitures et accessoires de bureau ;
- (iii) Une augmentation de 35 100 dollars à la rubrique Consultants, due au transfert de ressources précédemment affectées à la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation (composante Direction exécutive et administration) et aux services de consultants dans le domaine des essais de matériaux et de contrôle de la qualité de l'air intérieur; de 15 100 dollars à la rubrique Voyages du personnel, due au transfert de ressources précédemment affectées à la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation (composante Direction exécutive et administration) ; de 334 400 dollars à la rubrique Services contractuels, principalement imputable à une augmentation des besoins en bande passante pour permettre le télétravail et maintenir la connectivité entre la CESAP et ses bureaux extérieurs et à une hausse des coûts de maintenance des logiciels essentiels ; de 33 700 dollars à la rubrique Mobilier et équipement, principalement due au transfert de ressources provenant de la rubrique Fournitures et accessoires et de ressources précédemment affectées à la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation (composante Direction exécutive et administration) ; de 30 000 dollars à la rubrique Travaux de construction, de transformation et d'entretien des locaux, due au transfert de ressources qui étaient précédemment inscrites à la rubrique Frais généraux de fonctionnement et qui servaient à financer les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments et des infrastructures pour lesquels les dépenses ne sont généralement pas incorporées dans le coût de l'actif.

Ressources extrabudgétaires

- 19.252 Comme le montrent les tableaux 19.51 2) et 19.52 2), la CESAP reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et restent essentielles pour l'exécution de ses mandats. En 2021, elle devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 23 293 100 dollars, dont 108 postes, à l'appui des activités extrabudgétaires, qui seront axées sur les activités de coopération technique et les fonctions d'appui au programme aux fins de la mise en œuvre des activités de la CESAP. Ces ressources représentent 29,8 % des ressources totales du programme.
- 19.253 Les contributions en nature attendues permettront de disposer de locaux gratuits (2 600 000 dollars), des services d'experts détachés à titre gracieux (1 189 800 dollars) et de contributions en nature sous forme de personnel fourni à titre gracieux par les gouvernements (400 000 dollars).

Organes directeurs

- 19.254 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux réunions des organes intergouvernementaux permanents, dont le service est assuré par le secrétariat. La Commission, qui compte 53 membres et 9 membres associés, assure la direction générale des travaux de son secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet. Les prévisions de dépenses pour 2021 ont été établies conformément à sa résolution 73/1, dans laquelle elle a défini son appareil de conférence, à savoir

le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et neuf comités. En 2021, outre la session annuelle de la Commission et celle du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, se tiendront les sessions biennales des quatre comités suivants : Comité du commerce et de l'investissement ; Comité de la réduction des risques de catastrophe ; Comité de l'énergie ; Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement. En outre, conformément à sa résolution 73/1, elle n'organisera pas plus de huit conférences ministérielles ad hoc ou autres réunions intergouvernementales outre le calendrier régulier des réunions intergouvernementales pour chaque exercice biennal. En 2021, la Conférence ministérielle sur les transports et la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique seront organisées sous la forme de réunions ad hoc, conformément aux résolutions 73/4 et 74/10 de la Commission, respectivement. On trouvera dans le tableau 19.54 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 19.54
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	La Commission assure la direction générale des travaux du secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet, comme suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	Mandat : Résolutions 37 (IV), 1895 (LVII) et 2015/30 du Conseil économique et social Composition : 53 membres et 9 membres associés. Nombre de sessions en 2021 : 1 (soixante-dix-septième session)	280,0	241,5
Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	Le Forum est une instance intergouvernementale largement représentative qui se réunit chaque année pour préparer au niveau régional le forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolutions 71/1 et 73/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés. Nombre de sessions en 2021 : 1 (huitième session)	25,2	25,2
Comité des transports	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de transport	Mandat : Résolution 2015/30 et décision 2017/269 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions tenues en 2021 : aucune	25,2	–
Comité de l'environnement et du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions d'environnement et de développement	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social	25,2	–

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
		et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés. Nombre de sessions en 2021 : aucune		
Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions liées aux technologies de l'information et de la communication, à la science, à la technologie et à l'innovation	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition: 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : aucune	25,2	–
Comité du développement social	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de développement social	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions tenues en 2021 : aucune	25,2	–
Comité de statistique	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de statistique	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : aucune	31,1	–
Comité des politiques macroéconomique, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de politique macroéconomique et de celles qui intéressent la réduction de la pauvreté et le financement du développement	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (troisième session)	–	25,2
Comité du commerce et de l'investissement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions ayant trait au commerce et à l'investissement	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition: 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (septième session)	–	25,2

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité de la réduction des risques de catastrophe	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions concernant la réduction des risques de catastrophe	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (septième session)	–	25,2
Comité de l'énergie	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions relatives à l'énergie	Mandat : Résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (troisième session)	–	25,2
Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (examen à mi-parcours)	Les ministres se réuniront pour convenir d'un cadre d'action régional assorti d'objectifs nationaux. La Conférence mettra en évidence le rôle central des registres de l'état civil et des statistiques correspondantes, s'agissant de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après 2015 selon une approche centrée sur l'être humain et fondée sur les droits	Mandat : Décision 2018/260 du Conseil économique et social et résolution 74/8 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2020 : 1 (deuxième session)	37,1	–
Conférence ministérielle sur les transports	La Conférence sera l'occasion d'évaluer l'exécution du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) et de réfléchir à son futur programme de travail ;	Mandat : Décision 2017/269 du Conseil économique et social et résolution 73/4 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (quatrième session)	–	106,7
Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	La Conférence examinera les progrès réalisés dans la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales.	Mandat : Décision 2018/260 du Conseil économique et social et résolution 74/10 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2021 : 1 (troisième session)	–	Inclus dans les ressources prévues pour l'organisation de la soixante-septième session de la Commission
Total			474,2	474,2

19.255 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 474 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des

renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.55 et la figure 19.VIII.

Tableau 19.55
Organes directeurs : évolution des ressources financières

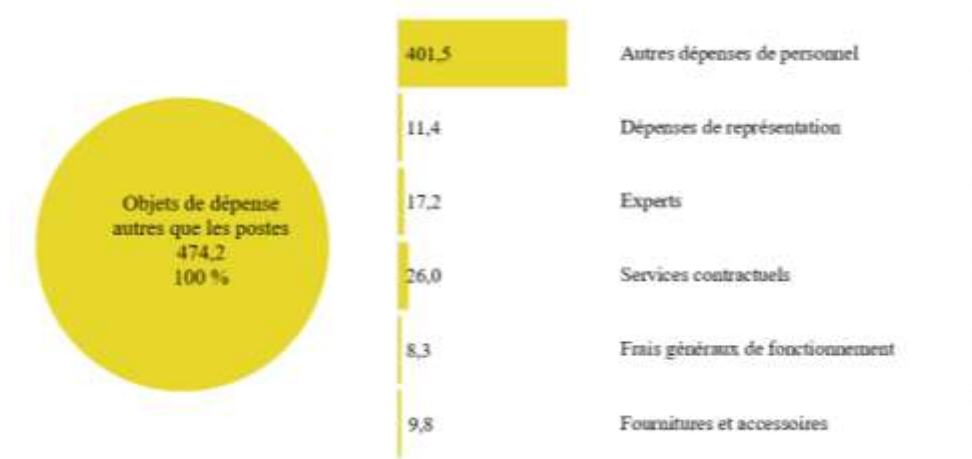
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes	339,2	474,2	–	–	–	–	–	474,2
Total	339,2	474,2	–	–	–	–	–	474,2

Figure 19.VIII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des objets de dépense autres que les postes
 6 533,8



Direction exécutive et administration

19.256 La composante Direction exécutive et administration relève du Bureau de la Secrétaire exécutive, secondé par la Section des pays en situation particulière. Le Bureau assure la gestion et la direction stratégique du secrétariat de la Commission, qui apporte un appui aux États membres, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des possibilités d'action et des activités de renforcement des capacités afin de les aider à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la viabilité environnementale à l'échelle régionale, dans des conditions équitables et inclusives. Le secrétariat recensera et étudiera les questions nouvelles ayant trait au programme de développement régional, en replaçant les préoccupations et priorités régionales dans leur contexte mondial.

19.257 Le Bureau donne des conseils et directives aux divisions, aux bureaux sous-régionaux et aux institutions régionales pour coordonner l'exécution, dans le respect du principe de responsabilité, du

programme de travail de la Commission, qui continuera d'avoir pour priorité la promotion du développement économique et social inclusif, équitable et durable, notamment au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales, de la connectivité régionale et de l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable dans le cadre du Programme 2030. Le Bureau supervisera l'application des politiques et stratégies en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes à toutes les activités menées dans le cadre du programme de travail pour aider les États membres à parvenir à un développement inclusif, équitable et durable.

- 19.258 Conformément à la résolution [64/259](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire général, est responsable devant les États Membres des décisions qu'elle a adoptées et des résultats obtenus. Le Bureau continuera de s'employer à rendre les politiques plus cohérentes tant au sein de la Commission et qu'avec celles des autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement s'occupant des questions de développement régional, grâce notamment à une plateforme de collaboration régionale, conformément à la recommandation énoncée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social ([A/74/73-E/2019/14](#)) et à la résolution [2019/15](#).
- 19.259 Le Bureau assure dirige et supervise l'élaboration de l'étude thématique annuelle et l'organisation des sessions annuelles de la Commission, qui est la plus représentative des instances intergouvernementales visant à renforcer la coopération régionale. Il supervise également l'organisation du Forum régional pour le développement durable, réunion multipartite qui permet d'examiner, d'évaluer et de suivre les priorités et les besoins régionaux en matière de développement durable. Il oriente et supervise la mise en œuvre des réformes de l'appareil de conférence de la CESAP, conformément à la résolution [73/1](#) de la Commission, l'amélioration de l'efficacité organisationnelle et de la gestion axée sur les résultats, et l'application des mesures de gestion du changement à l'échelle du système des Nations Unies.
- 19.260 Le Bureau veille également à ce que les services d'appui aux programmes tiennent compte des questions de genre dans la planification des programmes et la gestion des ressources financières et humaines, ainsi que dans les mécanismes de responsabilité. Tout sera mis en œuvre pour garantir la parité femmes-hommes aux postes de tous les niveaux.
- 19.261 La nouvelle Section des pays en situation particulière aidera les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Pour ce faire, elle suivra l'exécution des programmes d'action qui concernent ces pays, fera rapport sur les progrès réalisés et entreprendra des analyses stratégiques solides et des activités de renforcement des capacités compte tenu des principaux problèmes de développement et des priorités des programmes. La section coordonnera et gèrera les activités de différents sous-programmes de la Commission dans ces pays, en particulier les travaux des bureaux sous-régionaux. Cette approche plus concertée et plus ciblée augmentera l'impact des activités de la Commission dans les pays en question, accélérant ainsi leur progression vers un développement durable.
- 19.262 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier au titre de la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), ainsi qu'à la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'ONU ([ST/SGB/2019/7](#)), le Bureau incorpore des méthodes de gestion écologiques dans ses activités. La CESAP a continué en 2019 de mettre en œuvre sa campagne Heure pour la Terre, dans le cadre de laquelle elle éteint automatiquement l'éclairage des bureaux chaque jour pendant une heure à l'heure du déjeuner. Cette initiative devrait permettre d'économiser environ 150 000 kilowattheures par an, soit la consommation moyenne de 280 ménages en Thaïlande et l'équivalent de 90 tonnes de CO₂. Conjuguée à d'autres mesures d'optimisation, l'initiative a fait baisser de 5 % la consommation d'électricité par rapport à 2018. En 2019, la CESAP a réduit l'utilisation de plastique en interdisant complètement les principaux articles de restauration en plastique à usage unique. Cela a réduit de 9

tonnes la production de déchets sur l'année. La CESAP a mesuré et réduit l'empreinte environnementale de ses réunions intergouvernementales et elle a organisé des réunions entièrement durables, avec des menus à faibles émissions de carbone. Elle sera parvenue à la neutralité climatique dans le cadre de ses activités de 2019 en acquérant des crédits d'émission certifiés d'ici à juin 2020. En 2021, le Bureau continuera de réduire son bilan carbone en mettant en place son outil de gestion de l'environnement pour cibler, de façon systématique et contrôlée, la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets ainsi que l'empreinte carbone des réunions et des voyages, et fera de la sensibilisation du personnel un enjeu commun à tous les problèmes environnementaux décelés.

19.263 On trouvera dans le tableau 19.56 des informations sur le respect des délais pour la soumission des documents et l'achat des billets d'avion. Consciente de l'importance des délais prescrits pour les achats, la CESAP a pris plusieurs mesures à partir de 2018 pour augmenter le taux de respect de ces délais, qui est passé de 44 % au premier trimestre à 61 % au deuxième trimestre, puis à 66 % au troisième trimestre. Ce taux est retombé à 54% au quatrième trimestre en raison des mesures d'austérité qui ont été appliquées à l'échelle du Secrétariat de l'ONU et qui ont perturbé la planification des voyages et des réunions, entraînant beaucoup de révisions et de changements de dernière minute. Les mesures suivantes ont été prises :

- a) Définition d'un indicateur clé de performance interne concernant le respect des délais fixés pour les voyages des fonctionnaires et des non-fonctionnaires ;
- b) Suivi du taux de respect des délais pour chaque trimestre, et communication à tous les administrateurs et agents certificateurs de ce taux, assorti d'informations sur les économies qui seraient réalisées si les objectifs étaient atteints ;
- c) Envoi de courriels de rappel aux directeurs de division sur les prochaines réunions, avec des informations précises sur les délais à respecter pour la soumission des demandes de voyage ;
- d) Suivi quotidien ou hebdomadaire à effectuer par l'équipe chargée des voyages avec les coordonnateurs administratifs de la division concernée ;
- e) À la demande des divisions, production de données et d'analyses en temps réel sur les voyages (tendances de court et de long terme).

Tableau 19.56
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	81	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	57	100	100

19.264 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 057 000 dollars et font apparaître une augmentation nette de 312 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.57 et la figure 19.IX.

Tableau 19.57

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

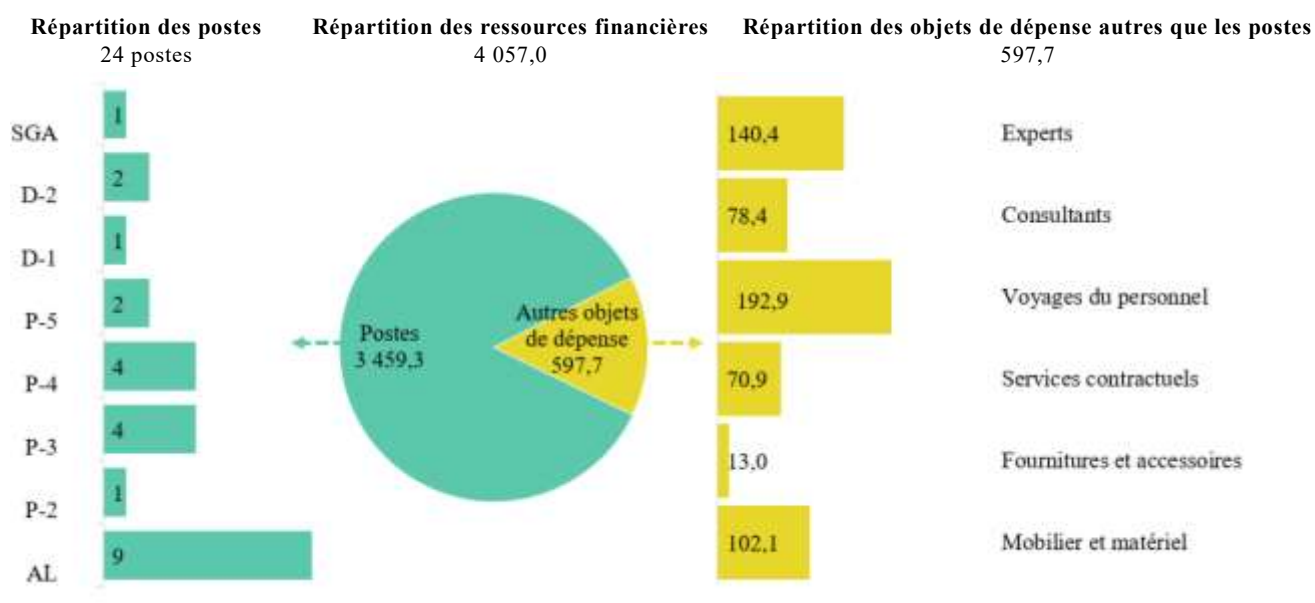
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 191,9	3 368,4	–	–	90,9	90,9	2,7	3 459,3	
Autres objets de dépense	389,5	376,3	–	–	221,4	221,4	58,8	597,7	
Total	3 581,4	3 744,7	–	–	312,3	312,3	8,3	4 057,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	1	1	7,1	15	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	(2)	(2)	18,2	9	
Total		25	–	–	(1)	(1)	(4,0)	24	

Figure 19.IX

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

**Programme de travail**

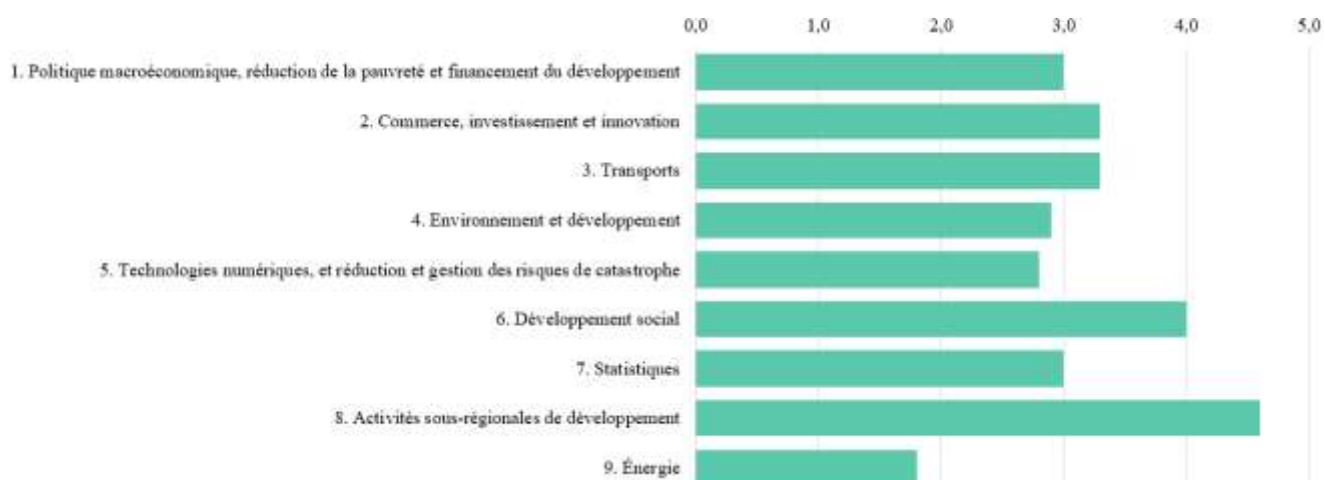
- 19.265 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 28 762 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 1 418 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera aux alinéas b) à n) du paragraphe 19.251 des explications sur la réduction

qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 19.X.

Figure 19.X

Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

19.266 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 000 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 1 012 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.58 et la figure 19.XI.

Tableau 19.58

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

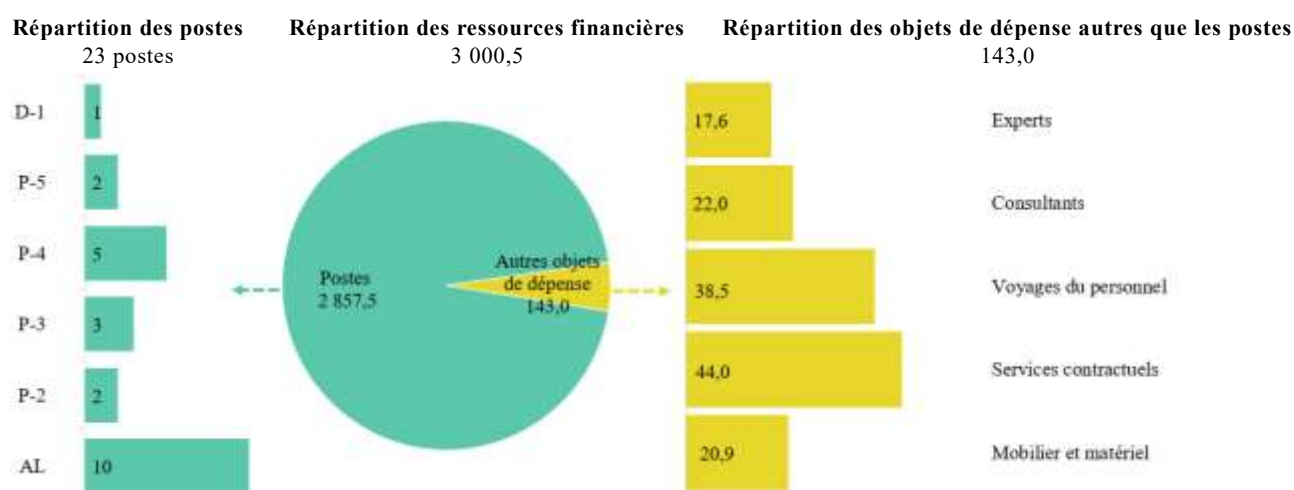
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 885,4	3 821,8	–	–	(964,3)	(964,3)	(25,2)	2 857,5
Autres objets de dépense	162,5	191,1	–	–	(48,1)	(48,1)	(25,2)	143,0
Total	4 047,9	4 012,9	–	–	(1 012,4)	(1 012,4)	(25,2)	3 000,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	(5)	–	–	13

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total <i>Pourcentage</i>		
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	(2)	–	–	10
Total		30	–	–	(7)	–	–	23

Figure 19.XI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 2
Commerce, investissement et innovation**

19.267 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 256 800 dollars et font apparaître une augmentation nette de 22 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.59 et la figure 19.XII.

Tableau 19.59

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total <i>Pourcentage</i>		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 934,0	3 160,9	–	–	–	–	–	3 160,9

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Autres objets de dépense	92,0	73,1	–	–	22,8	22,8	31,2	95,9	
Total	3 026,1	3 234,0	–	–	22,8	22,8	0,7	3 256,8	

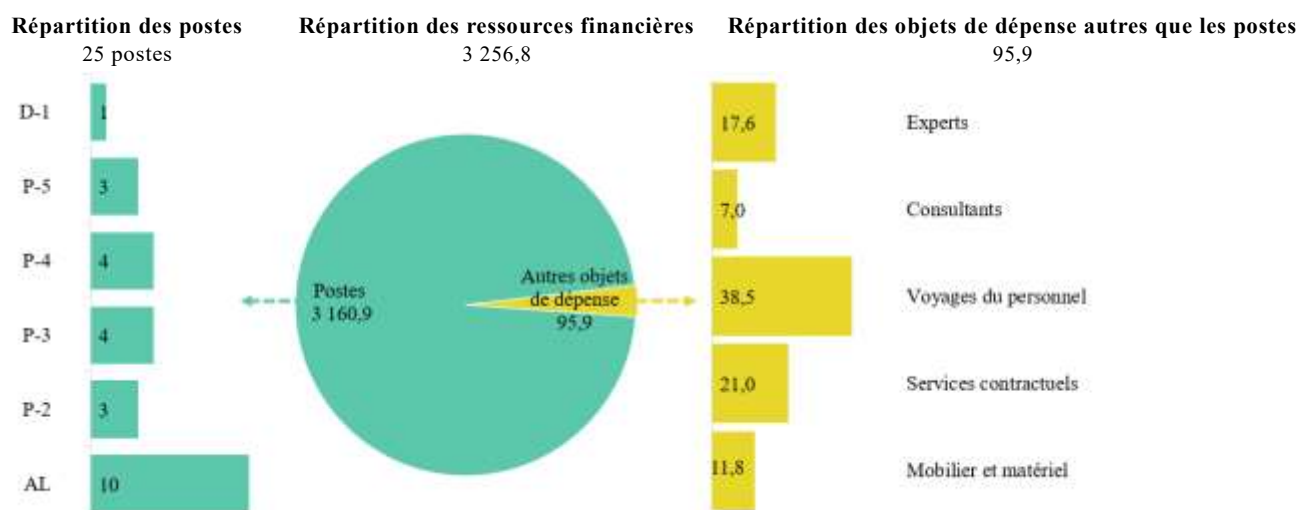
Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 19.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 3
Transports**

19.268 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 331 200 dollars et font apparaître une augmentation nette de 35 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 d) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.60 et la figure 19.XIII.

Tableau 19.60

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

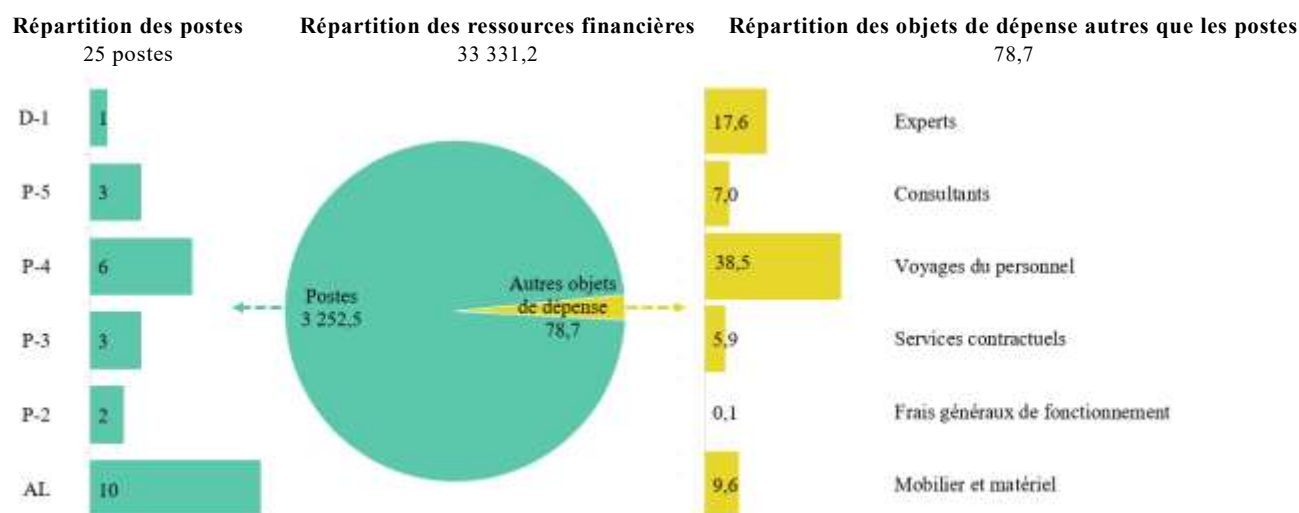
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 212,6	3 252,5	–	–	–	–	–	3 252,5
Autres objets de dépense	100,4	113,8	–	–	(35,1)	(35,1)	(30,8)	78,7
Total	3 313,0	3 366,3	–	–	(35,1)	(35,1)	(1,0)	3 331,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 19.XIII

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 4
Environnement et développement**

19.269 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 937 900 dollars et font apparaître une diminution nette de 257 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 e) des explications sur la diminution qui est proposée.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.61 et la figure 19.XIV.

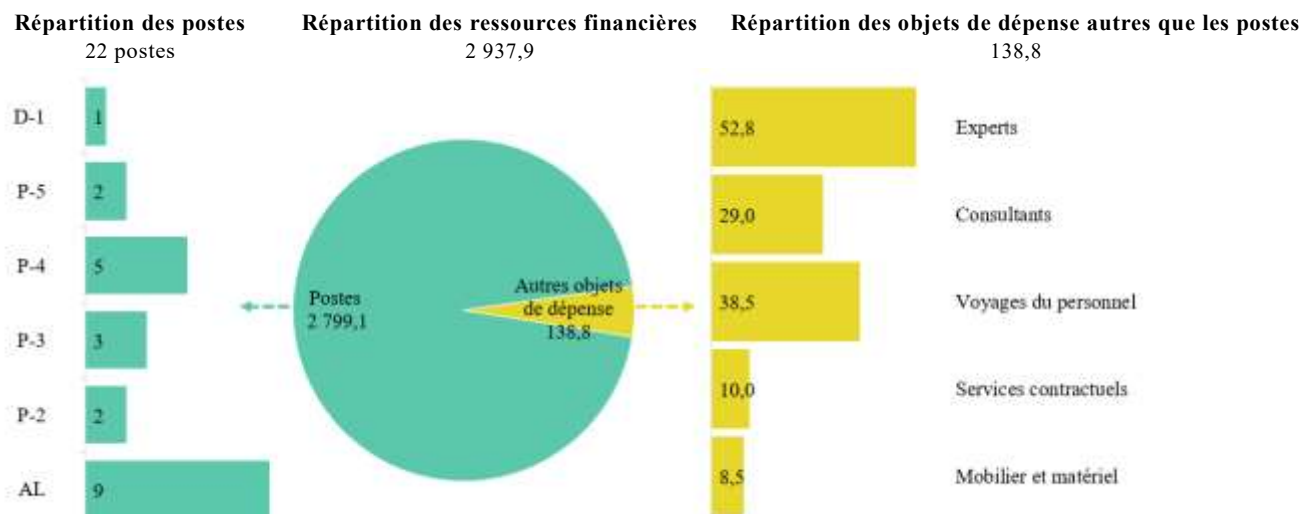
Tableau 19.61
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 942,6	2 981,7	–	–	(182,6)	(182,6)	(6,1)	2 799,1
Autres objets de dépense	256,1	213,9	–	–	(75,1)	(75,1)	(35,1)	138,8
Total	3 198,6	3 195,6	–	–	(257,7)	(257,7)	(8,1)	2 937,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	(1)	(1)	(7,1)	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		23	–	–	(1)	(1)	(4,3)	22

Figure 19.XIV
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

19.270 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 796 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 1 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 f) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.62 et la figure 19.XV.

Tableau 19.62

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

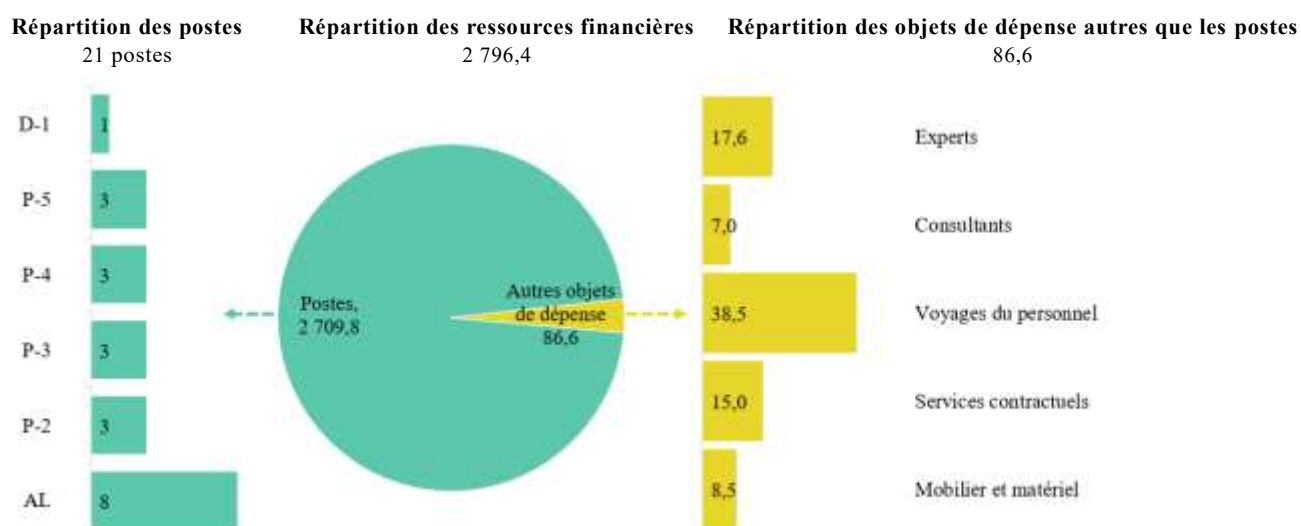
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 658,7	2 709,8	–	–	–	–	–	2 709,8
Autres objets de dépense	77,4	88,4	–	–	(1,8)	(1,8)	(2,0)	86,6
Total	2 736,1	2 798,2	–	–	(1,8)	(1,8)	(0,1)	2 796,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		21	–	–	–	–	–	21

Figure 19.XV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 6 Développement social

19.271 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 993 800 dollars et font apparaître une diminution nette de 77 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 g) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.63 et la figure 19.XVI.

Tableau 19.63

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

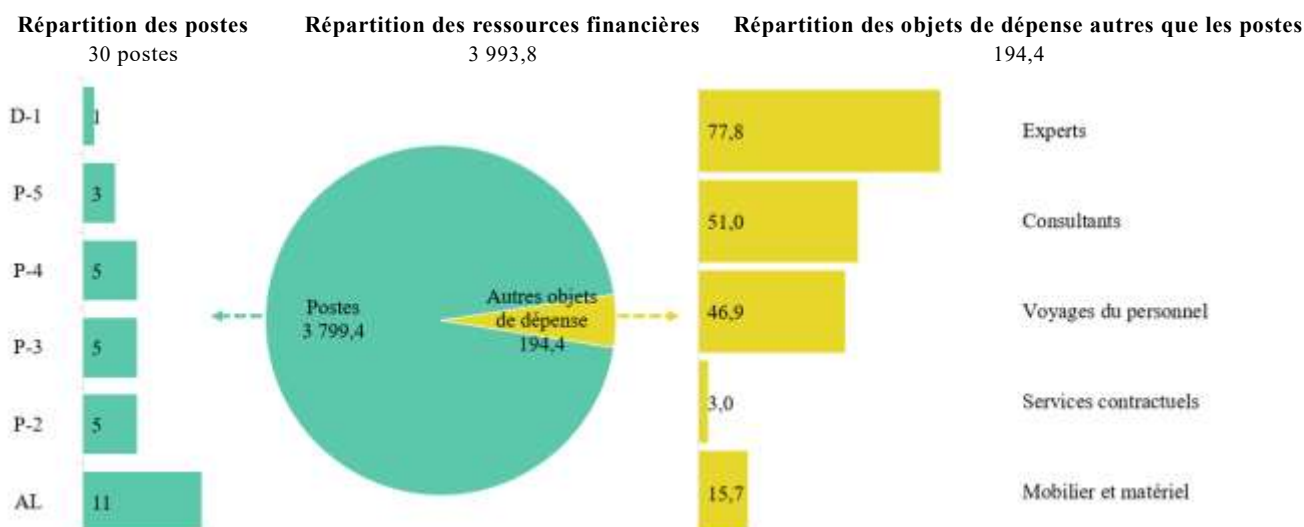
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 538,1	3 799,4	–	–	–	–	3 799,4
Autres objets de dépense	195,0	271,9	–	–	(77,5)	(77,5)	194,4
Total	3 733,1	4 071,3	–	–	(77,5)	(77,5)	3 993,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	11
Total		30	–	–	–	–	30

Figure 19.XVI

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 7 Statistiques

19.272 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 032 100 dollars et font apparaître une diminution nette de 31 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 h) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.64 et la figure 19.XVII.

Tableau 19.64

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

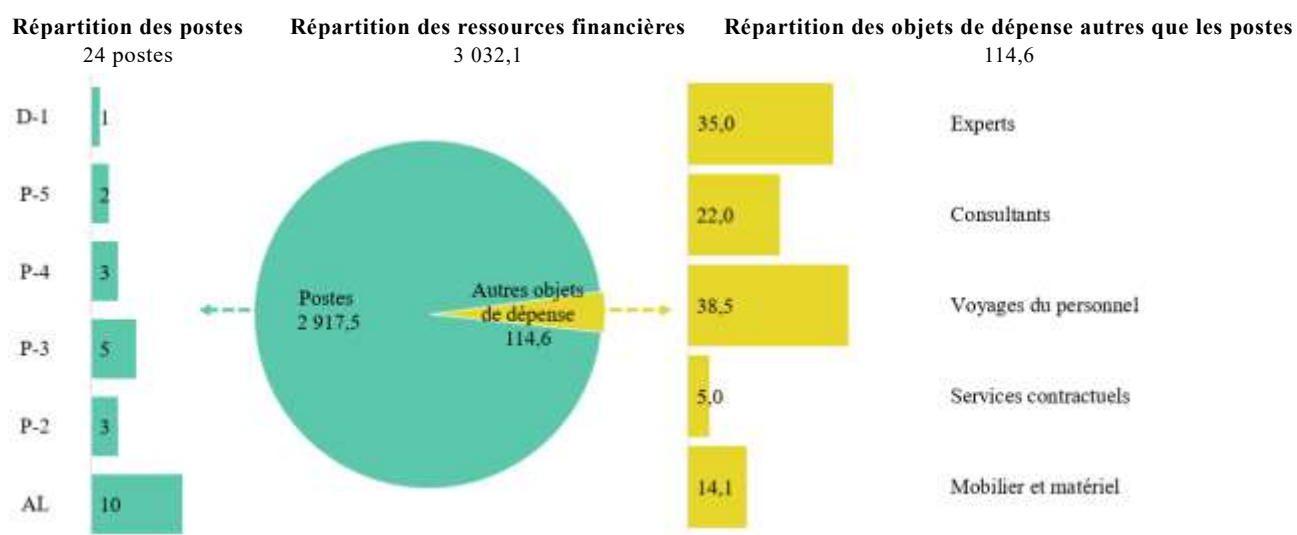
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 700,9	2 917,5	–	–	–	–	–	2 917,5
Autres objets de dépense	73,4	145,9	–	–	(31,3)	(31,3)	(21,5)	114,6
Total	2 774,3	3 063,4	–	–	(31,3)	(31,3)	(1,0)	3 032,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		24	–	–	–	–	–	24

Figure 19.XVII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

19.273 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 592 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 35 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020.

Composante 1
Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

19.274 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 400 000 dollars et font apparaître une diminution nette de 18 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 i) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.65 et la figure 19.XVIII.

Tableau 19.65

Composante 1 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

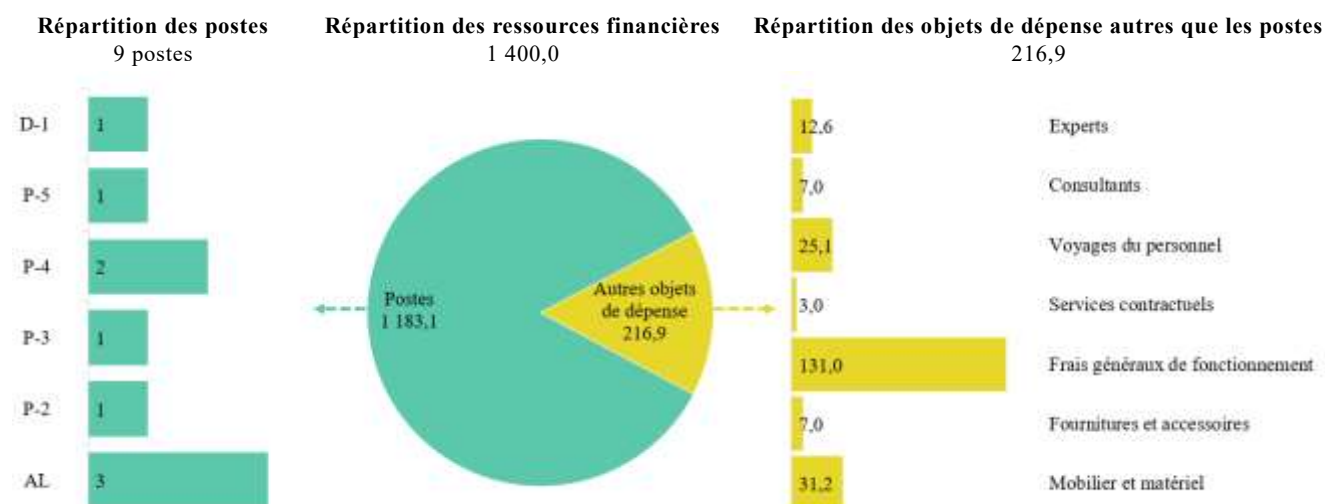
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 064,4	1 183,1	–	–	–	–	–	1 183,1
Autres objets de dépense	162,8	235,8	–	–	(18,9)	(18,9)	(8,0)	216,9
Total	1 227,2	1 418,9	–	–	(18,9)	(18,9)	(1,3)	1 400,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		9	–	–	–	–	–	9

Figure 19.XVIII

Composante 1 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

19.275 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 023 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 5 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 j) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.66 et la figure 19.XIX.

Tableau 19.66

Composante 2 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

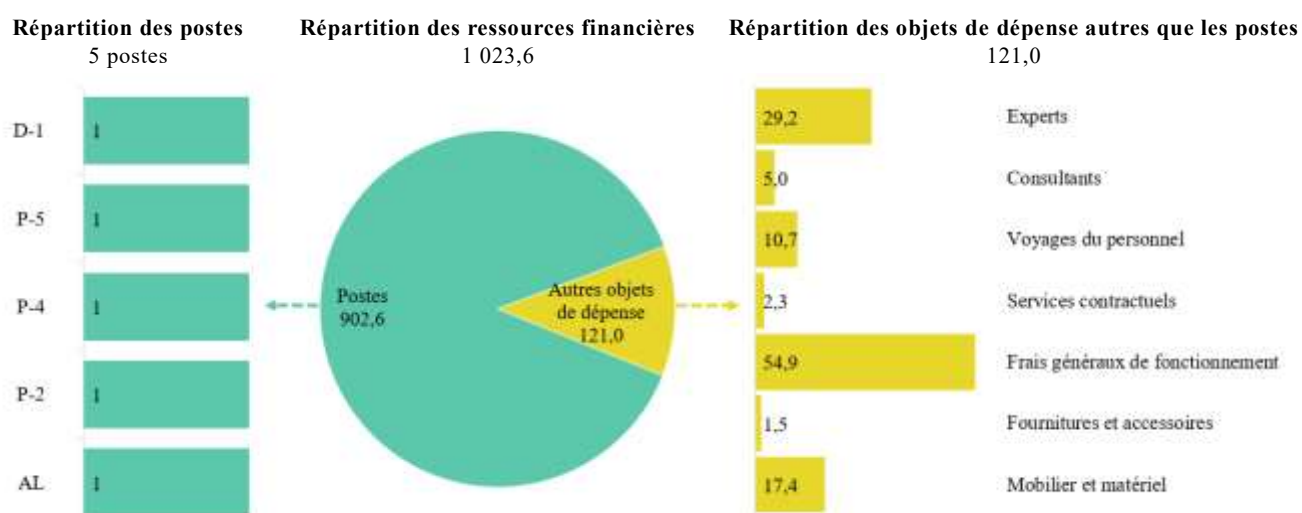
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	927,1	902,6	–	–	–	–	902,6
Autres objets de dépense	113,3	126,1	–	–	(5,1)	(5,1)	121,0
Total	1 040,4	1 028,7	–	–	(5,1)	(5,1)	1 023,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		5	–	–	–	–	5

Figure 19.XIX
Composante 2 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 3 Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

19.276 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 700 200 dollars et font apparaître une diminution nette de 5 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 k) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.67 et la figure 19.XX.

Tableau 19.67
Composante 3 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

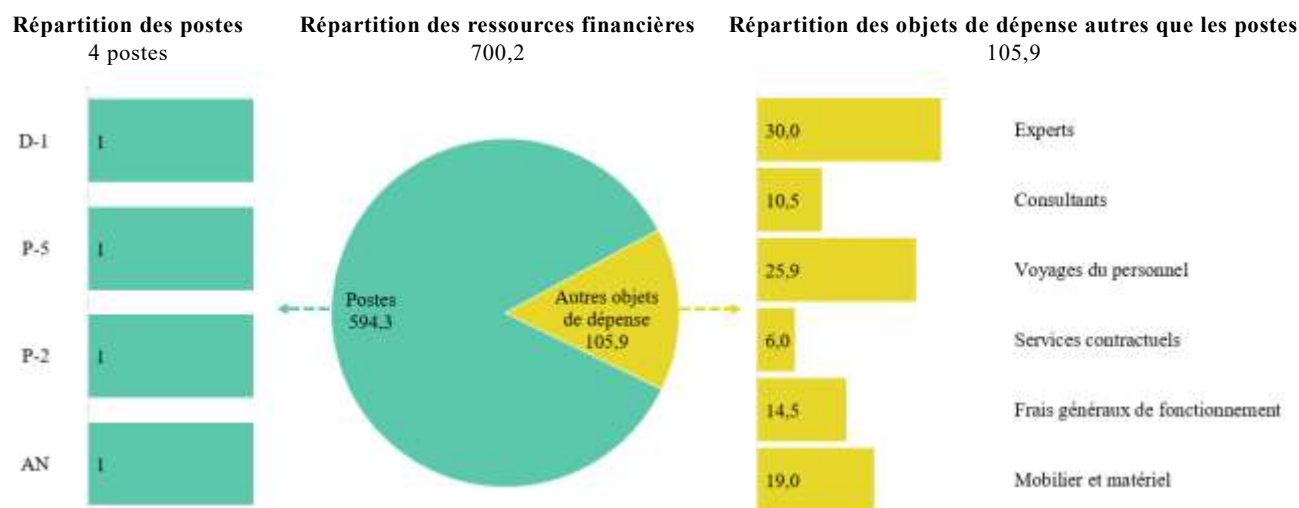
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	389,3	594,3	–	–	–	–	594,3

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Autres objets de dépense	81,9	110,9	–	–	(5,0)	(5,0)	(4,5)	105,9
Total	471,3	705,2	–	–	(5,0)	(5,0)	(0,7)	700,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		4	–	–	–	–	–	4

Figure 19.XX
Composante 3 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 4
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

19.277 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 219 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 18 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 1) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.68 et la figure 19.XXI.

Tableau 19.68

Composante 4 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

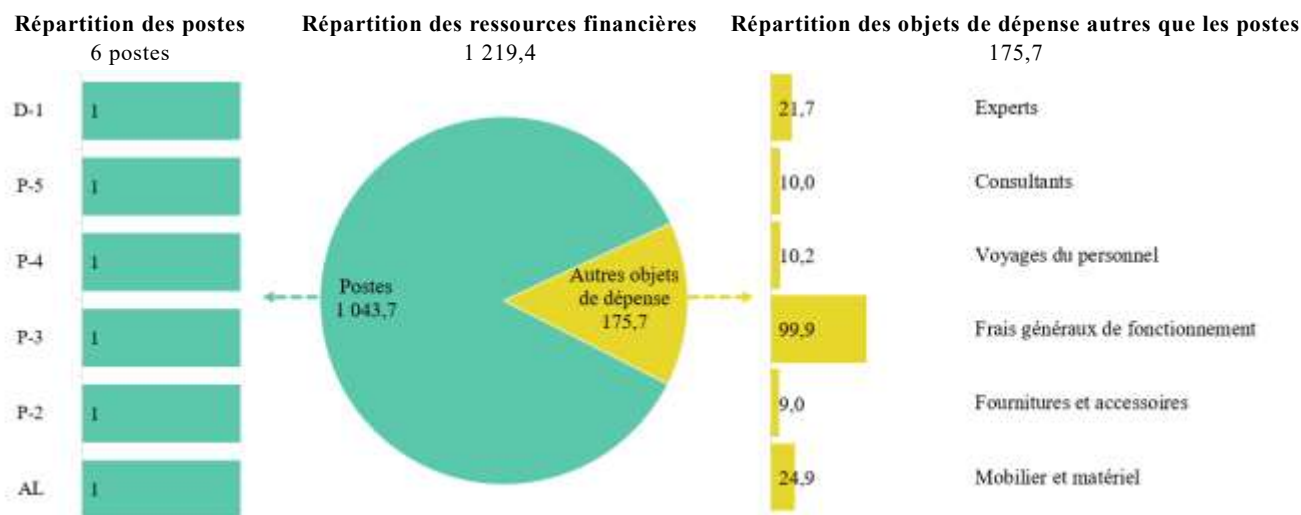
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	855,6	1 043,7	-	-	-	-	-	-	1 043,7
Autres objets de dépense	123,7	194,1	-	-	(18,4)	(18,4)	(9,5)	-	175,7
Total	979,3	1 237,8	-	-	(18,4)	(18,4)	(1,5)	-	1 219,4
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	-	-	-	-	-	-	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	-	-	-	-	-	-	1
Total		6	-	-	-	-	-	-	6

Figure 19.XXI

Composante 4 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Composante 5
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est**

19.278 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 249 200 dollars et font apparaître une augmentation nette de 12 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 m) des explications sur l'augmentation qui est proposée.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.69 et la figure 19.XXII.

Tableau 19.69

Composante 5 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

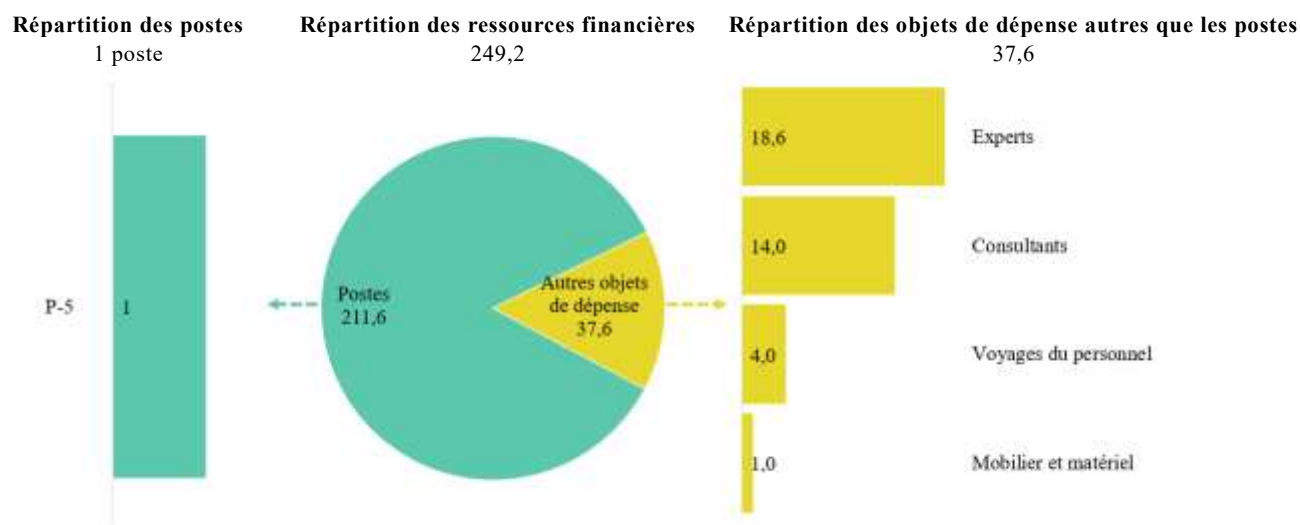
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	398,1	211,6	-	-	-	-	-	-	211,6
Autres objets de dépense	20,3	25,4	-	-	12,2	12,2	47,6	-	37,6
Total	418,4	237,0	-	-	12,2	12,2	5,1	-	249,2
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	-	-	-	-	-	-	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		-	-	-	-	-	-	-	-
Total		1	-	-	-	-	-	-	1

Figure 19.XXII

Composante 5 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 9 Énergie

19.279 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 821 500 dollars et font apparaître une augmentation nette de 9 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 n) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.70 et la figure XXIII.

Tableau 19.70

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

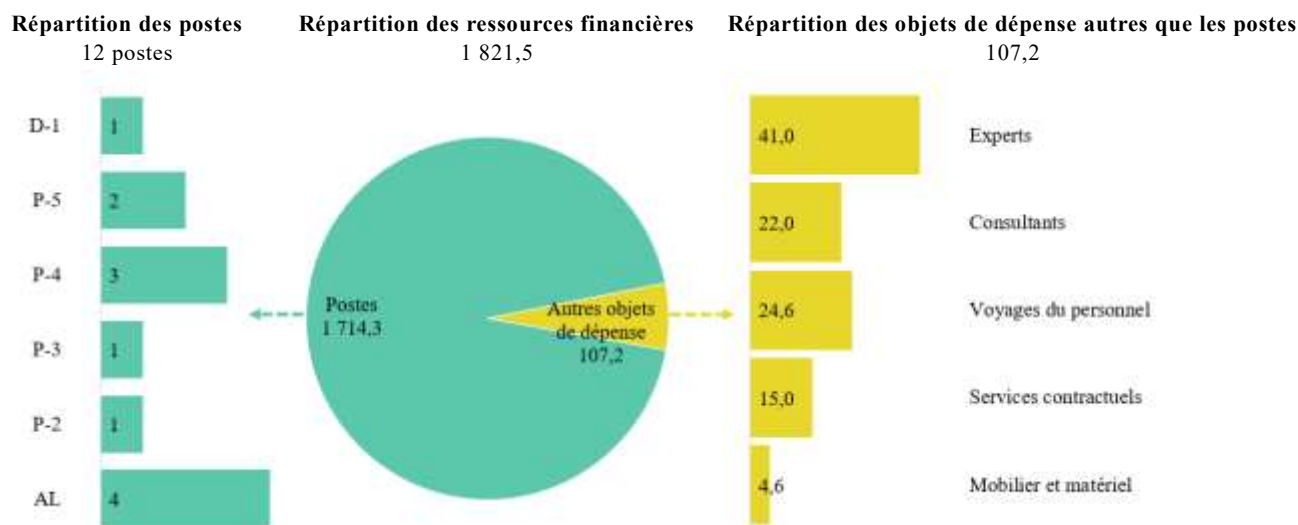
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 360,7	1 714,3	–	–	–	–	–	1 714,3
Autres objets de dépense	45,5	97,5	–	–	9,7	9,7	10,1	107,2
Total	1 406,2	1 811,8	–	–	9,7	9,7	0,5	1 821,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		12	–	–	–	–	–	12

Figure 19.XXIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Appui au programme

- 19.280 La composante Appui au programme comprend : a) la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, qui est chargée de la planification stratégique, de la gestion et de la budgétisation des programmes, de la coopération technique, de la mobilisation des ressources, de l'évaluation et des partenariats ; b) la Division de l'administration, qui est chargée de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de l'information, des communications et de la technologie ainsi que des services commerciaux et des services généraux ; c) la Section des communications et de la gestion des connaissances, qui assure les fonctions liées à la fourniture de services de communication, de gestion des connaissances et d'information ; d) la Section des services de conférence et de la documentation, qui assure les fonctions relatives aux services d'interprétation, de traduction et d'édition ainsi qu'à la reproduction et à l'impression des documents.
- 19.281 Sous la supervision du Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'appui au programme, la Division de la stratégie et de la gestion des programmes s'emploiera en priorité à améliorer la pertinence et la portée de l'action de la CESAP grâce à une approche plus stratégique et axée sur les résultats de la gestion des programmes, à un contrôle, à un suivi et à une évaluation améliorés des programmes et des résultats de projets et à un appui visant à renforcer la collaboration entre sous-programmes, la coopération technique et la planification du renforcement des capacités ainsi que la collaboration avec les partenaires du développement.
- 19.282 Sous la supervision du Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'appui au programme, la Division de l'administration continuera de s'attacher à améliorer l'appui qu'elle fournit à la Commission dans l'exécution de ses programmes par l'intermédiaire de ses branches opérationnelles, à savoir :
- a) le Bureau du (de la) Chef, qui est chargé :
 - i) d'apporter des améliorations constantes grâce à la réforme de la gestion et notamment de diriger, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la mise en place du système pilote de gestion de l'environnement visant à réduire l'empreinte carbone de la CESAP ainsi que la production de déchets et à changer les mentalités ;
 - ii) de mettre en service Umoja ;
 - iii) de favoriser la transformation opérationnelle et de s'occuper des questions de responsabilité ;
 - iv) d'assurer au moindre coût la gestion et l'entretien durables de toutes les installations ;
 - v) de fournir des services d'achat et des services liés à la chaîne d'approvisionnement ;
 - vi) d'assurer l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie ;
 - b) la Section de la gestion des ressources humaines, qui est chargée :
 - i) d'apporter un appui aux fins de la réalisation des objectifs fixés dans le domaine des ressources humaines et de l'application des mesures de réforme de la gestion des ressources humaines du Secrétaire général visant à favoriser la mobilité, l'adaptabilité, la parité et la polyvalence du personnel grâce à une planification judicieuse des effectifs, à une gestion avisée des ressources affectées au perfectionnement du personnel et à une administration efficace et simplifiée du capital humain ;
 - ii) de fournir des services d'hygiène du travail et de diriger les démarches destinées à promouvoir et à maintenir une bonne capacité de réaction face aux risques de pandémie ;
 - c) la Section de la gestion des ressources financières, qui est chargée :
 - i) de fournir des orientations stratégiques sur l'utilisation efficace des ressources dans le respect des règles de gestion financière et des règlements financiers ;

- ii) d'assurer la gestion des risques financiers et la résilience institutionnelle ;
 - iii) de renforcer la gestion des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense en appliquant des procédures d'autorisation rigoureuses à tous les comptes et en veillant à l'exactitude des paiements, des états de paie et de l'information financière ;
- d) la Section de la gestion de l'information, des communications et de la technologie, qui est chargée d'améliorer la gestion des ressources informatiques et des moyens de communication et de moderniser les outils et applications technologiques afin d'appuyer les initiatives de développement et de réforme de la gestion ;
- e) la Section des services commerciaux et des services généraux, qui est chargée :
- i) de fournir des services intégrés de gestion des manifestations et de coordonner la prestation de tels services et notamment de gérer le Centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réunions et manifestations prévues dans le programme de travail de la CESAP ;
 - ii) de fournir des services intégrés de voyage et de transport, des services de liaison avec le pays hôte et d'autres services généraux d'appui.
- 19.283 La Section des communications et de la gestion des connaissances fournira des services de communication, de gestion des connaissances et d'information. Il s'agira notamment de gérer les relations avec les médias, d'élaborer des contenus destinés aux médias traditionnels et aux médias sociaux, de gérer la présence de la CESAP sur le Web, de fournir un appui en matière de conception et de multimédia, de développer et de gérer l'image de marque de la Commission, d'organiser des manifestations spéciales de sensibilisation, des expositions et des séances d'information de groupe et de concevoir des supports promotionnels qui seront diffusés dans toute la région. En accord avec le programme de travail de la CESAP et avec le Programme 2030, la Section fournira des services de bibliothèque et des services de gestion des connaissances, tels que l'achat et la gestion d'abonnements à des ressources électroniques, bases de données et publications en ligne. Afin de préserver la mémoire institutionnelle et les supports de connaissances, elle gère un programme de numérisation et cherche à mettre au point des outils permettant de rendre les documents et publications officiels de la Commission plus accessibles et visibles. Ces activités permettront de mettre en avant les analyses réalisées par la CESAP, ses activités normatives et ses initiatives de renforcement des capacités et de donner une grande visibilité à son action en tant qu'instance la mieux placée pour promouvoir un mode de développement équitable, durable et sans exclusive dans la région.
- 19.284 La Section des services de conférence et de la documentation fournira des services d'édition, d'interprétation, de traduction et de traitement de texte dans les quatre langues de travail de la CESAP, y compris des services de traitement des documents et de reprographie, tout en assurant une communication multilingue à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission consistant à promouvoir et à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.
- 19.285 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 21 325 800 dollars et font apparaître une augmentation nette de 199 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 19.251 a) et o) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.71 et la figure XXIV.

Tableau 19.71

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

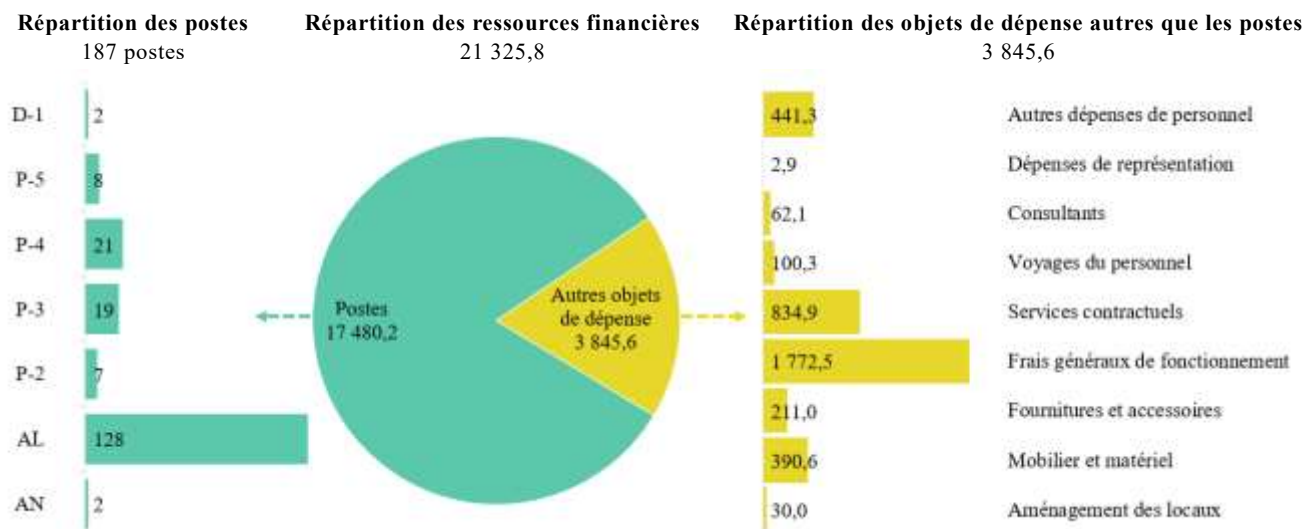
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	16 257,1	16 424,2	–	–	1 056,0	1 056,0	6,4	17 480,2
Autres objets de dépense	4 530,1	4 702,6	(907,2)	–	50,2	(857,0)	(18,2)	3 845,6
Total	20 787,2	21 126,8	(907,2)	–	1 106,2	199,0	0,9	21 325,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		52	–	–	5	5	9,6	57
Agents des services généraux et des catégories apparentées		126	–	–	4	4	3,2	130
Total		178	–	–	9	9	5,1	187

Figure 19.XXIV

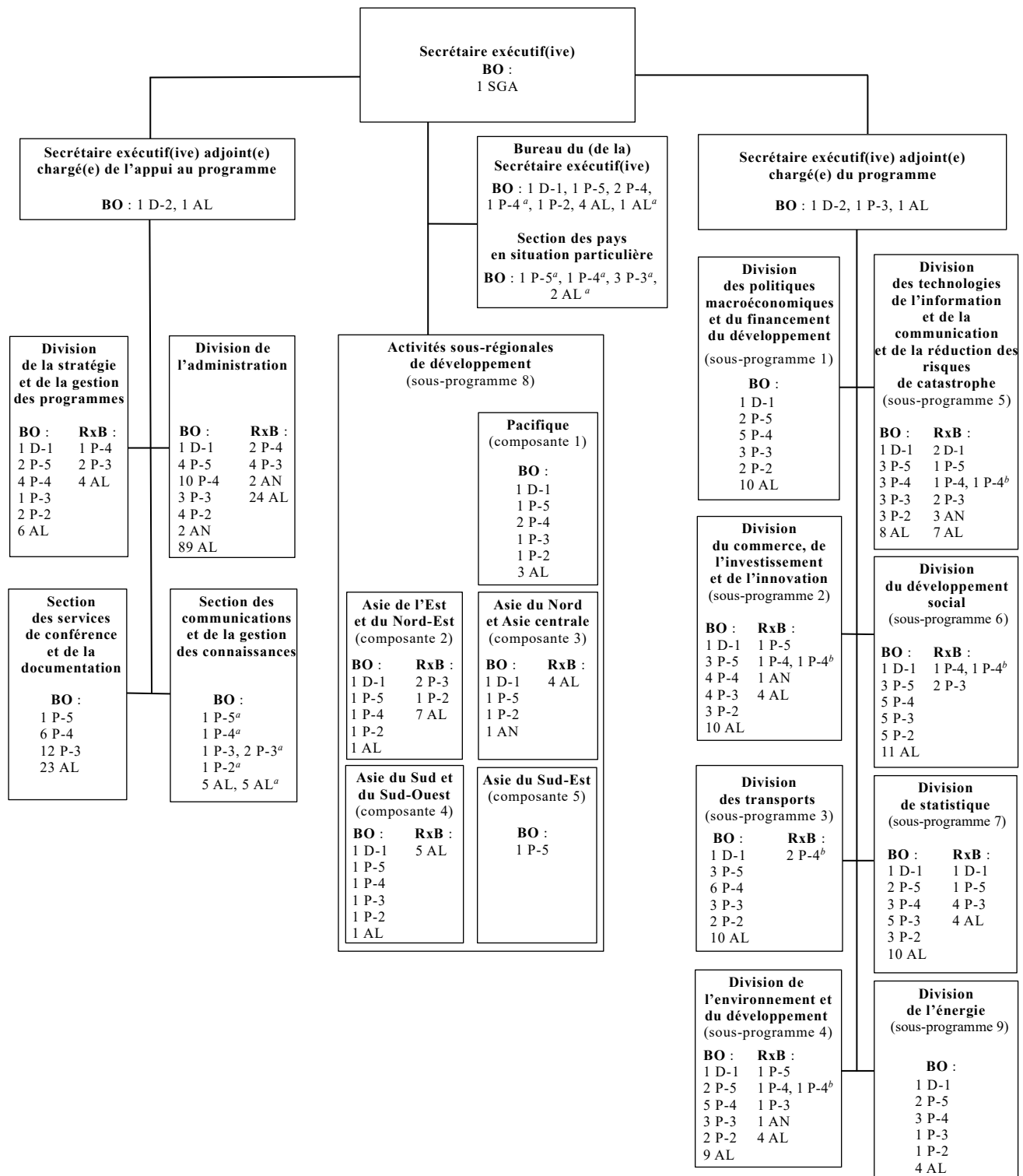
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ;

RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Transfert.

^b Détachement à titre gracieux.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

[A/74/5 \(Vol. I\)](#)

Le Comité recommande que l'Administration affine encore les catégories servant à justifier du non-respect des délais de réservation et établisse des niveaux de tolérance différents en fonction du voyageur et de la nature du voyage. L'Administration devrait également inviter les voyageurs à répondre rapidement aux demandes des agences de voyages afin d'assurer un meilleur respect de la politique relative aux délais de réservation de billets (par. 351).

La CESAP estime que cette recommandation a été appliquée et demandera au Comité de la classer. Elle a continué de s'efforcer d'améliorer le taux de respect des directives relatives aux délais de réservation. La Section des services commerciaux et des services généraux communique le taux de respect à la direction et, depuis 2019, elle fournit aussi des informations sur les économies qui pourraient être réalisées par chaque bureau, division ou groupe de la CESAP si les objectifs liés à l'indicateur clé de performance interne concernant la réservation des billets étaient atteints. Le rapport a également été diffusé auprès des agents certificateurs, des assistants chargés des voyages et des assistants administratifs.

Bureau des services de contrôle interne

Rapport 2019/072 ; AG2019/740/01

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que la CESAP prenne des mesures pour mettre en évidence les principales réalisations obtenues dans le cadre des projets de renforcement des capacités, à l'aide de résultats mesurables et quantifiables, afin de renforcer la confiance des donateurs et de faciliter l'établissement de partenariats plus efficaces avec les parties prenantes (recommandation 2).

Le BSCI a recommandé que la CESAP mette en place un mécanisme permettant d'analyser d'un œil critique les plans de dépenses concernant les projets des divisions afin de déterminer s'il est nécessaire de faire appel à des consultants ou si ces fonctions pourraient être exercées par le personnel permanent (recommandation 5).

La recommandation a été appliquée. La CESAP a mis en avant certains résultats et succès obtenus dans le cadre de projets clés de renforcement des capacités dans le rapport sur les points marquants de la coopération technique en 2018-2019 (Technical cooperation highlights 2018-2019).

La CESAP a accepté la recommandation et procédera à une évaluation afin de déterminer s'il est nécessaire de faire appel à des consultants. L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en juin 2020.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7](#)

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système de coordinateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les

La recommandation est en cours d'application. Les réformes du système des Nations Unies pour le développement, notamment la phase II des réformes régionales et le système des coordonnateurs résidents revitalisé, offrent aux organismes des Nations Unies des possibilités de renouveler et de renforcer leurs efforts de collaboration. La CESAP renforce sa coopération avec les coordonnatrices et

activités menées et les succès rencontrés à cet égard (par. V.59).

Le Comité consultatif constate avec satisfaction que la Commission a pris des mesures pour numériser sa bibliothèque et ses systèmes de documentation, et qu'elle s'emploie à accroître la diffusion électronique de ses publications tout en prévoyant des solutions de rechange dans les zones où l'accès à Internet est limité. Il se félicite également des progrès accomplis par la Commission pour élargir son rayonnement et diffuser plus largement ses publications. Il estime qu'il convient de procéder à une analyse de la situation pour déterminer si les systèmes et les stratégies de la CEPALC peuvent être reproduits ou réutilisés dans d'autres commissions régionales et dans les départements et bureaux de l'Organisation, et compte que le prochain projet de budget contiendra des informations actualisées à ce sujet (par. V.76).

coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et collabore activement avec plusieurs de ces équipes, par exemple au Bangladesh, au Bhoutan, au Kazakhstan, en Malaisie et en Thaïlande. De plus, les commissions régionales collaborent dans le cadre de divers mécanismes. Les secrétaires exécutifs tiennent des réunions périodiques au cours desquelles ils coordonnent leurs contributions aux forums mondiaux portant sur des questions telles que le financement du développement ou au forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'un ou l'une des secrétaires exécutifs préside ces réunions et représente les commissions régionales dans les réunions stratégiques, si nécessaire. Les commissions régionales président les réunions à tour de rôle et le Bureau des commissions régionales à New York les soutient dans ce processus. Les sous-programmes collaborent aussi largement avec les sous-programmes des autres commissions régionales aux fins de l'exécution de projets interrégionaux financés au moyen du Compte pour le développement ou de la gestion de fonds d'affectation spéciale communs, comme le fonds d'affectation spéciale du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine qui est géré par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la CESAP. Parmi les projets communs, on peut citer notamment : les projets visant à promouvoir l'égalité et le Nouveau Programme pour les villes, exécutés avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, mis en œuvre avec la Commission économique pour l'Europe ; le nouveau portail des objectifs de développement durable, mis en place avec la Commission économique pour l'Afrique.

La recommandation est en cours d'application. La Bibliothèque de la CESAP collabore avec la Bibliothèque de la CEPALC directement ou par l'intermédiaire du Comité directeur chargé des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies afin d'en apprendre davantage sur les pratiques optimales et de mettre en place des stratégies et des systèmes similaires à la CESAP, notamment en établissant un système de stockage des publications et en modernisant son système intégré de gestion. À cette fin, elle recevra un appui de la part de la Section des communications et de la gestion des connaissances, dont la création est proposée dans le projet de budget pour 2021 et qui viendra renforcer les capacités de la CESAP en matière de coopération, de sensibilisation et de diffusion des publications.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	P-5	Transfert de 1 poste de chef de section (économiste) cédé par le sous-programme 1	Création d'une section chargée des pays en situation particulière (composante Direction exécutive et administration). Ces transferts ont été proposés en vue d'améliorer la coordination et d'éliminer les cloisonnements, les produits qui concernent l'ensemble du secrétariat et qui ont un caractère transversal étant rassemblés, et de renforcer la coordination à l'échelle de l'organisation dans ces domaines
	1	P-4	Transfert de 1 poste d'économiste cédé par le sous-programme 1	
	3	P-3	Transfert de 3 postes d'économiste cédés par le sous-programme 1	
	2	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche et de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat cédés par le sous-programme 1	
	1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste du développement durable cédé par le sous-programme 4	Facilitation de l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable
	(1)	P-5	Transfert de 1 poste de chef de section (spécialiste de l'information) à la composante Appui au programme	Postes qui viendraient s'ajouter à six postes de la Bibliothèque et serviraient à créer une section chargée des communications et de la gestion des connaissances dans la composante Appui au programme. Il est proposé de procéder à ces transferts, qui aideraient à améliorer la coordination et à éliminer les cloisonnements puisque la coordination dans les domaines concernés serait renforcée à l'échelle de l'organisation
	(1)	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des relations extérieures à la composante Appui au programme	
	(1)	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de l'information à la composante Appui au programme	
	(1)	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques à la composante Appui au programme	
	(1)	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) à la composante Appui au programme	
	(5)	AL	Transfert de 3 postes d'assistant(e) d'information, de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat et de 1 poste d'assistant(e) site Web à la composante Appui au programme	
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat cédé par la composante Appui au programme	
	Sous-programme 1, Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	(1)	P-5	Transfert de 1 poste de chef de section (économiste) à la composante Direction exécutive et administration
(1)		P-4	Transfert de 1 poste d'économiste à la composante Direction exécutive et administration	

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	(3)	P-3	Transfert de 3 postes d'économiste à la composante Direction exécutive et administration	caractère transversal étant rassemblés, et de renforcer la coordination à l'échelle de l'organisation dans ces domaines
	(2)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche et de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat à la composante Direction exécutive et administration	
Sous-programme 4, Environnement et développement	(1)	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste du développement durable à la composante Direction exécutive et administration	Facilitation de l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable
Appui au programme	1	P-5	Transfert de 1 poste de chef de section (spécialiste de l'information) cédé par la composante Direction exécutive et administration	Postes qui viendraient s'ajouter à six postes de la Bibliothèque et serviraient à créer une section chargée des communications et de la gestion des connaissances dans la composante Appui au programme. Il est proposé de procéder à ces transferts, qui aideraient à améliorer la coordination et à éliminer les cloisonnements puisque la coordination dans les domaines concernés serait renforcée à l'échelle de l'organisation
	1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des relations extérieures cédé par la composante Direction exécutive et administration	
	1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de l'information cédé par la composante Direction exécutive et administration	
	1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques cédé par la composante Direction exécutive et administration	
	1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) cédé par la composante Direction exécutive et administration	
	5	AL	Transfert de 3 postes d'assistant(e) d'information, de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat et de 1 poste d'assistant(e) site Web cédés par la composante Direction exécutive et administration	
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat à la composante Direction exécutive et administration	Fourniture de l'appui administratif voulu